

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté de Philosophie, Arts et Lettres

Département d'Histoire

L'ENGAGEMENT FEMININ DANS LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE (1939-1945)

Une réelle contribution à l'émancipation ?

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire
à finalité approfondie

Présenté par Léa BUCHKREMER

Promoteur : M. Debruyne

Copromotrice : Mme Rochet

Année académique 2020-2021

Louvain-la-Neuve

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté de Philosophie, Arts et Lettres

Département d'Histoire

L'engagement féminin dans la Croix-Rouge de Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945)

Une réelle contribution à l'émancipation ?

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire
à finalité approfondie

Présenté par Léa BUCHKREMER

Promoteur : M. Debruyne

Copromotrice : Mme Rochet

Année académique 2020-2021

Louvain-la-Neuve

Remerciements

Ce mémoire représente l'aboutissement de cinq ans d'études, d'enrichissements et de rencontres qui se sont cristallisés dans les deux dernières années de mon parcours académique et ont mené à la concrétisation de ce travail. Je tiens dès lors à remercier certaines personnes pour leur aide particulière dans la réalisation de ce mémoire.

Je souhaite tout d'abord adresser mes remerciements à M. Debruyne et Mme Rochet pour leurs conseils, leur investissement et leur supervision.

Ma reconnaissance va ensuite à ma famille pour leurs encouragements, leurs relectures et leur patience. Je remercie plus spécialement mon frère dont les compétences en informatique ont réglé les fréquents désaccords surgissant entre mon ordinateur portable et moi.

Introduction

Si une personne évoque devant vous l'institution humanitaire de la Croix-Rouge, il est fort probable que la première image qui se formera dans votre esprit représentera un médecin en blouse blanche. Si le nom de la Croix-Rouge est ensuite associé au contexte d'une guerre mondiale, les traits du médecin se transformeront en ceux d'une infirmière en habits blancs qui s'active auprès des soldats blessés. Cette transposition n'est pas anodine, elle est révélatrice d'une part de notre passé. Elle est l'héritière du souvenir de la Grande Guerre qui a solidement établi le mythe de « l'Ange blanc » : cette infirmière, bien souvent porteuse de la croix rouge, qui se dévoue corps et âme pour porter secours aux victimes de la guerre. De la participation des femmes en Europe occidentale au premier conflit mondial, nul doute que cette image est la plus représentative dans les mémoires. Cependant, ce souvenir paraît s'estomper aux approches de la Seconde Guerre mondiale.

Ce conflit s'abat concrètement sur la Belgique le 10 mai 1940. La neutralité de celle-ci, proclamée en 1936, ne peut empêcher l'invasion des troupes allemandes sur le territoire national avec l'intention manifeste de le conquérir. L'armée belge, dont la mobilisation s'est amorcée dès 1939, s'oppose à l'envahisseur mais finit par lui concéder la victoire après 18 jours de combats. Une partie de la population civile belge quitte hâtivement ses foyers et se déverse sur les routes, fuyant davantage les souvenirs des atrocités commises par les Allemands quelques trente ans auparavant que la progression imparable des troupes allemandes.

Durant cette « campagne des 18 jours », la Croix-Rouge s'active sur tous les fronts : elle disperse ses médecins et infirmières auprès des soldats belges, du personnel similaire est envoyé en renfort dans les hôpitaux militaires et auxiliaires, et des unités mobiles composées en partie d'ambulancières sont lancées sur les routes pour porter secours aux Belges arpentant celles-ci.

Le 28 mai, la capitulation et la dissolution de l'armée belge mettent fin à cette situation. Encouragée par la fin des combats, la population civile regagne ses maisons. Débute alors le temps de l'occupation. Orchestrée par une administration militaire allemande, sous le commandement du général Alexander von Falkenhausen, et perdurant jusqu'à la Libération de la Belgique en septembre 1944, cette occupation se déroule dans des circonstances difficiles : la population souffre de pénurie alimentaire (notamment causée

par le blocus britannique qui coupe le réseau d'importation nécessaire à la Belgique dont le territoire fortement industrialisé interdit toute autosuffisance alimentaire) et doit se soumettre à un système de rationnement. Cette situation est couplée à un contexte de chômage prononcé, de salaires bas et, à partir du 6 octobre 1942, de travail obligatoire en Allemagne¹.

Toutes ces difficultés changent les priorités de la Croix-Rouge. En vertu de son devoir autoproclamé de venir en aide aux populations, l'institution met sur pied diverses actions destinées à soulager de la misère les familles les plus pauvres et à assister les prisonniers belges enfermés dans des camps allemands.

Par conséquent, l'occupation véhicule des problèmes dont la nature diffère de ceux connus pendant la Première Guerre. La disparition des combats armés sur le sol belge et l'attention plus urgente portée à la dégradation de la situation sociale semblent provoquer une diminution de l'importance du rôle de l'infirmière comparé à celui qu'elle exerçait durant la Grande Guerre. Peut-on déduire pour autant que la participation de la femme, en général, dans la guerre s'est également amenuisée ? Les recherches historiques menées sur ce sujet démontrent bien que les femmes ne sont pas restées passives et se sont engagées dans le conflit : résistantes, collaboratrices, travailleuses, ouvrières..., leurs rôles sont multiples et commencent peu à peu à être mis en lumière par les historiens. Le sujet de ce mémoire s'inscrit dans cette tendance. La Croix-Rouge est une institution nationale qui entend bien maintenir ses activités malgré la guerre et dès lors recrute de nombreuses femmes belges pour l'aider à faire face à la situation. Quelles places, quelles fonctions, tant au niveau de l'administration de l'institution qu'au niveau exécutif, se sont-elles attribuées et, concrètement, quelle capacité d'action détiennent-elles ?

Explorer ce thème encore peu exploité par la littérature scientifique permet également d'aborder la question de l'émancipation féminine. L'historiographie a longtemps considéré que les deux guerres mondiales ont été un facteur favorable à l'émancipation des femmes. Aujourd'hui, ce constat est vivement remis en question et s'oriente désormais vers une observation qui lui est opposée. Cependant, selon les angles

¹ WARNIER, D., « Mai 1940 : la campagne des 18 jours », dans DEVOS, W. et GONY, K., dir., *Guerre, occupation, libération. Belgique, 1940-1945*, Bruxelles, Racine, 2019, p. 65-78 ; LUYTEN, D., « (Sur)vivre en Belgique occupée », dans DEVOS, W. et GONY, K., dir., *Op. cit.*, p. 217-229 ; GONY, K., « "Humiliés et offensés" : la fin de la guerre en Europe », dans DEVOS, W. et GONY, K., dir., *Op. cit.*, p. 271-281.

d'approche, ce verdict peut être nuancé. En étudiant la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre mondiale, alors qu'elle fournit aux femmes l'occasion de prendre des responsabilités dans la société tout en leur confiant des fonctions correspondant principalement à des qualités pensées comme intimement liées à la nature féminine, ce mémoire propose de nouvelles pistes de réflexion à la thématique de l'émancipation féminine et de nouvelles nuances à prendre en compte.

L'histoire des femmes, de leur émancipation, est un domaine historique relativement neuf : les années 1960-70 témoignent du développement de ce courant historiographique, d'abord aux Etats-Unis et au Royaume-Uni avant de gagner la France. Les historiens s'intéressent de plus en plus à l'histoire des femmes et, dans un second temps et dans une perspective plus large, à la question du genre². Cette discipline prend le nom de la *Women's History* au Royaume-Uni avec la naissance de deux grandes revues spécialisées : *Women's Studies International Forum* et *Feminist Review*. Aux Etats-Unis, la recherche dans le domaine de l'histoire des femmes est appelée *Women's Studies* (avant de glisser vers la *Gender History* dans les années 1980), tendance historiographique dont se revendiquent les revues *Womens's Studies* et *Feminist Studies*³. Dans le monde francophone, un des ouvrages les plus importants à signaler sur cette thématique est la collection *L'Histoire des femmes*, menée conjointement par Georges Duby et Michelle Perrot à partir des années 1980. Au milieu des années 1990, paraît une revue spécialisée dans l'histoire des femmes : *CLIO. Histoire, Femmes et Sociétés*. Cependant, pour explorer plus particulièrement la situation des femmes en Belgique durant le XXe siècle, les travaux proposés par Catherine Jacques (centrés principalement sur l'aspect politique du mouvement féminin) et Eliane Gubin se révèlent riches en informations.

Actuellement, l'histoire des femmes et du genre est un domaine de recherche historique en pleine expansion⁴. Depuis une dizaine d'années, des travaux de synthèse

² PERROT, M., « Mon » histoire des femmes, Paris, Editions du Seuil, 2006, p. 19 et 28.

³ THEBAUD, F., « La vitalité d'un champ », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, 2002/3, p. 177-181 ; SCHWARTZ, P., « Women's studies, gender studies », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, 2002/3, p. 15-20.

⁴ SCHWARTZ, P., *Op. cit.*, p. 15-20.

portant conjointement sur l'histoire des hommes et celle des femmes continuent de paraître et contribuent à approfondir l'histoire des genres⁵.

Concernant la situation des femmes pendant la Seconde Guerre mondiale, thème qui nous préoccupe dans cette étude, le dernier ouvrage francophone représentant une synthèse importante du sujet est le livre collectif *Hommes et femmes dans la France en guerre*⁶, datant de 2003 et rédigé par des chercheurs spécialistes de cette thématique. Les recherches portant spécialement sur la Belgique sont moins abondantes qu'en France et explorent des aspects plus ciblés : ils se concentrent principalement sur les collaboratrices et les liens entre les femmes et la Résistance. Aussi ce mémoire présente-t-il une certaine utilité car il propose un complément d'informations par son analyse du rôle des femmes dans un contexte autre que celui de la Résistance et de la collaboration.

Cependant, le résumé historiographique proposé par l'historienne française Françoise Thébaud dans son ouvrage *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*⁷, est applicable à la situation belge et peut être rapidement évoqué. Ainsi, en ce qui concerne l'évolution de la société lors de la première moitié du XXe siècle, cette auteure présente trois courants historiographiques. Le premier débute dans les années 1970 : les chercheurs s'accordent à affirmer que la Grande Guerre a permis d'initier le mouvement d'émancipation de la femme. Déclaration que reconsidèrent les historiens des années 1980, représentants de la deuxième tendance historiographique, en apportant davantage de nuances : les modifications entraînées par la guerre n'ont rien de fondamental et par conséquent, ne peuvent qu'être éphémères. Au contraire, il semblerait que le conflit ait ravivé la flamme conservatrice de la société qui souhaite rétablir la division traditionnelle entre les genres. Les historiens du dernier courant historiographique, émergeant dans les années 1990, reviennent une nouvelle fois sur ces idées pour présenter la guerre comme le terreau des transformations des rapports entre les genres⁸.

La question semble donc complexe à aborder et ce débat de l'existence potentielle d'un lien entre les deux guerres du XXe siècle et l'émancipation féminine continue, aujourd'hui encore, de faire couler beaucoup d'encre sous la plume des historiens.

⁵ THEBAUD, F., « La guerre, et après ? », dans MORIN-ROTUREAU, E., dir., *Combats de femmes 1914-1918*, Paris, Autrement/Mémoire/Histoire, 2004, <https://www.cairn.info/combats-de-femmes-1914-1918--9782746705159-page-185.htm> (consulté le 4 mai 2020), p. 188.

⁶ CAPDEVILA, L. et al., *Hommes et femmes dans la France en guerre (1914-1945)*, Paris, Payot, 2003.

⁷ THEBAUD, F., *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, 2^e éd. revue et augmentée de *Ecrire l'histoire des femmes*, Lyon, Ens. Editions, 2007.

⁸ THEBAUD, F., « La guerre, et après ? », dans MORIN-ROTUREAU, E., dir., *Op. cit.*, p. 187.

Notre mémoire a l'ambition d'apporter sa pierre à l'édifice et de proposer des nouveaux éléments sur le sujet en approfondissant les relations entre les femmes et la Croix-Rouge de Belgique. Cela implique de disposer d'une documentation correspondant à notre recherche. Si, en France, la question a déjà intéressé l'historienne Elsa Durbercq, dont l'étude du rôle des femmes dans la Croix-Rouge française au cours de l'entre-deux-guerres a constitué le propos principal de son mémoire et d'un article⁹, en Belgique, le sujet en lui-même ne semble n'avoir jamais été traité. Néanmoins, l'histoire générale de la Croix-Rouge de Belgique a été l'objet de publications scientifiques bien qu'il soit parfois difficile d'en trouver mention dans des travaux généraux portant dans notre période d'étude¹⁰. Un seul travail scientifique, en l'occurrence un mémoire de maîtrise d'Histoire, datant de 1994, en a fait son sujet exclusif¹¹. En nous appuyant également sur l'inventaire des archives de la Croix-Rouge et de son directeur général Edmond Dronsart, qui présente un historique relativement complet de cette institution en Belgique¹², nous disposons d'un panorama des activités de la Croix-Rouge de Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale et donc du contexte dans lequel s'insère notre sujet d'étude.

Celui-ci a, dès lors, été approfondi par l'exploitation des archives précédemment citées qui fournissent des informations sur la gestion de la Croix-Rouge de Belgique, de ses activités, de ses rapports avec les différentes autorités (nationales, internationales) entre 1922 et 1959, période durant laquelle Edmond Dronsart occupait la fonction de directeur général de la Croix-Rouge. Ce fonds d'archives de la Croix-Rouge, conservé aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles (A.G.R.), constitue notre principale source. Afin de compléter certaines informations délivrées par ce fonds d'archives, d'autres sources ont également été consultées, à savoir le fonds d'archives de la Famille Carton de Wiart (également aux A.G.R.), le fonds d'archives du Secrétariat de la reine Elisabeth

⁹ DURBERCQ, E., *Le rôle des femmes dans la Croix-Rouge parisienne (1919-1939)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire, Paris, Université Paris X-Nanterre, 1994 ; ID., « Femmes et œuvres : l'exemple des Croix-Rouges françaises », dans *Recherches contemporaines*, n°3, 1995-1996, p. 194-205.

¹⁰ Un seul ouvrage scientifique étudie un aspect des activités de la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre mondiale : GUILLAUME, L., *Les trains sanitaires et l'histoire du Motor-Corps*, Neufchâteau, Weyrich, 2010.

¹¹ WATTICANT, M., *L'action de la Croix-Rouge de Belgique sous l'occupation allemande (1940-1944)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1994.

¹² CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Inventaris van het archief van het Belgische Rode Kruis en zijn Directeur-generaal Edmond Dronsart, 1922-1959*, Bruxelles, Archives de l'Etat en Belgique, 2017 (série Inventaires des Archives générales du Royaume, n°661).

(Archives du Palais royal, Bruxelles) et des documents issus du centre d'archives *Mundaneum*, situé à Mons.

En outre, si le fonds d'archives de la Croix-Rouge permet d'aborder la question de la reconnaissance après-guerre de la participation des femmes dans la Croix-Rouge, cette thématique a dû être complétée par la consultation d'articles, publiés en 1945 et en 1946, de cinq journaux belges¹³ et du *Moniteur belge*. Les années ultérieures des journaux n'ont pu être dépouillées en raison de la limite du temps imparti pour la réalisation du travail, ne laissant guère l'occasion de creuser davantage cet aspect du sujet.

Si le fonds d'archives de la Croix-Rouge, source principale de ce mémoire, se révèle riche en informations, trois critiques sont à formuler et à garder en tête lors de la lecture de ce travail.

Les deux premières critiques concernent la nature des archives utilisées. Tout d'abord, les archives de ce fonds émanent de la Direction Générale de la Croix-Rouge de Belgique et dès lors livrent principalement des informations sur les activités menées par la Croix-Rouge à un niveau national. Elles fournissent bien moins d'éléments quant à l'action de cette institution humanitaire à l'échelle locale. Cette lacune constitue, par ailleurs, la première limite de ce mémoire : le degré d'implication des femmes dans les actions locales de la Croix-Rouge ne transparaît que très peu et, parce que débusquer des archives locales demande du temps et parfois de la chance, ces archives étant rarement conservées ou dans le cas contraire disséminées dans des fonds privés, notre connaissance se restreint à l'identification des présidentes des sections locales de la Croix-Rouge. Cela signifie donc que les conclusions de notre étude sont élaborées à la lumière des situations observables à l'échelle nationale et peuvent être sujettes à davantage de nuances lorsqu'on tente de les accorder à la situation locale.

Ensuite, la nature des archives complique également la recherche d'un point pourtant essentiel à notre sujet : le témoignage même des femmes œuvrant dans la Croix-Rouge. La prise de paroles de ces dernières ne paraît pas être une action récurrente et les archives livrent leurs manifestations avec parcimonie. Cette situation représente dès lors la deuxième limite du mémoire : seules quelques bribes d'informations, rassemblées par la lecture entre les lignes de lettres et de notes écrites par des femmes, et quelques passages de procès-verbaux de réunions (des organes directeurs de l'institution) transmettent une

¹³ *La Libre Belgique*, *La Nation belge*, *Le Courrier de l'Escaut*, *Le Peuple* et *Le Soir*.

vision, dès lors parcellaire, de l'opinion des femmes quant à leur action dans la Croix-Rouge. Certaines femmes présentes dans la Croix-Rouge pendant la période étudiée sont des personnalités de l'époque et pourraient, en raison de leur statut et de leur participation dans la société, avoir conservé quelques archives personnelles. C'est le cas notamment de la baronne Hankar, dont les archives personnelles seraient détenues par sa fille, la comtesse Dumonceau de Bergendal¹⁴. En raison d'un temps imparti limité et d'une situation sanitaire complexe, nous n'avons pu consulter ces archives ni en rechercher d'autres provenant d'autres personnalités féminines.

La troisième et dernière critique du fonds de la Croix-Rouge porte sur les données chiffrées délivrées à profusion dans les archives. Ces nombreuses interventions chiffrées semblent, notamment lorsqu'il s'agit de relever le nombre de volontaires rejoignant les rangs de l'institution, être liées à des objectifs de propagande visant à magnifier l'action de la Croix-Rouge et augmenter son ampleur. Nous serons donc particulièrement prudents avec ces nombres énoncés et nous nous en tiendrons à des approximations lorsqu'il ne sera pas possible de confirmer les chiffres avec d'autres sources.

Ces considérations mentionnées, le sujet d'étude de notre travail peut alors être abordé. Il sera exposé en deux temps : tout d'abord, notre attention se concentrera sur les femmes travaillant dans la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre mondiale. Ensuite, notre réflexion portera davantage sur le lien entre l'émancipation et la place tenue par les femmes dans la Croix-Rouge de Belgique.

Ainsi, la première partie du travail retracera le processus de mobilisation féminine organisée par l'institution et identifiera, par la suite, le rôle accordé aux femmes selon les différents niveaux hiérarchiques de la Croix-Rouge et selon les actions entreprises. Le profil général du personnel féminin actif pendant la guerre sera également analysé et sera affiné par la suite avec une présentation de douze femmes. Ces différents examens se clôtureront par une description de la situation d'après-guerre afin de relever les changements temporaires et ceux plus définitifs provoqués par la situation de guerre.

La seconde partie de ce mémoire soulignera la position de la Croix-Rouge et de ses membres (masculins et féminins) quant à la participation des femmes dans l'institution. Elle abordera également la question de la reconnaissance publique des actions et des mérites des femmes dans la Croix-Rouge pendant la guerre. Elle approfondira par après

¹⁴ WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 4.

les caractéristiques propres à cette institution qui influenceront, favorablement ou non, l'émancipation féminine.

Ce canevas établi et toutes les remarques d'usage précisées, entamons donc la lecture de notre mémoire par la découverte de la place des femmes dans la Croix-Rouge en guerre.

Partie I : Les femmes dans la Croix-Rouge

Conséquence inévitable de la mobilisation des hommes partis aux combats en 1940, le besoin de main-d'œuvre dans ses services impose à la Croix-Rouge de faire appel à de nombreuses femmes volontaires. Celles-ci sont réparties selon leurs compétences dans trois grandes sections : les Services Auxiliaires Féminins pour les femmes ne disposant d'aucune connaissance en médecine ou en paramédical (elles sont assignées aux ouvriers, à la confection de colis, aux cantines, au secrétariat, à l'administration...), les services sanitaires pour les infirmières et ambulancières (accomplies ou en devenir) et le service des bibliothèques d'hôpitaux pour les femmes aux aptitudes plus littéraires¹⁵.

A l'intérieur de ces sections, les femmes sont donc amenées à devenir auxiliaires sociales, infirmières ou infirmières-visiteuses, ambulancières, conductrices d'automobiles, employées ou encore travailleuses manuelles¹⁶. Il faut remarquer que ces catégories ne sont pas totalement hermétiques et définitives : une infirmière peut être appelée, par exemple, à s'éloigner de l'aspect strictement médical qui constitue la caractéristique de sa fonction, en se muant en enquêteuse sociale auprès de la population.

En outre, d'autres services peuvent recourir aux volontaires ou employées féminines.

Les archives dépouillées lors de cette étude n'offrent pas un panorama exhaustif détaillant chaque personnel des multiples services. A la lecture des documents présentant l'institution humanitaire et son parcours dans un pays en guerre, force est de constater que les femmes sont réparties dans les différentes sections de son organisation. Mais jusqu'à quel point ont-elles infiltré la Croix-Rouge ? Comment repérer leurs interventions et identifier leur influence ? Voici des questions auxquelles apporter des réponses définitives et précises requiert un travail délicat. Néanmoins, si obtenir des résultats chiffrés précis semble actuellement nous engager sur une voie parsemée d'obstacles, il est possible d'ouvrir le chemin en identifiant les actions les plus visibles posées par des femmes.

¹⁵ GUILLAUME, L., *Les trains sanitaires et l'histoire du Motor-Corps*, Neufchâteau, Weyrich, 2010, p. 134.

¹⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2005, doc. 1, *Le rôle de la femme à la Croix-Rouge pendant la guerre*, s.l.n.d. [ca 1946], p. 1.

Cette première partie du travail se divise en cinq points. Tout d'abord seront retracés les premiers préparatifs de la Croix-Rouge concernant la mobilisation féminine, menés en 1938 et 1939. Ensuite, nous concentrerons notre attention sur la période de guerre proprement dite. Pour ce faire, la présence des femmes dans l'institution sera étudiée aux trois niveaux de pouvoir (central, provincial et local) et dans les différents services centraux gérés par la Croix-Rouge. Par la suite s'ensuivra l'analyse approfondie du personnel féminin. Elle consistera en l'étude du profil sociologique des femmes engagées, de leur statut (salariées, bénévoles) et du cas particulier du personnel féminin œuvrant dans les services de la Croix-Rouge situés à Bruxelles.

Enfin, la question de l'après-guerre et de la place des femmes dans la Croix-Rouge durant cette période sera abordée succinctement afin de relever une éventuelle continuité entre les changements engendrés par la guerre et la nouvelle situation amenée par le retour de la paix.

Préliminaires : Historique de la Croix-Rouge de Belgique

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble nécessaire de nous attarder quelque peu sur la fondation de la Croix-Rouge de Belgique. Ce rapide historique permettra de mieux cerner le rôle de la Croix-Rouge dans la société belge, depuis sa création jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, période étudiée dans ce travail.

En 1863, s'organise la première Conférence Internationale de la Croix-Rouge. Bien qu'aucun délégué belge ne soit présent à cet événement, cela n'a pas d'incidence sur la création d'une section belge de la Croix-Rouge. Un Comité de secours est en effet fondé le 4 février 1864 et est encore actuellement considéré comme la plus ancienne des Sociétés nationales de la Croix-Rouge¹⁷.

¹⁷ Une Société nationale est une section de la Croix-Rouge internationale implantée dans un pays. Elle est habituellement nommée selon l'exemple suivant : « Croix-Rouge française ». La Société nationale belge est une exception à cette appellation puisqu'elle est appelée « Croix-Rouge de Belgique ». (Cf. BONZON, M., *Les débuts de la Croix-Rouge de Belgique (1863-1869)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Philosophie et Lettres, groupe B : Histoire Moderne, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 1963, p. 21.)

Parmi les membres de ce Comité, nous pouvons relever les noms de Uytterhoeven, principal fondateur du Comité, Van Holsbeek, Van Parys, Commans, Roussel, Renard, Visschers, Roussel, la baronne Ida de Crombrughe et Mme Driessens de Meurisse qui ne restera pas que peu de temps. Ces personnes sont donc considérées comme les membres fondateurs de la Croix-Rouge en Belgique¹⁸.

La Belgique ne conçoit alors sa section nationale de la Croix-Rouge que comme une association de fait. Cependant, ce statut est modifié suite à la loi du 30 mars 1891, plaçant la Croix-Rouge belge au rang des institutions d'utilité publique et lui reconnaissant une personnalité juridique. Par cette même loi, cette institution, désormais publique, passe sous la responsabilité des ministères des Affaires intérieures, de la Défense et de la Santé. S'il lui est permis de gérer son travail en toute indépendance, elle doit désormais justifier sa gestion financière et ses activités¹⁹.

Les guerres austro-prussienne (1866), franco-allemande (1870) et des Balkans (1912-1913) fournissent à la Croix-Rouge de Belgique les opportunités de faire ses premières armes et d'intervenir lors de conflits internationaux.

Ainsi, lorsque la Première Guerre mondiale éclate, bien que la Croix-Rouge belge soit prise au dépourvu en raison du manque de moyens dont elle dispose alors, elle a, néanmoins, par ces conflits antérieurs, une expérience de gestion sanitaire des conflits sur laquelle s'appuyer. Elle se dote rapidement de postes de secours mobiles, d'ambulances et met en place différents hôpitaux dont celui situé à La Panne, *L'Océan*, représentant célèbre de l'activité de la Croix-Rouge belge au cours de cette période et dirigé principalement par le docteur Antoine Depage²⁰ dont le nom jouit de la même célébrité que celle de l'établissement dont il a la charge. Autre nom ayant permis l'essor de la

¹⁸ BONZON, M., *Op. cit.*, p. 26.

¹⁹ CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Op. cit.*, p. 49 ; WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 7.

²⁰ Antoine Depage (1862-1925) est un chirurgien belge affluant du début du XXe siècle, fondateur de la première école d'infirmière annexée à une clinique chirurgicale. Il est principalement connu pour le grand rôle qu'il a tenu pendant la Première Guerre mondiale. A cette occasion, il prend les commandes de l'ensemble de l'organisation hospitalière du pays. Lorsque le front de l'Yser se stabilise, il établit à La Panne l'hôpital de *L'Océan* en décembre 1914 et assure sa direction. Il est le président de la Croix-Rouge de Belgique de 1920 jusqu'en 1925, année de son décès. (Cf. COLARD, A., « DEPAGE (Antoine) », dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, t. XXXV, supplément t. VII (fascicule 1^{er}) : *Adreantius-Hubert*, Bruxelles, 1969, col. 171-180.)

Croix-Rouge pendant la Première Guerre, la reine Elisabeth intervient dans l'institution en proposant son aide personnelle et en motivant la participation des femmes belges²¹.

Durant l'entre-deux-guerres et plus précisément en 1919, la Croix-Rouge de Belgique consent à adhérer à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, créée la même année et fédérant l'ensemble des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Sur le plan national, la Croix-Rouge de Belgique désire étendre ses activités, décision soutenue par le Comité International de la Croix-Rouge (C.I.C.R.)²². Elle précise un programme de protection de la Santé Publique et organise un service général de secours d'urgence permanent. En outre, fort attachée à la bonne éducation sanitaire populaire, la Croix-Rouge ambitionne de partager avec un maximum de personnes les principes d'hygiène. A cette fin, des cours seront désormais proposés pour une formation de premiers secours et d'ambulancier. D'autres leçons concernant l'hygiène familiale et la puériculture sont également dispensées. Cette initiative connaît un certain succès auprès de la population, notamment grâce à la mise en place d'une propagande lui offrant une plus grande visibilité. Suite au triomphe des véhicules motorisés dans les années 1930, la Croix-Rouge met également en place l'assistance médicale urgente : une série de petits postes de secours où les ambulances peuvent conduire leurs malades et blessés²³.

Dans la même suite d'idée, l'arrêté ministériel du 18 janvier 1932 fixe également la collaboration entre la Croix-Rouge et le Service de Santé de l'Armée²⁴.

La Belgique possédant une colonie, la Croix-Rouge souhaite également y développer ses activités : une section de la Croix-Rouge de Belgique est créée dans la colonie du Congo en 1926 et occupera par la suite une place considérable dans la société congolaise²⁵.

À la fin des années 1930, grâce aux nombreuses activités mises en place, la Croix-Rouge de Belgique prend de l'ampleur. Elle s'impose en tant qu'organisme national et bénéficie d'une large reconnaissance de la société. Témoin de cet épanouissement, le nombre de sections locales ne cesse de croître : il passe de 37 à 292 entre 1922 et 1938.

²¹ CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Op. cit.*, p. 49 ; WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 7-8.

²² Le Comité International de la Croix-Rouge est chargé de développer le droit international humanitaire. Ses efforts se sont essentiellement concentrés sur la mise en place de protections pour les victimes des guerres, c'est-à-dire les militaires blessés, les prisonniers de guerre, les réfugiés et les civils. (Cf. *125 ans de Croix-Rouge en Belgique*, Bruxelles, Croix-Rouge de Belgique, 1988, p. 22-23.)

²³ CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Op. cit.*, p. 50-51 ; WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 8.

²⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 54, *Croix-Rouge de Belgique*, s.l., mars 1951, p. 1.

²⁵ CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Op. cit.*, p. 50-51 ; WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 8.

Lié à ce fait, le nombre des membres augmente également : des 3 000 personnes travaillant à son service en 1922, la Croix-Rouge belge en accueille 105 000 en 1938²⁶.

Cependant, à la fin de ces mêmes années 1930, la menace d'une nouvelle guerre se précise. En 1939, inquiète par la tension internationale, la Croix-Rouge belge, sous la direction de son président Nolf²⁷ et de son directeur général Dronsart, lance préventivement des mesures concrètes de mobilisation et complète son équipement sanitaire : cela implique notamment le rachat d'hôpitaux militaires conjointement à la création de nouveaux hôpitaux auxiliaires, la mise sur pied de 150 auberges d'aide et d'auberges civiles complémentaires, l'établissement de postes de secours à destination de la population, l'organisation d'un service de recensement des civils blessés, malades et victimes des opérations de combat et de tout autre service d'informations ou encore la création d'un service national de transfusion de sang (en accord avec la Convention de Genève du 27 juillet 1929).

Ces multiples préparatifs apportent à la Croix-Rouge de Belgique une organisation interne et des capacités d'actions nécessaires à une situation de guerre ouverte. Cependant, l'invasion du pays par les troupes allemandes et la reddition de la Belgique en mai 1940 modifièrent le scénario prévu par la Croix-Rouge et requièrent une adaptation de son programme²⁸.

L'arrivée allemande provoque dans le pays une désorganisation générale des services publics. Dès le début de l'invasion, la Croix-Rouge de Belgique n'a d'autre choix que de se substituer à ces services afin que la population puisse continuer d'en bénéficier. Notamment, elle prend en charge l'exode considérable de Belges fuyant l'avancée allemande. Cela implique l'organisation d'un ravitaillement et d'un hébergement pour les réfugiés belges situés en France et la coordination d'un service de secours et d'aide

²⁶ WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 9.

²⁷ Pierre Nolf (1873-1953) s'est consacré à différentes activités durant sa vie, toutes liées au monde médical. Docteur en médecine, il a surtout contribué au domaine de la recherche scientifique. Il dirige deux hôpitaux pendant la guerre de 14-18 : l'hôpital civil pour infectieux à Saint-Idesbald puis l'hôpital militaire Cabour à Adinkerque. Après la guerre, il est nommé professeur à l'Université de Liège et parallèlement fonde la Fondation Médicale Reine Elisabeth. De 1922 à 1925, il exerce également la fonction de ministre des Sciences et des Arts. C'est à la suite de ce mandat qu'il est nommé directeur de la Croix-Rouge, poste qu'il occupe jusqu'en 1945. En plus de ces différentes activités, il contribue à la création du Fonds National de la Recherche Scientifique en 1926. La carrière scientifique de Nolf lui a valu quelques distinctions : notamment, il a été membre de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts et de l'Académie royale de Médecine de Belgique. (Cf. FREDERICQ, H., « Notice sur Pierre Nolf », dans *Annuaire*, 1955, p. 1-38.)

²⁸ CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Op. cit.*, p. 50-51 ; WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 13.

(matérielle, médicale, alimentaire...) pour les Belges parcourant les routes, que ce soit dans le but de quitter ou de regagner le pays. En outre, suite à la capitulation de l'armée belge, les hôpitaux militaires passent directement sous l'autorité de la Croix-Rouge, ce qui porte le total des institutions hospitalières gérée par la Croix-Rouge à 167. Il fallut dès lors repenser la distribution du personnel et des moyens de la Croix-Rouge afin de remplacer les employés et fournitures militaires qui furent en partie réquisitionnés par les Allemands²⁹.

Ces différents éléments représentent une surcharge importante de travail pour la Croix-Rouge de Belgique. Cela implique nécessairement une augmentation de moyens, de matériel et de personnel. Pour résoudre ce dernier point, la Croix-Rouge multiplie les appels à mobilisation auprès de la population. Ceux-ci rencontrent un écho intéressé et sont couronnés de succès, particulièrement auprès des femmes qui sont les premières à se proposer³⁰.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la Croix-Rouge belge est bien vue par l'occupant allemand car s'assurant du confort des populations, ces dernières sont moins tentées de résister aux autorités allemandes. Les relations qu'entretient l'institution avec le régime allemand demeurent relativement pacifiques, bien qu'il y ait quelques frictions au niveau des sections locales de la Croix-Rouge. Cependant, plus les années d'occupation durent, plus se creuse un fossé entre la Croix-Rouge belge et les Allemands, ces derniers jugeant la mentalité de l'institution « trop patriotique et trop francophone »³¹.

L'arrivée des Alliés sur le sol belge en septembre 1944 présente une nouvelle opportunité pour la Croix-Rouge de renouer avec sa fonction première consistant en le secours des blessés militaires. En outre, l'institution offre également ses services aux populations touchées par les combats, dans les Ardennes³².

La fin de la guerre ne signifie pas la cessation des activités de la Croix-Rouge. Celle-ci continue à se mobiliser et maintient actifs des « services de guerre » (tels que l'Agence centrale de renseignements pour prisonniers de guerre, l'Office National de Secours aux

²⁹WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 14-15 et 22 ; CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Op. cit.*, p. 51-52.

³⁰ *125 ans de Croix-Rouge en Belgique*, Bruxelles, 1988, p. 20.

³¹CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Op. cit.*, p. 53.

³²*Ibid.*, p. 53.

Prisonniers de Guerre et l'Office National de Secours aux Internés Civils). A côté de cela, elle maintient ses campagnes de prévention et prend différentes dispositions pour améliorer la santé des populations (par exemple, mettre à disposition davantage de matériel sanitaire).

En outre, la Croix-Rouge doit encore organiser le retour des nombreux belges déportés en Allemagne, qu'il s'agisse de travailleurs forcés ou de prisonniers, sans oublier le cas des personnes décédées dans les camps de concentration et d'extermination.

La Croix-Rouge belge tient également à porter assistance à l'extérieur des frontières belges en cas de conflits³³.

La guerre engendre donc des nouvelles tâches pour la Croix-Rouge. Celles-ci nécessitent, au sein de l'institution, une main-d'œuvre suffisamment importante pour les assumer et les mener à bien. Forte de l'expérience de la Grande Guerre, durant laquelle la société a eu recours aux femmes pour pallier l'absence des hommes partis au front, la Croix-Rouge envisage rapidement le lancement d'une mobilisation féminine pour renforcer ses rangs.

1. Organisation de la mobilisation féminine dans la Croix-Rouge

A la fin des années 1930, alors que la menace d'un nouveau conflit de grande ampleur se précise, la Croix-Rouge multiplie les réunions de direction afin de s'entendre sur les préparatifs à entreprendre de toute urgence. Outre la question des nouveaux services de guerre à mettre sur pied, le problème des effectifs s'impose rapidement. S'appuyant sur l'expérience antérieure de la Grande Guerre, le directeur général Edmond Dronsart³⁴

³³CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Op. cit.*, p. 54.

³⁴ Edmond Dronsart (1889-1965) a cumulé différents postes pendant sa vie mais a toujours gardé un lien avec les domaines social et médical. En 1911, il est le secrétaire du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement technique du Hainaut. Pendant la Première Guerre, il opère principalement en France en étant, dès 1915, actif dans l'Institut de Rééducation Professionnelle des Mutilés de Guerre (jusqu'en 1919), directeur de l'Institut Régional de Montpellier (jusqu'en 1921) et chef du Centre de Rééducation et d'Appareillage du Service de Santé, également à Montpellier. Il regagne la Belgique en 1921, dirige pendant un an la première école de service social à Bruxelles avant d'occuper le poste de directeur général de la Croix-Rouge de Belgique jusqu'en 1959. Bien que son temps soit essentiellement pris par cette tâche, il assume sur le côté la vice-présidence de la Ligue Nationale Belge d'Hygiène Mentale, la fonction d'administrateur de l'Office National du Lait et de secrétaire général du Comité National Belge du Service

soutient l'idée d'un recrutement intensif de personnel féminin. Dès 1938, un Comité de la mobilisation féminine, composé uniquement de femmes, est créé. Son objectif premier est d'organiser la mobilisation féminine en cas de conflit ou de catastrophe et devient le lieu d'expression de dames qui seront amenées à occuper des postes à responsabilité dans la Croix-Rouge pendant le conflit mondial : les baronnes Carton de Wiart^{*35} et Boël*, la vicomtesse de Lantsheere*, Mme Lippens*, Mme Morel-Jamar* et Mlle Baers^{*36}. Ces dames organisent et président des réunions de travail mais ces dernières se déroulent toujours avec la présence du directeur général Dronsart.

Le Comité de la mobilisation féminine ne cache pas son ambition de monter un nouveau service entièrement composé de membres féminins et indépendant de la Croix-Rouge. Il estime que, l'état de guerre risquant d'être déclaré en Belgique, les femmes belges seront amenées à participer aux efforts généraux pour aider la population. Leur mobilisation devrait dès lors ne pas être seulement profitable à la Croix-Rouge mais également à d'autres organisations. Il est nécessaire de constituer un service, réunissant les bonnes volontés féminines, qui pourrait agir dans différents domaines. Cette volonté d'expansion ne rencontre pas l'adhésion de la Croix-Rouge qui se hâte d'opposer son *veto* à une telle entreprise, notamment en précisant qu'elle est incapable de superviser le recrutement de femmes qui s'occuperaient d'activités différentes des siennes. Le Comité doit rapidement s'incliner et accepter de maintenir les tâches du futur personnel féminin de la Croix-Rouge dans le champ d'action de l'institution³⁷.

Cependant, dès l'entrée en guerre de la Belgique, une rapide évolution de cette situation est remarquée : la Croix-Rouge revient sur sa position et déclare que toutes les volontaires ayant répondu à son appel de mobilisation pourront être affectées à des œuvres

Social. Dronsart a également travaillé sur plusieurs publications centrées sur les problèmes nationaux et internationaux de la Croix-Rouge. Il a reçu différentes décorations pour ses travaux dont l'Ordre de Léopold (au rang de Chevalier) et la Légion d'Honneur (au rang d'Officier). (Cf. WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 30 ; KOLLER, F., de MAEYER, T.W. et Dr TAYLOR, S., éd., *Who's who in Belgium. 1957-1958*, Bruxelles, G.H.B. Universal Editions, 1959 p. 233.)

³⁵ Les noms suivis d'un astérisque seront présentés dans le point 4.1.2. Douze femmes dans la Croix-Rouge.

³⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1985, doc. 1, *Procès-verbal d'une séance du 19 décembre 1938 au sujet de la mobilisation féminine*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1938] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1985, doc. 2, *Procès-verbal d'une séance de la Commission de la mobilisation féminine du 11 décembre 1939*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939].

³⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1985, doc. 1, *Procès-verbal d'une séance du 19 décembre 1938 au sujet de la mobilisation féminine*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1938].

distinctes de l'institution humanitaire (par exemple, elles pourront intervenir dans le problème de l'évacuation de la population civile), à l'administration officielle ou encore à des groupements importants nécessitant du personnel supplémentaire³⁸. La Croix-Rouge semble dès lors accepter le rôle de plaque tournante dans la mobilisation et la répartition des femmes belges désirant être utiles à l'effort de guerre national. Néanmoins, la lecture des archives de l'institution ne livre que peu d'initiatives pratiques allant dans ce sens : si en théorie, la Croix-Rouge consent à rediriger certaines volontaires vers d'autres organismes belges, en pratique, elle ne paraît pas en faire une habitude. Son intervention dans une mobilisation nationale des femmes semble donc uniquement se jouer sur le papier sans avoir de réel impact sur le terrain.

Afin de propager leur appel de recrutement auprès d'un maximum de femmes belges, les dames du Comité peuvent compter sur la coopération de trois relais. Elles s'appuient sur des groupements féminins existants avec lesquels nombre d'entre elles entretiennent des relations de collaboration étroites : la Fédération des Femmes Libérales, les Guides Catholiques et les Girls-Guides de Belgique, les Ligues Féminines Chrétiennes, les Femmes Prévoyantes Socialistes, la Solidarité libérale, le Conseil National des Femmes Belges³⁹... Tous ces groupes suivent une certaine tendance politique. Constatant cela, le directeur général Dronsart rappelle au Comité de la mobilisation féminine que la Croix-Rouge est une institution strictement neutre sur le plan politique et qu'il est souhaitable que tous ses membres conservent cette ligne de conduite⁴⁰. Ce lien avec les associations féminines, dont certaines peuvent être clairement identifiées féministes, reste discret tout

³⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 18, *L'Appel de la Reine*, s.l.n.d. [1939-1940].

³⁹ Fondé en 1905 par Marie Popelin, Le Conseil National des Femmes Belges (C.N.F.B.) est un groupement féministe militant principalement pour le pacifisme, l'arbitrage international, la révision des lois et des codes, l'amélioration de l'enseignement des filles, l'établissement de l'égalité politique et économique entre les hommes et les femmes. Ses activités sont interrompues pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale mais reprennent en temps de paix avec notamment, pendant l'entre-deux-guerres, un essor qui le fera dominer la scène féministe belge du moment. (cf. JACQUES, C. et FLOUR, E., « Conseil national des femmes belges », dans GUBIN, E. et JACQUES, C., dir., *Encyclopédie d'histoire des femmes. Belgique, XIXe-XXe siècles*, avec la collaboration de C. Marissal, Bruxelles, Editions Racine, 2018, p. 92-94.)

⁴⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1986, doc. 1, *Lettre du secrétaire général (au nom du Comité directeur de la Fédération nationale des étudiants libéraux de Belgique)*, s.l., septembre 1939 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1986, doc. 2, *Lettre du directeur général à la Commissaire générale des Guides Catholiques [Mlle Legros]*, s.l.n.d. [1939] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1986, doc. 5, *Lettre du directeur général à Mme Bautier*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1986, doc. 6, *Lettre du directeur général à Mme Morel-Jamar, présidente des Girls-Guides de Belgique*, s.l. [Bruxelles], avril 1939 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 5, *Lettre du président P. Nolf à M. le Président et Mme la Présidente au sujet des Services auxiliaires féminins*, Bruxelles, 12 avril 1939, p. 1.

au long de la guerre mais néanmoins persiste : des dames bourgeoises ou nobles occupant des postes à responsabilité dans la Croix-Rouge sont particulièrement actives dans des œuvres de bienfaisance ou des groupes féministes (ce dernier cas est illustré par l'exemple de la baronne Boël qui assume la présidence du Conseil International des Femmes⁴¹ entre 1936 et 1947⁴² tout en participant à des réunions de la Croix-Rouge au début de la guerre). Ces associations féminines collaborent également avec les activités de la Croix-Rouge au cours de la guerre. Ainsi, le Conseil International des Femmes propose son aide en prévision du moment où il sera nécessaire de secourir les réfugiés et les personnes déportées⁴³.

Outre le relai des associations féministes pour porter les appels de mobilisation, la Croix-Rouge collabore également avec la presse en lui demandant de diffuser des appels similaires⁴⁴ : *Pathé Journal*⁴⁵, *La Meuse*⁴⁶, *Le Soir*⁴⁷.

Enfin, la mobilisation féminine est grandement encouragée par la reine Elisabeth qui lance un appel en 1939 (annexe 1), invitant de ce fait les femmes belges à rejoindre les Services Auxiliaires Féminins de la Croix-Rouge⁴⁸.

Le Comité de la mobilisation féminine reste actif et visible jusqu'en fin 1939. Au-delà, plus aucune mention n'est retrouvée dans les archives et aucun élément ne nous permet de supposer que son existence est prolongée durant les années d'occupation allemande. Cette durée de vie (d'un an minimum) semble provoquer un relatif étonnement auprès des membres masculins de la Direction Générale de la Croix-Rouge. En effet, suite à la création du Comité, quelques membres de l'institution ont manifesté un certain

⁴¹ Fondé en 1888, le Conseil International des Femmes (C.I.F.) est une association regroupant des femmes de différentes nationalités. Souhaitant rallier des organisations féminines du monde entier, il défend un programme universel d'abord centré sur le bien-être général avant de l'ajuster avec des volontés émancipatrices à partir de 1936. (Cf. GUBIN, E. et VAN MOLLE, L., dir., *Des femmes qui changent le monde. Histoire du Conseil international des femmes. 1888-1988*, Bruxelles, Editions Racine, 2005, p. 13-18.)

⁴² *Ibid.*, p. 68.

⁴³ *Ibid.*, p. 116.

⁴⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2002, doc. 34, *Lettre de Alice Roland-Monoyer à Sa Majesté la Reine Elisabeth*, Woluwe-Saint-Pierre, 19 février 1940 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2002, doc. 71, *Lettre de Polly Wybo à la direction de la Croix-Rouge de Belgique*, Bruxelles, le 17 janvier 1940.

⁴⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2002, doc. 18, *Lettre de Mlle E. Liégeois à son Altesse Royale la Reine Elisabeth*, Bruxelles, 2 avril 1940.

⁴⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2002, doc. 44, *Lettre de N. Kristink à Mme la directrice*, Chevrion, 17 février 1940.

⁴⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2002, doc. 57, *Lettre de Cécile Guérisset à la Croix-Rouge de Belgique*, Bruxelles, le 19 février 1940.

⁴⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2001, doc. 2, *Services auxiliaires féminins*, s.l., 11 décembre 1939.

scepticisme quant à son utilité, jugeant notamment qu'il reposait sur des « bases fantaisistes »⁴⁹. Ils supposaient dès lors qu'il serait rapidement supprimé.

La brève existence du Comité de la mobilisation féminine pourrait être expliquée par l'hypothèse suivante : la direction de la Croix-Rouge aurait consenti à créer ce Comité dans l'objectif premier de satisfaire les demandes de dames, d'un certain statut social, à occuper un poste utile à l'effort de guerre. Le rôle principal du Comité aurait dès lors consisté au lancement du mouvement de mobilisation et à la détermination de ses procédures. Par la suite, lorsque la reddition de l'armée belge annonce le début de l'occupation allemande, l'ensemble de la mobilisation serait géré par un autre service de la Croix-Rouge. Il existe en effet, dans l'organisation interne de l'institution, un service de mobilisation qui relève de la Direction Générale et qui est placé sous l'autorité de M. Van Overstraeten. Ce service s'occupe de la gestion des dossiers des membres, de la remise des cahiers d'identification et d'immatriculation⁵⁰. Nous n'avons pu approfondir nos recherches sur ce service, en raison d'un manque d'informations ; cependant, nous pouvons supposer qu'il prendra en charge le recrutement féminin, celui-ci étant devenu nécessaire à la bonne continuité des activités de la Croix-Rouge.

2. Organes directeurs

Dans l'organisation interne de la Croix-Rouge, le pouvoir s'échelonne sur trois niveaux : les organes centraux forment le sommet de la pyramide hiérarchique et exercent une autorité sur l'ensemble de la structure. Au niveau intermédiaire, se retrouvent les Comités provinciaux, un par province belge, qui concentrent leurs compétences à l'intérieur des limites de la province dans laquelle ils sont attachés. Enfin, le dernier niveau hiérarchique regroupe les sections locales dont la portée des actions ne touche que le territoire de la commune dans laquelle les sections se situent.

Ces trois niveaux de pouvoir, et les personnes qui en font partie, exercent donc une influence différente sur les activités de la Croix-Rouge. Ce point du travail relèvera la

⁴⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1985, doc. 2, *Procès-verbal d'une séance de la Commission de la mobilisation féminine du 11 décembre 1939*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939].

⁵⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 110, *Organisation des services de la Direction Générale*, s.l., septembre 1948, p. 4.

présence des femmes, l'équilibre de leur répartition dans ces niveaux, et éclaircira dès lors la relation entre le pouvoir et les femmes.

2.1. Organes centraux

La Croix-Rouge s'appuie sur l'action de trois organes directeurs pour diriger l'ensemble de ses services et de ses activités : le Conseil Général, le Comité Exécutif et la Direction Générale. Ce point du travail présentera les tâches attribuées à chacun de ces organes, la présence des femmes dans la composition de ces derniers et le rôle qui leur est accordé.

2.1.1. *Conseil Général*

Le Conseil Général est, officiellement, l'organe suprême. Il est composé du président de la Croix-Rouge de Belgique, d'un délégué du ministère de la santé publique, de l'inspecteur général du service de santé de l'Armée, d'un délégué du ministère des Affaires étrangères, d'un délégué du ministère de la Défense nationale, des présidents des neuf Comités provinciaux, du président du Comité médical, des délégués d'arrondissements, de 15 membres nationaux, du président de la Croix-Rouge du Congo et de deux délégués désignés par les grandes associations syndicales de travailleurs choisies par le Conseil Général. Ces membres sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles. Ils ne bénéficient d'aucune rémunération pour leur prestation⁵¹.

Le Conseil est dès lors constitué d'approximativement une quarantaine de membres (nous n'avons pu retrouver qu'une seule donnée précise quant à sa composition : le Conseil comptabiliserait 49 membres en 1948⁵²). Durant la guerre, cinq femmes ont pu participer aux réunions et décisions de cet organe : la baronne Hankar, Mmes Lippens et de Beukalaer*, Mlle Burniaux*. Cette présence féminine n'est pas une nouveauté : avant la guerre, quatre femmes figuraient sur la liste des membres du Conseil Général⁵³.

⁵¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 123, *Croix-Rouge de Belgique*, s.l., 1948, p. 1-3.

⁵² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 123, *Croix-Rouge de Belgique*, s.l., 1948, p. 2.

⁵³ Il s'agissait des baronnes Carton de Wiart et Hankar, de Mme Lippens-Orban et de Mlle Burniaux. (Cf. A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4 (second paquet), doc. 96, *Conseil Général*, s.l.n.d. [1940-nov.1941] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 96, *Composition du Conseil Général avant la guerre*, s.l.n.d. [1940-nov. 1941].)

Le Conseil Général doit normalement se réunir au moins une fois par mois. Cependant, cette consigne n'est pas respectée entre 1940 et 1942, années durant lesquelles les rassemblements du Conseil sont sporadiques. En outre, les statuts régissant l'organisation de la Croix-Rouge structurent les liens hiérarchiques entre le Conseil Général et le Comité Exécutif comme suit : le premier détient l'autorité et les compétences nécessaires à la prise de décisions que le second a charge de faire appliquer. Or, depuis le début de la guerre, la tendance inverse prédomine et l'autorité du Conseil Général diminue⁵⁴. Cela implique que les femmes présentes dans le Conseil ne possèdent qu'un pouvoir limité, proportionnellement à celui dont dispose le Conseil.

2.1.2. Comité Exécutif

Concernant le Comité Exécutif⁵⁵, il serait composé d'une dizaine de membres⁵⁶ qui peuvent également combiner ce mandat avec une place dans le Conseil Général. Parmi ses membres, le Comité comprend le président de la Croix-Rouge et celui du Comité médical ainsi que huit autres membres nationaux désignés par le Conseil Général. Pendant la guerre, les baronnes Hankar et Carton de Wiart sont les deux seules femmes autorisées à participer aux réunions du Comité. Lorsque leur mandat prend fin en 1943, la Croix-Rouge continue de les inviter aux discussions mais les deux dames y assisteront avec moins d'assiduité.

Les membres du Comité, bénévoles, sont désignés pour quatre ans et sont rééligibles.

⁵⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 163, doc. 14, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 1942*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1942], p. 2.

⁵⁵ Le nom de ce Comité semble varier selon les sources. Dans le mémoire de Mme Watticant et dans un document de la Croix-Rouge datant de 1948, le Comité Exécutif est remplacé par le Comité Central de Direction. Cependant, cette dernière appellation ne semble figurer que dans les deux sources susmentionnées. En outre, les procès-verbaux du Comité Exécutif révèlent que ce dernier possède les mêmes compétences que celles décrites par Watticant et le document de 1948 et attribuées au Comité Central de Direction. Aussi en concluons-nous que le Comité Exécutif et le Comité Central de Direction sont deux appellations différentes pour un même organe.

⁵⁶ Le nombre exact de membres n'est pas précisé dans les sources. Cependant, un document indique que 13 membres siègent au Comité Exécutif en 1942, aussi supposons-nous que, durant la guerre, le nombre de membres reste semblable. (Cf. A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1573, doc. 1, *Liste du personnel*, s.l., 1^{er} novembre 1942, p. 1.)

Le Comité Exécutif est subordonné au Conseil Général à qui il rend régulièrement des rapports. En plus d'assumer la gestion générale de la Croix-Rouge, il est le seul organe autorisé à nommer et révoquer les fonctionnaires de l'institution⁵⁷.

En début de guerre, un Comité Directeur est formé afin de suppléer au Comité Exécutif. Cependant, sa durée de vie, ses tâches et sa composition demeurent encore floues. Il semblerait néanmoins que 27 personnes en soient membres, dont les deux femmes également présentes au sein du Comité Exécutif : les baronnes Hankar et Carton de Wiart⁵⁸.

Douze commissions consultatives, chacune spécialisée dans un domaine, sont directement rattachées au Comité Exécutif. Deux d'entre elles sont dirigées par des femmes : la baronne Hankar se charge du Comité d'Aide à la Jeunesse et la princesse de Ligne se voit attribuer la gestion du Comité de la section « La Mairaine du Prisonnier »⁵⁹.

2.1.3. *Direction Générale*

Le troisième organe central de la Croix-Rouge est la Direction Générale, placée sous l'autorité du directeur général. Celui-ci exerce une grande influence sur l'ensemble de la Croix-Rouge car il garantit la bonne exécution des décisions prises par le Comité Exécutif. En outre, il garde un œil sur l'ensemble du personnel de la Croix-Rouge et veille au bon fonctionnement des multiples services de l'institution. Afin de remplir ce rôle, il se pose notamment comme l'intermédiaire entre les administrations centrale et locale en communiquant les mesures décidées par la première à la seconde. Le nom du candidat est proposé par le Comité Exécutif et sa désignation pour la fonction émane du Conseil Général. En outre, sa durée de mandat est illimitée. Lors de la Seconde Guerre mondiale, le poste de directeur général est occupé par Edmond Dronsart. Suite à une décision des autorités allemandes, celui-ci est cependant suspendu pendant une courte période, correspondant aux quinze derniers mois de l'occupation jusqu'au lendemain de la

⁵⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 123, *Croix-Rouge de Belgique*, s.l., 1948, p. 3.

⁵⁸ WATTICANT, M., *L'action de la Croix-Rouge de Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1994, p. 23 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 95 (second paquet), *Liste des membres du Comité Directeur et des présidents des Comités provinciaux*, s.l.n.d. [1940-nov. 1941].

⁵⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1573, doc. 1, *Liste du personnel*, s.l., 1^{er} novembre 1942, p. 1.

Libération. Afin de pallier son absence, M. Hannut, alors intendant général, assure un intérim⁶⁰.

Outre le poste de directeur général, la Direction Générale comprend également 14 services. Huit d'entre eux sont dirigés par une ou deux femme(s) durant les deux premières années de guerre : Mme Dethier et Mlle Nieulant sont à la tête du service des Prisonniers (il trie le courrier émanant de ou destiné aux prisonniers), chacune s'occupant d'un volet du service ; Mlle Nieulant supervise également le service d'Offre de services (il fournit les renseignements en lien avec toute offre d'emploi) ; Mme Leclercq* dirige le *Motor-Corps* ; Mlle Pochez est la personne référente du Secrétariat des services extérieurs (il assure la liaison avec les services externes à la Direction générale) ; Mlles Kaekenbeek et Delvaux organisent le service de l'Action sanitaire (il répartit le personnel et le matériel médical à travers les provinces, il prend en charge toutes les questions relatives aux ambulancières et infirmières) ; le Secrétariat général est sous la direction de Mme Detry ; Mlle Gilson est en charge du service d'Assistance sociale, comprenant les cantines, ouvroirs et la gestion des réfugiés ; enfin, Mlle Tyberghien⁶¹ supervise le service de Propagande.

Les six services restants, c'est-à-dire le Magasin, le service du Personnel militaire, le service du Ravitaillement et des Missions sanitaires, l'Economat général, la Comptabilité et la Trésorerie générale, le service de Gestion des hôpitaux et de leur personnel, sont gérés par des hommes. Une petite précision peut néanmoins être rajoutée : Mme Bodson dirige une section de l'Economat général, à savoir celle produisant les bons d'achat dans les magasins alimentés par la Croix-Rouge⁶².

Cette énumération de noms et de services souligne donc la légère prédominance des femmes à la tête des services. Si la différence n'est pas notable, elle mérite d'être relevée, ne serait-ce que pour attirer l'attention sur une légère entorse aux habitudes de l'époque.

⁶⁰ A.G.R., Fonds de la Croix-Rouge, dossier 10, doc. 123, *Croix-Rouge de Belgique*, s.l., 1948, p. 4 ; A.G.R., Fonds de la Croix-Rouge, dossier 9, doc. 52, *Notes biographiques sur Ed. Dronsart, le Prince Albert de Ligne, la Baronne Lucile Hankar-Solvay et MM. Landrien et Sebrechts*, Bruxelles, 8 janvier 1946, p. 1.

⁶¹ Mlle Van Lier prendra la tête de ce service pendant la guerre. Si sa date d'entrée en fonction ne peut être déterminée avec précision, nous pouvons assurer qu'elle dirigera le service de Propagande à partir de juillet 1944. (Cf. A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2144, doc. 156, *Note du directeur général à Mlle Van Lier*, s.l. [Bruxelles], 6 juillet 1944.)

⁶² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 34, *Croix-Rouge de Belgique, services de la Direction Générale*, s.l.n.d. [1940-1941], p. 2-3.

En effet, les femmes ne sont pas accoutumées à occuper des fonctions impliquant des responsabilités, celles-ci étant accordées de préférence aux hommes. Dans la Croix-Rouge, au niveau de la Direction Générale, cette tendance est inversée. Cependant, ce fait est tempéré par la répartition des directions des services : les services plus « techniques » ou qui approchent le domaine militaire sont tous confiés à des éléments masculins alors que les services qui traitent principalement de questions sociales ou sanitaires sont supervisés par des éléments féminins.

Cette présence féminine à ce niveau de pouvoir n'est pas une nouveauté propre à la Seconde Guerre mondiale : des femmes y avaient déjà leur place depuis la fin de la Grande Guerre, bien que leur nombre soit alors plus limité (pas plus de deux femmes pour une dizaine d'hommes). Cette ouverture constatée au lendemain du premier conflit mondial laisse supposer que cette guerre a convaincu les dirigeants de la Croix-Rouge de s'associer plus étroitement aux femmes belges. Dans ce cas, la guerre aurait permis aux femmes d'accéder à des postes de plus grande responsabilité et, ainsi, aurait joué un rôle en faveur d'une émancipation féminine. Suite à l'analyse du rapport hommes-femmes dans les services de la Direction Générale pendant la Seconde Guerre mondiale, un constat similaire se pose du fait que cette guerre a renforcé la participation effective des femmes à un niveau de pouvoir dont l'accès leur était jusqu'alors restreint.

Outre la gestion de ces services, la présence des femmes est également signalée à un autre niveau. En effet, la Direction Générale de la Croix-Rouge doit sporadiquement organiser des réunions pour rédiger des arrêts, des règlements... Ces réunions sont mixtes bien que les femmes y soient nettement en minorité (par exemple, sur sept personnes convoquées, deux d'entre elles seront de sexe féminin⁶³). Une exception à cet état de fait est observée lorsque l'objet de la réunion concerne la mobilisation des femmes (organisée fin des années 1930 en prévision de la guerre). Dans ce dernier cas, les membres réunis sont uniquement des femmes, excepté Dronsart qui représente l'autorité de la Croix-Rouge en tant que directeur général⁶⁴.

⁶³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2036, doc. 22, *Lettre du directeur général à M. Thibaut*, s.l. [Bruxelles], 13 novembre 1945.

⁶⁴ Rappelons que ces observations ne concernent que les services centraux de la Croix-Rouge et leur personnel. Il a tout lieu de penser qu'à une échelle locale, des réunions peuvent se tenir avec une majorité de femmes (si la section locale est composée essentiellement de membres féminins).

Une exception à cette mixité est observée dans la tenue des assemblées générales, réunissant annuellement l'ensemble des membres de la Croix-Rouge. Au cours de ces assemblées, les intervenants présentent des rapports sur l'année écoulée et les perspectives pour les douze prochains mois. Rassemblés autour d'une longue table, elle-même placée sur une estrade et face au public, ces orateurs sont assis aux côtés de figures importantes de l'institution (généralement membres du Comité Exécutif). Les baronnes Carton de Wiart et Hankar appartiennent à ce groupe mis en évidence alors que les autres femmes membres de la Croix-Rouge sont réparties dans des loges, selon l'importance de leurs responsabilités dans l'institution ou du statut de leurs maris. Malgré cette place aux côtés des orateurs, les deux baronnes n'interviennent pas au cours de l'assemblée. Toutefois, cette prise de parole peut également être empêchée pour certains hommes siégeant pourtant sur l'estrade. Cette remarque prise en compte, le silence des deux baronnes n'est peut-être pas entièrement dû à leur genre mais peut être conséquent au rôle qu'elles tiennent dans la Croix-Rouge. En effet, les orateurs sont généralement placés plus haut dans la hiérarchie (le président, le directeur général, l'intendant, l'économe général...) que ne le sont les baronnes.

D'une façon générale, en raison de la mixité de ses services et de ses réunions de travail, la Croix-Rouge semble être une des rares organisations belges à offrir aux femmes une telle opportunité de participer à un certain niveau de pouvoir. En effet, cette mixité présente dans sa direction n'est pas partagée par les autres Comités nationaux existant à la même époque en Belgique⁶⁵. Notamment, lors d'une séance réunissant les membres du Conseil Général en novembre 1940, Mme Lippens s'indigne de l'absence de femmes dans les Comités centraux et provinciaux de l'œuvre Secours d'Hiver. Dans un premier temps, le président Nolf défend cette organisation du Secours d'Hiver (précisant au passage que le rôle des femmes est bien plus utile lorsqu'il est concentré au niveau local, ce qui reviendrait à justifier et à approuver l'organisation du Secours d'Hiver) avant de se rallier à la cause de Mme Lippens suite à l'intervention de la baronne Carton de Wiart et de Mlle Burniaux. Nolf assure alors qu'il rapportera ces remarques au Comité Directeur du

⁶⁵ JACQUES, C., « Les infirmières dans l'entre-deux-guerres et l'action des "dames d'œuvres" », dans *Sextant*, vol. 3 : *Femmes et médecine*, Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1995, p. 121. Notre travail s'est basé régulièrement sur les informations transmises dans la revue *Sextant*. Celle-ci met à disposition l'ensemble de ses articles à l'adresse internet suivante : <https://digithèque.ulb.ac.be/fr/digithèque-des-editions-de-luniversite-de-bruxelles/ouvrages-numerises/sextant/index.html#c8839>

Secours d'Hiver⁶⁶. Cette situation semble indiquer que la direction de la Croix-Rouge soit en avance sur son temps en associant étroitement hommes et femmes aux niveaux de pouvoir.

2.2. Comités provinciaux

Au niveau directement inférieur aux trois organes directeurs siégeant à Bruxelles, se trouvent les Comités provinciaux, chargés de coordonner l'action de la Croix-Rouge dans les limites de la province dans laquelle ils sont établis. Chaque Comité est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, de deux membres et de délégués d'arrondissements. Leur nomination, d'une durée de quatre ans, ne prend effet que suite à l'action du Conseil Général. Le président et les délégués d'arrondissement représentent toutefois l'exception, le premier devant sa position à un arrêté royal, sur proposition du Conseil Général. Au Comité provincial incombe, principalement, la charge d'assurer la liaison entre les niveaux central et local de la Croix-Rouge belge. Il veille également à l'établissement d'une communication reliant les différents présidents locaux⁶⁷.

Aucun Comité provincial n'est dirigé par une femme, suite au refus du directeur général de placer une femme à un tel poste. Cette opposition s'étend aux autres fonctions nécessaires au bon fonctionnement d'un Comité. Le directeur général justifie sa réaction en expliquant qu'une charge exercée à l'échelle provinciale demande de l'autorité et la capacité de prendre des décisions importantes. Ces deux facultés lui semblent incompatibles avec la nature féminine, ce qui impose la nomination d'hommes pour ces postes (« (...) l'expérience nous a montré que, en raison de l'autorité que doivent avoir nos dirigeants provinciaux, il est bien préférable que nos Comités soient composés d'éléments masculins. »⁶⁸). Cependant, cette position s'annulera après la guerre avec la nomination de trois femmes dans le Comité provincial du Hainaut⁶⁹.

⁶⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 87, doc. 1, *Conseil général. Procès-verbal de la séance du samedi 16 novembre 1940*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1940], p. 5.

⁶⁷ A.G.R., Fonds de la Croix-Rouge, dossier 10, doc. 123, *Croix-Rouge de Belgique*, s.l., 1948, p. 4.

⁶⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 217, doc. 9, *Lettre du directeur général à M. Damoiseaux*, Bruxelles, 31 juillet 1937.

⁶⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 217, doc. 5, *Hainaut. Renouvellement du mandat des membres, 1937-1940*, s.l., 1937 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 218, doc.1, *Croix-Rouge de Belgique. Renouvellement des mandats*, s.l.n.d. [1948].

2.3. Sections locales

Dernier niveau de pouvoir dans l'organisation de la Croix-Rouge de Belgique, les sections locales sont parsemées à travers tout le pays. La Croix-Rouge en compte à peu près 300 en 1940 et leur nombre ne cesse de croître pendant les années de guerre. Leur création et leur implantation dans une commune nécessitent l'approbation du Comité Exécutif, après consultation du Comité provincial ayant autorité sur la zone géographique concernée. Chaque section est commandée par un Comité local composé d'un président, de trois vice-présidents (au maximum), d'un médecin-chef, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un économe, d'un chef de mobilisation, d'un chef de propagande, d'un chef de service social, de deux délégués de la Croix-Rouge de la Jeunesse et d'au minimum cinq membres. L'ensemble du Comité est choisi par le Comité Exécutif et sur avis du président provincial (à l'exception du président, les différents membres peuvent être proposés par des personnalités qualifiées de la commune, toutefois aucune information plus précise ne peut nous renseigner sur l'identité de ces personnalités). Les mandats de ces membres ont une durée effective de six ans et peuvent être renouvelés par moitié tous les trois ans suite à la décision du Comité local et à l'approbation des assemblées générales (tenues une fois par an, elles réunissent l'ensemble des membres de la Croix-Rouge et font le point sur la situation et les perspectives de l'institution), mis à part la fonction du président qui ne peut être renouvelée qu'avec l'assentiment du Comité Exécutif⁷⁰.

Ce poste de président, outre la bonne exécution de toutes les décisions prises par la Direction Générale de la Croix-Rouge dans la circonscription définie de la section, implique les charges suivantes : la présidence des assemblées, la convocations des membres, la direction de l'administration de la section, les réceptions et signatures de la correspondance, la transmission des différents documents pratiques aux membres concernés, la surveillance des registres émanant de la trésorerie, du secrétariat et de l'économie⁷¹.

Les présidents de section ont donc de nombreuses responsabilités à assumer et disposent en outre d'une relative latitude pour atteindre les objectifs humanitaires imposés par la Croix-Rouge. En raison de cette autonomie, ils sont surveillés par le Comité d'épuration

⁷⁰ A.G.R., Fonds de la Croix-Rouge, dossier 10, doc. 123, *Croix-Rouge de Belgique*, s.l., 1948, p. 5-6.

⁷¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 175, doc. 5, *Projet : le règlement d'ordre intérieur des sections locales*, s.l., mars 1943-déc. 1945, p. 4.

de la Croix-Rouge. Celui-ci peut à tout moment demander la radiation d'un membre de l'institution, quel que soit son rang ou son rôle.

Très peu d'informations ont été trouvées au sujet des personnalités désignées comme membres des Comités locaux. Les quelques données récoltées ne concernent que les présidents de section. Ainsi, en 1935, 42 femmes président leurs sections locales, ce qui représente un cinquième des 225 sections. Durant les premières années de la guerre, le nombre de femmes placées à la tête des sections locales de la Croix-Rouge s'élève à 48 sur 288 postes⁷². Passant de 18,67 % en 1935 à 16,67 % en 1940, le pourcentage de présidentes diminue légèrement par rapport à la période d'avant-guerre mais il n'est pas possible, en l'état des sources, de confirmer cette tendance à la baisse pendant toute la durée de la guerre.

Les membres des sections locales assurant leurs fonctions à titre gracieux, cela impliquerait que les présidents et présidentes ont une profession ou des ressources financières indépendantes de la Croix-Rouge. Puisque les femmes de cette époque ont un accès limité aux métiers rémunérés (37,5 % des femmes belges seraient salariées) et que la bourgeoisie et noblesse ont pour habitude de se charger d'œuvres philanthropiques, nous pouvons supposer que les présidentes appartiennent à une catégorie aisée de la population. Cette hypothèse est renforcée par l'inclination de la Croix-Rouge à s'entourer de personnes disposant de ressources et de matériel qu'elles peuvent placer à sa disposition⁷³.

Un graphique placé en annexe du travail (annexe 2) nous renseigne sur la répartition des présidentes selon les provinces belges. Il illustre le fait que, quelle que soit la province de la Belgique, la majorité des différentes sections locales est dirigée par des hommes. Il

⁷² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 30, doc. 30, *Liste des Présidents des sections locales*, Bruxelles, 5 mai 1935 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 35, doc. 6, *Croix-Rouge de Belgique, sections locales*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1940].

⁷³ WATTICANT, M., *L'action de la Croix-Rouge de Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1994, p. 51 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4 (second paquet), doc. 91, *Lettre du Président Nolf à M. le Président et Mme la Présidente*, s.l.n.d. [1940-nov.1941] ; DUPONT-BOUCHAT, M.-S., « Femmes philanthropes. Les femmes dans la protection de l'enfance en Belgique (1890-1914) », dans *Sextant*, vol. 13-14 : *Femmes de culture et de pouvoir*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2000, p. 85-86 ; DEBRUYNE, E., « Les femmes dans le service de renseignements belge », dans VANDENBUSSCHE, R., *Femmes et résistance en Belgique et en zone interdite*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2007, <https://books.openedition.org/irhis/2181#bodyftn9> (consulté le 1^{er} mars 2021), p. 45-56.

est néanmoins bien plus fréquent de retrouver des femmes à la direction des sections des provinces de Namur et d'Anvers, la moitié de ces sections étant alors placées sous la responsabilité de femmes. Le Luxembourg peut également être repris. *A contrario*, bien que les provinces de la Flandre Occidentale, de Liège et du Limbourg soient les plus pourvues de sections de la Croix-Rouge, elles ont les taux les plus bas quant au nombre de femmes placées à la tête des sections.

Depuis 1942, les sections locales ont toutes des activités sociales à mener (ouvroir, service social...). Ces dernières étant majoritairement confiées à des femmes au niveau central de la Croix-Rouge, il est plausible de supposer qu'il en va de même à l'échelle locale. Aussi, bien qu'aucune donnée chiffrée ne puisse être avancée, nous pouvons proposer l'hypothèse d'une présence relativement importante des femmes dans les sections locales.

Cette étude des organes directeurs (comprenant donc les organes centraux, les Comités provinciaux et les sections locales) et de la composition de leur personnel, confirme la présence de femmes à ce niveau de pouvoir. Cependant, leur répartition entre les différents organes n'est pas équilibrée : plus ceux-ci se rapprochent du sommet de la hiérarchie de la Croix-Rouge, plus leur accès sera restreint pour les femmes.

3. Services de la Croix-Rouge

Après avoir examiné la répartition des femmes dans les organes directeurs de la Croix-Rouge, une analyse similaire, mais concentrée sur les services généraux de l'institution, sera menée dans ce point du travail. Cependant, nous limitons l'étendue de nos recherches aux services dans lesquels la présence féminine est particulièrement importante et donc plus facilement repérable.

Tous les services présentés dans ce point opèrent à un niveau national et chacun comporte des sous-sections locales. Dans ce travail, ils sont présentés selon une structure qui ne reflète pas les liens hiérarchiques ordonnant l'organisation interne de la Croix-Rouge : ils sont regroupés selon leurs fonctions communes afin de mettre en évidence les domaines dans lesquels opèrent les femmes de la Croix-Rouge. Dans le but de faciliter une meilleure

compréhension du fonctionnement officiel de la Croix-Rouge et de ses services, un organigramme est placé en fin de travail (annexe 3).

Dans ce travail, les services étudiés sont donc répartis en cinq catégories. Les quatre premières regroupent les services dont les activités touchent le même domaine (médical-sanitaire, social, administratif et l'aide aux prisonniers de guerre). La dernière catégorie concerne les Services Auxiliaires Féminins qui se chargent d'attribuer leurs fonctions aux volontaires féminines sans toutefois se cantonner à un seul domaine.

Avant de détailler cette section du travail, une précision quant aux titres en usage dans la Croix-Rouge doit rapidement être ajoutée. Celle-ci est une institution civile qui, en raison de son organisation hiérarchique, accorde des titres particuliers aux titulaires de ses différents postes. En outre, elle adopte des uniformes présentant certaines similitudes avec ceux des armées, afin d'assurer l'identification rapide de leurs porteurs et de leurs rangs au moyen de signes visuels.

Cependant, la Croix-Rouge ne donne pas de grades militaires à son personnel : elle préfère utiliser des termes plus civils en parlant d'administrateur ou de médecin de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe. Cette situation change avec la Libération et l'arrivée des troupes alliées en Belgique. Les commandements de celles-ci s'adressent spontanément aux membres de la Croix-Rouge en utilisant des grades en usage dans leur armée. Dans le but de simplifier les rapports entre les autorités étrangères et la Croix-Rouge belge, l'institution décide de modifier le nom de ses grades actuellement utilisés et, désormais, attribue les rangs suivants : sous-lieutenant, lieutenant, commandant, major, colonel et général, toujours suivi de la mention : « de la Croix-Rouge ». Dans son communiqué annonçant ces nouvelles dispositions, la direction de la Croix-Rouge précise les grades admis pour le personnel féminin : les administrateurs deviennent des lieutenants, entre cinq et six commandants sont désignés et, enfin, trois membres féminins du Conseil Général reçoivent le titre de colonel⁷⁴. Il est alors intéressant d'observer cette intégration des femmes au vocable militaire, alors que l'ensemble de ce domaine militaire est considéré comme exclusivement masculin. Cette intégration reste cependant limitée car peu de femmes ont accès à ces grades et, plus le rang est haut placé dans la hiérarchie, plus le nombre de femmes gradées diminue.

⁷⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 175, doc. 30, *Note à MM. les membres du Comité Exécutif*, Bruxelles, 26 octobre 1944, p. 2.

3.1. Médical-Sanitaire

Cette section regroupe trois services dont les activités revêtent un caractère médical (soins médicaux) et un caractère sanitaire (hygiène et santé publique). Il s'agit des services des ambulancières, des infirmières et du *Motor-Corps*.

3.1.1. *Ambulancières*

Prévoyant une mobilisation du personnel médical et comprenant la nécessité de pouvoir compter sur des ambulancières accomplies en cas de conflit, la Croix-Rouge organise en amont des formations techniques pour les ambulancières. Celles-ci se dispensent au Centre de Santé de la Croix-Rouge (Bruxelles) et peuvent être complétées par un stage pratique, d'une durée de trois mois au minimum, dans un hôpital (cette expérience pratique étant indispensable pour l'ambulancière désirant servir dans une formation hospitalière). Ces formations ne sont accessibles qu'aux femmes âgées de 18 à 65 ans et seront complétées pendant la guerre par des cours alors donnés dans tout le pays⁷⁵. Ces formations aboutissent à la remise d'un certificat d'immatriculation, délivré uniquement par la Croix-Rouge. Il prend la forme d'un carnet dans lequel sont inscrites des informations personnelles et professionnelles concernant la propriétaire du carnet. Chaque ambulancière souhaitant offrir ses services à la Croix-Rouge doit impérativement être titulaire d'un de ces certificats⁷⁶.

Ce diplôme en main et l'uniforme de leur fonction sur les épaules, les nouvelles ambulancières sont ensuite envoyées dans différents services selon les besoins. Ainsi, pendant les premiers mois de la guerre, des ambulancières accompagnent les véhicules de ravitaillement sillonnant les routes à la recherche de réfugiés belges en difficulté. Elles contribuent également au rapatriement des blessés et malades civils perdus sur les routes. Elles peuvent en outre être affectées à des services plus fixes et, notamment, participer aux cantines dressées le long de routes importantes pour procurer un approvisionnement

⁷⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 68, *Lettre du directeur général à Mme... [volontaire pour devenir ambulancière et servir en cas de mobilisation]*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1940], p. 1 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2001, doc. 40, *Lettre au nom du directeur général à Mme Mangelschots*, s.l. [Bruxelles], 16 septembre 1939.

⁷⁶ A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 203, doc. 7, *Croix-Rouge de Belgique : Livret d'Immatriculation des Infirmières et Ambulancières*, Bruxelles, 1928, p. 1.

aux civils fuyant l'avancée allemande (nous pouvons citer l'exemple de la cantine de la Gare du Midi, fonctionnant grâce aux efforts coordonnés de 250 ambulancières. L'organisation générale des cantines est présentée dans le point 3.2.2. du travail)⁷⁷.

Par la suite, sous la houlette d'un médecin spécialiste, une équipe d'ambulancières s'emploie à assurer les services techniques et administratifs des centres de transfusion sanguine, un réseau de 14 de ces centres ayant été développé par la Croix-Rouge dès 1939-1940⁷⁸. Outre ces centres permanents et immobiles, un service d'ambulances automobiles est actif pendant la durée du conflit (il aurait environ 25 ambulances en état de marche). Fin 1944, ses activités sont fortement réduites en raison de la réquisition des Allemands qui, devant l'avancée des Alliés, comptent se servir des véhicules de la Croix-Rouge pour faciliter leur retraite et départ de la Belgique⁷⁹.

Il est nécessaire de préciser que durant la guerre, les ambulancières ne sont pas uniquement destinées à un rôle médical auprès des blessés. L'aspect social de leur fonction est rapidement mis en avant, notamment par l'insistance portée sur leurs interventions dans des familles défavorisées, qu'il s'agisse de veiller à la santé de ses membres, à la propreté du foyer ou de s'occuper des enfants. Ce volet social de l'action des ambulancières est géré par les centres sociaux des sections locales qui organisent dès lors les visites des ambulancières. D'une importance moindre, leur participation aux travaux des ouvriers peut également être mentionnée⁸⁰.

Concernant le nombre d'ambulancières employées par la Croix-Rouge, en 1940, suite à l'importante mobilisation féminine orchestrée par la Croix-Rouge, son directeur général estime à 25 000 le nombre d'ambulancières et infirmières effectives. 10 000

⁷⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 84, *La Croix-Rouge de Belgique et le rapatriement des réfugiés*, s. l., s.d. [1940-1941], p. 1-2 et 4.

⁷⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 6, doc. 58, *Causerie faite par M. Ed. DRONSART, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique, à l'I.N.R. le samedi 13 janvier 1940 : Les femmes belges au service de la nation*, s.l.n.d. [1940], p. 4.

⁷⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 165 (premier paquet), doc. 30, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du jeudi 21 septembre 1944*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944] p. 3 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 40, doc. 3, *Croix-Rouge de Belgique, Assemblée Générale statutaire du 6 mai 45, Rapport du Directeur Général*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1945], p. 16.

⁸⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2, doc. 1, *Rapport 1941*, s.l.n.d. [1942], p. 5 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 6, doc. 58, *Causerie faite par M. Ed. DRONSART, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique, à l'I.N.R. le samedi 13 janvier 1940 : Les femmes belges au service de la nation*, s.l.n.d. [1940], p. 4.

ambulancières et infirmières seraient également inscrites sur les listes du personnel de la Croix-Rouge ; cependant, certaines circonstances personnelles les empêchent d'être totalement disponibles pour soutenir les actions de l'institution⁸¹. En 1944, 234 471 membres de la Croix-Rouge sont répertoriés. Parmi ceux-ci, 10 519 sont des ambulancières⁸². La baisse du nombre d'ambulancières par rapport à la situation de 1940 peut être une conséquence de la manière de comptabiliser les effectifs : en 1940, le directeur général rassemblait les ambulancières et les infirmières dans la même catégorie, ce qui semblerait d'ailleurs, au regard des différentes sources, constituer une habitude de la Croix-Rouge. Mais ce regroupement d'ambulancières et d'infirmières dans une même catégorie ne paraît pas être appliqué dans le document de 1944 précité. Le fait d'ôter les infirmières de l'équation peut alors justifier le nombre considérablement plus bas d'ambulancières actives dans la Croix-Rouge. Par ailleurs, cette hypothèse peut être affinée par un document de 1937 offrant un aperçu de la proportion d'ambulancières et d'infirmières : les premières sont au nombre de 10 584 et les secondes au nombre de 2 196⁸³. Les ambulancières sont bien plus nombreuses, près du quintuple, que les infirmières. En supposant que cette logique reste d'application en 1940 malgré la mobilisation féminine, le nombre d'ambulancières serait compris, approximativement, entre 15 000 et 20 000. Il serait donc bien supérieur au nombre avancé pour l'année 1944.

Si nous validons ce développement, la différence entre les deux données, de 1940 et de 1944, peut être expliquée par la tournure prise par la guerre : dès 1939, la Belgique craint d'être le théâtre de nombreux combats, aussi la Croix-Rouge s'adapte en conséquence et recrute le personnel possédant les compétences les plus utiles pour ce cas de figure, cette mobilisation comprenant l'enrôlement d'ambulancières. La rapide capitulation de l'armée belge et l'occupation allemande réduisent le risque de voir le territoire national se transformer en champ de bataille. Par conséquent, la question médicale n'est plus une priorité et est remplacée par la problématique de l'aide sociale

⁸¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 6, doc. 58, *Causerie faite par M. Ed. DRONSART, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique, à l'I.N.R. le samedi 13 janvier 1940 : Les femmes belges au service de la nation*, s.l.n.d. [1940], p. 4 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 17, *Les femmes belges au service de la nation*, s.l., 13 janvier 1940.

⁸² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 39, doc. 2, *Croix-Rouge de Belgique, Assemblée Générale du 7 mai 1944. Rapport de M. R. Hannut, Directeur Général a. i.*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 6-7.

⁸³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 32, doc. 3, *Rapport de M. Ed. Dronsart, Directeur Général*, Bruxelles, 2 mai 1937, p. 23.

qu'il est nécessaire d'apporter à la population. L'utilité des ambulancières diminue et le besoin d'en disposer en nombre élevé disparaît.

Les éléments exposés ci-dessus découlent bien entendu d'un postulat de base impliquant que les chiffres indiqués par la Croix-Rouge correspondent aussi fidèlement que possible avec la réalité. Ces données chiffrées doivent cependant être utilisées avec prudence car bien qu'elles soient énoncées par le directeur général, certaines interviennent dans un cadre de propagande ; elles sont avancées dans des discours adressés à la population, ou du moins à un public extérieur aux membres de l'institution, dont l'objectif serait de motiver les femmes à rejoindre la Croix-Rouge. C'est d'ailleurs une période de début de guerre, un moment où les cadres de l'institution craignent une pénurie du personnel masculin et se tournent vers les éléments féminins pour y remédier. Il est dès lors fort possible que les données soient amplifiées afin d'accentuer l'importance du rôle de la Croix-Rouge. Ainsi, par exemple, dans les archives de la Direction Générale, des listes de volontaires pour les Services Auxiliaires Féminins nous fournissent un total de 3 765 femmes pour les années 1939-1940⁸⁴. Ce total est en-deçà de l'annonce du directeur général qui, en 1940, indiquait 5 000 volontaires⁸⁵.

3.1.1. *Infirmières*

Ce service des infirmières, compris dans un ensemble médical plus large dirigé par M. Thibaut de Maisières, est directement placé sous l'autorité de Mlle Kaeckenbeek à qui des compétences sont attribuées principalement pour mener une propagande visant à recruter davantage d'élèves infirmières⁸⁶. En effet, la fin de la Première Guerre et la réalité de la difficulté d'exercer le métier d'infirmière (en raison des conditions de travail pénibles) avaient découragé les vocations et provoqué une baisse considérable des effectifs. La Croix-Rouge planche d'urgence sur le problème et réfléchit au moyen

⁸⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossiers 1992-2000, *Relevés des candidates inscrites*, s.l., 1939-1940.

⁸⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 6, doc. 58, *Causerie faite par M. Ed. DRONSART, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique, à l'I.N.R. le samedi 13 janvier 1940 : Les femmes belges au service de la nation*, s.l.n.d. [1940], p. 4 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 17, *Les femmes belges au service de la nation*, s.l., 13 janvier 1940.

⁸⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 110, *Organisation des services de la Direction Générale*, s.l., septembre 1948, p. 4.

d'augmenter les recrutements avant de conclure par le renforcement d'une propagande⁸⁷. Durant la guerre, la Croix-Rouge continuera de divulguer de nombreux documents dont le but était de convaincre les jeunes filles et les femmes de devenir des infirmières.

La Croix-Rouge ne dirige aucune école d'infirmière. Elle recrute les diplômées sortant d'écoles officielles et qui sont indépendantes de son action⁸⁸. Afin de s'assurer du concours des jeunes infirmières diplômées à ses activités, la Croix-Rouge multiplie les appels en veillant à légitimer autant que possible la place de l'infirmière dans son œuvre. Cela l'amène à affirmer que « l'infirmière doit être, de par le monde, la plus ardente propagandiste de la Croix-Rouge⁸⁹ ». L'infirmière semble être le porte-parole idéal pour diffuser les principes de la Croix-Rouge qui souhaite mettre en avant leurs qualités précieuses : « dans tous les secteurs où elle [l'infirmière] sert, elle peut faire pénétrer et admettre les principes généreux et altruistes de notre grande Œuvre humanitaire⁹⁰. » Les dispositions « naturelles » de l'infirmière pour l'amour, la patience, la compassion et l'altruisme (considérées alors comme inhérentes à son appartenance au sexe féminin) sont soigneusement mises en évidence par la Croix-Rouge lorsqu'il s'agit d'évoquer le rôle de ces femmes et de justifier la volonté d'en faire les ambassadrices des actions de la Croix-Rouge.

Au début de la guerre, les infirmières de la Croix-Rouge sont envoyées dans les hôpitaux et des postes de secours temporaires. Leur mission principale consiste alors à assister les victimes des conflits armés, militaires et civils confondus. A partir du 28 mai 1940 et de la reddition de l'armée belge, la Croix-Rouge constate avec inquiétude que de nombreux villages sont privés d'assistance médicale. Pour pallier ce manque, des médecins et des infirmières sont envoyés dans les localités concernées afin d'y établir des postes de secours permanents⁹¹. La tenue de ces postes constituera l'occupation principale

⁸⁷ JACQUES, C., « Les infirmières dans l'entre-deux-guerres et l'action des "dames d'œuvres" », dans *Sextant*, vol. 3 : *Femmes et médecine*, Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1995, p. 110.

⁸⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 19, *Note de la Croix-Rouge de Belgique concernant sa participation aux Services de Santé de l'Armée et aux Services de la Sécurité Civile*, s.l.n.d. [mai 1951], p. 3.

⁸⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 11, doc. 73, *Les infirmières et l'action de la Croix-Rouge*, s.l., 1954, p. 2.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 84, *La Croix-Rouge de Belgique et le rapatriement des réfugiés*, s.l.n.d. [1940-1941], p. 1.

des infirmières jusqu'en fin 1944. A ce moment, la reprise des conflits les ramènera à concentrer leurs efforts sur les champs de bataille et leurs blessés.

La profession d'infirmière étant reconnue officiellement, les infirmières assistant la Croix-Rouge sont en droit de réclamer un salaire⁹². Dans l'organisation des finances de l'institution, il est d'ailleurs fait mention d'un fonds consacré aux dépenses engendrées par le recours aux infirmières. Celui-ci fera l'objet d'une analyse plus détaillée dans le point 5. du travail qui aborde le sujet des salaires octroyés par la Croix-Rouge à son personnel.

3.1.2. *Motor-Corps*

Le Comité Exécutif est à l'origine de la création de ce nouveau service, datant d'octobre 1939, suite à une idée de la reine Elisabeth de Belgique qui en devient *de facto* la présidente d'honneur. Les compétences de ce service concernent exclusivement la conduite d'ambulances ou de camions en temps de guerre, tâches habituellement attribuées aux hommes. Ses membres, obligatoirement âgées de 22 à 55 ans, détiennent un diplôme d'ambulancière délivré par la Croix-Rouge (avant ou après la formation pour devenir conductrice du *Motor-Corps*) et ont des connaissances en mécanique (elles ont obligatoirement suivi de 15 à 20 cours de mécanique délivrés gracieusement par une firme automobile avant de recevoir un diplôme, délivré uniquement suite à la réussite d'un

⁹² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2001, doc. 19, *Lettre au nom du président général à Mme Marie-Louise Morren*, s.l. [Bruxelles], 14 octobre 1939.

examen)⁹³. Le service du *Motor-Corps* dispose d'un siège central situé à Bruxelles et de cinq sections installées dans cinq villes⁹⁴.

Ce sont des femmes qui sont placées à la direction du *Motor-Corps* : la vicomtesse de Lantsheere en est la présidente (après qu'Anne Somerhausen ait occupé le poste durant un court intermède) et est assistée par Mme Leclercq⁹⁵.

Le *Motor-Corps* cherche principalement à recruter des femmes capables de conduire une automobile. Il est également fortement intéressé par toute candidate potentielle possédant une voiture personnelle qu'elle pourrait mettre gracieusement au service de la Croix-Rouge. Cela implique donc que ces femmes disposent des moyens financiers (permettant de détenir une voiture et de consacrer des journées aux activités du *Motor-Corps*, le travail y étant bénévole). Ces prédispositions ne concernent *a priori* que les femmes appartenant à des milieux aisés, de la noblesse ou de la bourgeoisie. Celles-ci bénéficient déjà d'une certaine indépendance et ont pu pour la plupart suivre des études⁹⁶. En outre, les candidates doivent s'acquitter de la somme de 25 francs pour l'examen clôturant les cours de mécanique, examen obligatoire pour l'obtention d'un diplôme⁹⁷.

⁹³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2002, doc. 28, *Lettre de Mme B. Auguste [au secrétaire de la Reine Elisabeth]*, Bruxelles, s.d. [mars 1940] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2001, doc. 18, *Lettre au nom du président général à Mlle Chuydts*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2001, doc. 32, *Lettre du directeur général à Mme Van Remoortele*, s.l. [Bruxelles], 11 octobre 1939 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2001, doc. 35, *Lettre du directeur général à M. Closset*, s.l. [Bruxelles], 4 octobre 1939 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2004, doc. 3, *Allocution de Mme Hendrickx-van den Bosch, Présidente du Motor-Corps de la Croix-Rouge de Belgique*, s. l., 26 octobre 1957 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2004, doc. 117, *Lettre du directeur général pour une demande d'inscription au Motor-Corps*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1940] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2003, doc. 18, *Lettre de la présidente du Motor-Corps à Mlle I. Steinhaus*, s.l., 5 mars 1940 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2003, doc. 3, *Lettre de la présidente du Motor-Corps à Mme Raoul Jacquet*, s.l., 29 avril 1940 ; GUILLAUME, L., *Les trains sanitaires et l'histoire du Motor-Corps*, Neufchâteau, Weyrich, 2010, p. 135 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 6, doc. 58, *Causerie faite par M. Ed. DRONSART, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique, à l'I.N.R. le samedi 13 janvier 1940 : Les femmes belges au service de la nation*, s.l.n.d. [1940], p. 6 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 35, doc. 8, *Assemblée Générale du 5 mai 1940, Rapport du Directeur Général*, s.l. [Bruxelles], s. d. [1940], p. 9.

⁹⁴ Les sources ne fournissent aucune indication permettant de les identifier mais il est plausible de supposer qu'Anvers, Gand, Liège et Charleroi soient les villes désignées en raison de leur taille relativement importante et de la concentration d'activités de la Croix-Rouge qu'elles abritent déjà.

⁹⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2004, doc. 34, *Lettre du directeur général à la Vicomtesse de Lantsheere*, s.l. [Bruxelles], 18 août 1942 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 39, doc. 35, *Croix-Rouge de Belgique, Assemblée Générale statuaire du 7 mai 1944*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 3.

⁹⁶ WATTICANT, M., *L'action de la Croix-Rouge de Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1994, p. 49-50 ; GUILLAUME, L., *Op. cit.*, p. 135.

⁹⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2003, doc. 18, *Lettre de la présidente du Motor-Corps à Mlle I. Steinhaus*, s.l., 5 mars 1940.

Les premières femmes du *Motor-Corps* (une trentaine) sont présentées à la reine Elisabeth et entrent officiellement en service le 15 février 1940. Le nombre de membres du *Motor-Corps* est estimé à plus de 250 au début de la guerre. Ces volontaires sont réparties entre différentes sections disséminées sur le territoire belge. Cependant, ces effectifs se sont rapidement réduits à une quarantaine de femmes disponibles pour un service permanent, les autres membres constituant alors un personnel de réserve⁹⁸.

Dès le 10 mai 1940, le *Motor-Corps* est mobilisé. Pressé par la Croix-Rouge, il s'organise et se hâte de rassembler des voitures pouvant servir pour le transport de matériel médical et d'ambulances.

Jusqu'à la capitulation de la Belgique, les tâches des membres du *Motor-Corps* se concentrent donc exclusivement autour de l'évacuation des civils empêtrés dans les zones de combat et du transport des blessés (les civils, suite aux bombardements, sont acheminés vers les hôpitaux ou les centres sanitaires de la Croix-Rouge et les militaires sont conduits depuis les lieux de bataille jusqu'aux trains sanitaires). Par la suite, certaines équipes du *Motor-Corps* sont envoyées à la côte afin de collaborer avec le service de Santé de l'armée pour l'évacuation des blessés vers la France. D'autres parcourent le paysage belge et apportent une aide matérielle et sanitaire aux victimes des conflits. Enfin, quelques équipes du *Motor-Corps* rallient le territoire français afin de porter secours aux réfugiés belges fuyant l'invasion allemande et aider aux débarquements des trains sanitaires. L'assistance proposée aux populations belges perdues en France s'accroît suite à la capitulation de la Belgique, créant un second mouvement d'exode. En septembre 1940, les Belges s'en retournent vers leur pays et une nouvelle fois les véhicules du *Motor-Corps* sillonnent les routes en distribuant matériel et nourriture⁹⁹.

D'une façon générale, grâce à leur action recouvrant deux dimensions, l'aspect sanitaire avec le transport de matériel et de blessés, et le secours plus humanitaire par l'acheminement de vêtements ou de ressources aux nécessiteux, les conductrices du *Motor-Corps* apportent une aide non négligeable sur et en-dehors du territoire belge¹⁰⁰.

⁹⁸ WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 48 ; GUILLAUME, L., *Op. cit.*, p. 135 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 6, doc. 58, *Causerie faite par M. Ed. DRONSART, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique, à l'I.N.R. le samedi 13 janvier 1940 : Les femmes belges au service de la nation*, s.l.n.d. [1940], p. 6.

⁹⁹ GUILLAUME, L., *Op. cit.*, p. 13-140.

¹⁰⁰ WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 49 ; GUILLAUME, L., *Op. cit.*, p. 139.

Elles ont également contribué à renouer le contact avec les sections locales, coupées des organes directeurs de la Croix-Rouge suite à la rupture des canaux de communication¹⁰¹.

Durant l'occupation allemande, le *Motor-Corps* s'est chargé d'exécuter les opérations suivantes : rapatriement des réfugiés belges et des prisonniers politiques en Allemagne, transport des blessés et des victimes de bombardement, évacuation des hôpitaux, évacuation des hospices et maisons de santé, aide au transport des colonnes mobiles chirurgicales, transport des prisonniers malades, aide au débarquement des trains sanitaires, transport en Belgique des malades civils. Le *Motor-Corps* aurait également apporté son aide à l'Armée secrète, selon une allocution de sa présidente en 1957. Cependant, cette information n'est mentionnée qu'à cette occasion et n'a pu être vérifiée avec d'autres sources, aussi est-elle à considérer avec prudence¹⁰².

Les membres féminins du *Motor-Corps* lancés sur les routes peuvent passer des jours sans aucun contact avec le centre de la Croix-Rouge, et donc sans espoir de renfort. Il devient alors essentiel d'affûter leurs compétences d'organisation et d'être à même de prendre des initiatives pour parvenir au bout de leur mission, quelles que soient les circonstances¹⁰³. Ces femmes apprennent dès lors l'indépendance et la débrouillardise.

L'étude du service du *Motor-Corps* permet également d'aborder la question de l'uniforme. Son port est limité à certaines sections de la Croix-Rouge : les volontaires du *Motor-Corps*, les ambulancières et des bibliothécaires d'hôpitaux sont les seules femmes autorisées à en porter¹⁰⁴.

Dans le cas du *Motor-Corps*, l'acquisition de l'uniforme réglementaire n'est pas obligatoire, toutefois elle est fortement conseillée et également nécessaire pour participer à des cérémonies officielles. Un texte publié dans la revue mensuelle de la Croix-Rouge, *Mieux Vivre*, présentent rapidement les activités du *Motor-Corps*. Dans cette description,

¹⁰¹ GUILLAUME, L., *Op. cit.*, p. 140.

¹⁰² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2004, doc. 3, *Allocution de Mme Hendrickx-van den Bosch, Présidente du Motor-Corps de la Croix-Rouge de Belgique*, s. l., 26 octobre 1957, p. 1 ; GUILLAUME, L., *Op. cit.*, p. 139-147.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 140.

¹⁰⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 68, *Questionnaire relatif au service volontaire*, s.l., juillet 1950, p. 2.

une rapide note informe que l'uniforme de la section est aussi « seyant que pratique »¹⁰⁵. Les particularités et l'importance de la beauté du corps féminin sont donc soulignées et semblent rappeler que les membres du *Motor-Corps* sont toujours des femmes, bien qu'elles aient accès à des domaines et fonctions typiquement masculins. Cet ajout lexical aurait-il comme objectif de rassurer les candidates (l'uniforme étant féminisé autant que possible, les femmes resteront bien femmes) ou de rasséréner plutôt les hommes (bien qu'endossant des fonctions plus « masculines », les femmes garderont des rappels de leur féminité, ce qui maintiendrait la frontière entre les genres) ? Cette précision insistant sur la féminité de l'uniforme n'apparaît qu'au sujet du *Motor-Corps* et ne complète pas les descriptions des uniformes des ambulancières et des bibliothécaires.

Il est intéressant de constater que, dans la Croix-Rouge, ce service est un des plus transgressifs de l'ordre social régnant alors, puisqu'il charge les femmes de tâches jugées masculines (conduite de véhicules, application de compétences en mécanique...). Bien qu'il assume cette entorse à la tradition, il attire de nombreux éloges. En effet, parmi toutes les collaboratrices de la Croix-Rouge, ce sont les membres du *Motor-Corps* qui, de par leurs actions durant la Seconde Guerre, ont marqué les esprits des dirigeants de la Croix-Rouge : « Un *Motor-Corps* féminin dont l'activité et le courage furent remarquables complétaient nos effectifs », « On ne saurait donc rendre assez hommage au cran et au dévouement des Dames du *Motor-Corps* », « (...) j'ai vu le personnel du *Motor-Corps* conduire par des chemins qu'il est impossible de décrire les ambulances qui transportaient, là-bas, nos blessés et qui, malgré la fatigue, malgré la boue, le froid... conservaient toujours le sourire qui remonte le moral »¹⁰⁶. Les raisons d'une telle admiration sont difficiles à identifier avec certitude. Cependant, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'elles ont un lien avec la nature des fonctions du *Motor-Corps* : à l'image des remarques élogieuses accompagnant le travail des infirmières pendant la Grande Guerre, les activités du *Motor-Corps* interpellent parce qu'elles entraînent les femmes

¹⁰⁵ *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 23^e année, n°11, Bruxelles, novembre 1944 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2003, doc. 13, *Lettre de la présidente du Motor-Corps à Mlle M. Besel*, s.l., 1^{er} avril 1940.

¹⁰⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 114, *XVII ième Conférence Internationale de la CROIX-ROUGE. Résumé du rapport général de la Croix-Rouge de Belgique*, s.l., juin 1948, p. 3 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 39, doc. 2, *Assemblée Générale du 7 mai 1944, Allocution de M. le Professeur Nolf, Président de la Croix-Rouge de Belgique*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 1-4 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 40, doc. 2, *Assemblée Générale statutaire du 6 mai 1945, Rapport du Président*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1945], p. 2.

hors du domaine d'action qui leur est normalement réservé. En effet, le *Motor-Corps* immerge tour-à-tour les femmes dans le monde de la mécanique, de la conduite de véhicules et de la guerre lorsqu'elles doivent s'approcher des champs de bataille pour s'occuper des blessés.

3.2. Social

La Seconde Guerre mondiale se présente en Belgique différemment de la Grande Guerre de 14-18. Il n'y a aucune zone armée où envoyer des infirmières. Désormais, face à l'occupation allemande, il s'agit de fournir à la population tout le soutien et l'aide possibles. La Croix-Rouge se penche ainsi plus activement sur des activités à caractère social. C'est une reconversion menée en profondeur car, en plus d'être menée au niveau central, elle touche le niveau local lorsque les sections locales sont vivement encouragées à disposer d'un service social performant et de consacrer l'essentiel de leurs efforts dans ce sens.

3.2.1. *Service social*

Ce service est un ensemble englobant différents sous-services plus spécialisés. Le service social à proprement dit, qui finalement se consacre aux actions sociales générales, est placé sous la direction de Mlle Geronnez. Cette dernière gère également les sous-divisions suivantes : le service social du personnel attaché à la Croix-Rouge, le service social en faveur des blessés civils de la guerre, le service social de placements d'enfants, le service social des cas divers et le service social en faveur des victimes de catastrophes ou de bombardements. Le service de la jeunesse, concernant les placements d'enfants à l'étranger, est sous la direction de Mlle Gilson. M. Roberte s'occupe du service social pour les familles des internés civils¹⁰⁷.

Ce service est géré par Mlle Geronnez, elle-même étant secondée par des femmes¹⁰⁸.

¹⁰⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 175, doc. 32, *Organisation du service social de la Croix-Rouge de Belgique*, s.l.n.d. [mars 1943-1944], p. 3.

¹⁰⁸ Mme Veugelen, Mme Voets, Mme Dubois, Mme Detière, Melle Peenen, Melle Dassesse. (Cf. A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2015, doc. 79, *Lettre du directeur général à Mlle Geronnez*, s.l. [Bruxelles], s.d. ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2015, doc. 78, *Lettre du directeur général à Mlle Delvaux*, s.l. [Bruxelles], 17 avril 1944.)

En Belgique, ce service fonctionne depuis 1922. Son objectif principal est d'apporter aux populations une véritable assistance sociale ; raisonnée, méthodique, humaine, adaptée exactement au cas de chacun¹⁰⁹.

Il intervient auprès des familles belges touchées par la maladie particulièrement en y conduisant des enquêtes et assure la bonne formation des assistantes sociales en contrôlant les services sociaux locaux. Il surveille également le prêt du matériel sanitaire¹¹⁰.

Le service social représente un pan important des activités menées par la Croix-Rouge. Son siège central est fixé à Bruxelles mais il dispose de multiples subdivisions disséminées dans les sections locales du pays.

Dès 1942, chaque section locale comprend un centre social. Celui-ci devient le quartier général des enquêteuses sociales qui y déposent leur rapport et discutent des démarches à entreprendre pour les familles qu'elles ont visitées. Les ambulancières, qui interviennent également dans ce domaine social, sont envoyées dans les familles par le centre social. En outre, ce dernier veille à la santé des adolescents (14-20 ans) en leur fournissant des fortifiants alimentaires si nécessaire. Il organise des activités destinées aux enfants et choisit ceux qui pourront profiter d'un voyage en Suisse (son organisation est gérée par la Croix-Rouge belge et son homologue suisse. Ce type de voyage est courant pendant la Seconde Guerre, son objectif étant de permettre aux enfants d'oublier un instant les privations engendrées par le conflit)¹¹¹.

L'organisation du service social est modifiée à partir d'avril 1944. Désormais, bien que Mlle Geronnez soit toujours nommée chef du service, M. Lambin supervise l'ensemble des opérations. Mlle Geronnez transmet les directives émanant du directeur général et M. Lambin se charge de les faire appliquer. Les tâches administratives et autres de Mlle Geronnez sont allégées un maximum, la plupart revenant à la supervision de deux collaboratrices. Néanmoins, Mlle Geronnez garde ses fonctions dans le cadre du service social du personnel de la Croix-Rouge.

¹⁰⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 88, *Origines du service social à la Croix-Rouge*, s.l., 29 mars 1950, p. 1 ; « La Croix-Rouge et le service social », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 23^e année, n°5, Bruxelles, mai 1944, p. 113.

¹¹⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 110, *Organisation des services de la Direction Générale*, s.l., septembre 1948, p. 5.

¹¹¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2, doc. 1, *Rapport 1941*, s.l.n.d. [1942], p. 4-5.

En plus de ces changements, les multiples sous-divisions du service social sont rassemblées en deux grandes sections : la section administrative et la section sociale proprement dite. Les chefs des deux sections sont des femmes, Mme Dubois¹¹² et Mme Detiere¹¹³.

3.2.2. *Service d'assistance sociale*

Ce service est dirigé par Mlle Gilson. Il est divisé en deux grandes sections : les Foyers et Cantines, et les Ouvroirs¹¹⁴.

La première section est organisée dès la fin du mois de mai 1940 et crée alors des cantines pour répondre à l'important retour des réfugiés belges. Lorsque ceux-ci regagnent en masse le pays, le Comité Exécutif de la Croix-Rouge constate une situation pénible pour nombre d'entre eux. En effet, cheminer toute la journée sans autre bagage que le strict nécessaire complique notamment la prise d'une alimentation correcte. Bien que des véhicules de la Croix-Rouge sillonnent régulièrement les routes en distribuant des vivres aux personnes croisées, la Direction Générale de l'institution reconnaît que la solution n'est pas idéale sur le long terme, ni d'un point de vue logistique. Est alors privilégiée l'idée d'établir des centres fixes de ravitaillement sur des routes fréquentées par un nombre important de réfugiés.¹¹⁵ Une estimation de 150 cantines en état de fonctionnement, dans les semaines suivant le 28 mai 1940, est avancée par la Croix-Rouge. Les sections locales assurent le bon état de marche des cantines implantées dans leur champ d'action¹¹⁶.

La création des foyers, ou de homes, intervient dans le même esprit. Des locaux sont arrangés dans la volonté d'accueillir un maximum de personnes et de leur offrir un endroit

¹¹² Elle est assistée par Mlle Dassesse, Mme Voets, Mme Veugelen.

¹¹³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 175, doc. 34, *Réorganisation du service social*, Bruxelles, 14 mars 1944, p. 1-3.

¹¹⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 34 [second paquet], *Croix-Rouge de Belgique, services de la Direction Générale*, s.l.n.d. [1940-1941], p. 3.

¹¹⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 42 [second paquet], *Lettre du directeur général à M. le Président au sujet des Cantines*, Bruxelles, 26 mai 1940.

¹¹⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 46 [second paquet], *Procès-verbal de la séance du Comité Directeur du jeudi 6 juin 1940, à 17h*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1940], p. 4 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 84 [second paquet], *La Croix-Rouge de Belgique et le rapatriement des réfugiés*, s.l., s.d. [1940-1941], p. 1 et 3.

où se reposer. Des bénévoles indépendants et le personnel de congrégations religieuses et de l'Armée du Salut contribuent au fonctionnement de ces foyers, dont le nombre est évalué aux environs de 150. Les centres d'accueil, pendants de ces foyers mais situés en territoire français, sont également organisés à la hâte. Un personnel composé d'infirmières et d'ambulancières y travaille en apportant soins, nourriture et réconfort aux réfugiés belges¹¹⁷.

Fin 1944, lorsque les armées alliées établissent leurs quartiers dans la Belgique récemment libérée, les gouvernements alliés demandent à la Croix-Rouge de remettre sur pied son système de cantines. Ainsi, exemple parmi d'autres, une cantine s'installe dans la Gare du Midi. Son personnel bénévole de la Croix-Rouge, majoritairement composé d'ambulancières, est dirigé par la comtesse de Limburg-Stirum¹¹⁸.

Concernant les ouvriers, cette seconde section du service d'assistance sociale est fondée par la Croix-Rouge en 1939. Les femmes y œuvrant sont essentiellement des bénévoles et nombre d'entre elles proviennent des Services Auxiliaires Féminins. Elles travaillent à la création de vêtements et couvertures qui seront redistribués à ceux qui en ont besoin (le service social décide, après enquête, quelles sont les personnes qui bénéficieront de ces ressources). Il existe un ouvrier central localisé à Bruxelles qui émet des directives à destination des ouvriers locaux et qui est sous l'autorité de Mlle Poutrain. Il semblerait que durant la guerre, ce soit uniquement des femmes qui s'occupent de l'ouvier central. Tous les postes nécessaires pour une bonne organisation sont détenus par des femmes, ce qui peut amener celles-ci à exercer des responsabilités d'une certaine ampleur ; par exemple, la vice-présidente¹¹⁹ gère le pan financier de l'ouvier. Cependant, l'autonomie de l'ouvier est limitée par son appartenance au service de l'Economat général, dirigé M. Hannut¹²⁰. Les ouvriers les plus importants (tels ceux situés à

¹¹⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 46, *Procès-verbal de la séance du Comité Directeur du jeudi 6 juin 1940, à 17h*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1940], p. 3 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 84, *La Croix-Rouge de Belgique et le rapatriement des réfugiés*, s. l., [1940-1941], p. 1-2.

¹¹⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 165 (premier paquet), doc. 19, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du jeudi 26 octobre 1944*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944].

¹¹⁹ Dans un premier temps, cette fonction est remplie par Mme Doncker avant que cette dernière ne soit remplacée en 1945 par Mme Schoenfeld.

¹²⁰ BOUCKAERT, A., « Les ouvriers », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 21^e année, n°1, Bruxelles, janvier 1942, p. 5 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2339, doc. 3, *Lettre du directeur général à Mme Schoenfeld, vice-présidente de l'Ouvrier*, s.l. [Bruxelles], 26 mars 1946 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2339, doc. 10, *Lettre de de DONCKER au directeur général*,

Bruxelles, Anvers et Liège) comptent dans leurs effectifs une ouvrière professionnelle en plus des collaboratrices bénévoles¹²¹.

En octobre 1939, 80 ouvriers de la Croix-Rouge sont en service. Par le biais d'une carte publiée par la Croix-Rouge et reprenant les différents ouvriers existant sur le sol belge au début de l'année 1942 (annexe 4)¹²², nous pouvons constater que l'essentiel des ouvriers de la Croix-Rouge se concentre dans les environs des centres urbains de la Belgique. Si leur localisation est relativement éparse, cinq regroupements sont à relever autour des villes d'Anvers, de Bruxelles, de Charleroi, de La Louvière et de Liège. Deux plus petites concentrations de centres se trouvent à proximité de la limite de la province de Flandre Orientale et au sud-est de Mons, non loin de la frontière française.

Selon le service belge de statistique, la Belgique comptait quatre grandes agglomérations urbaines sur son territoire pendant la Seconde Guerre mondiale : Anvers, Bruxelles, Liège et Gand. Charleroi peut également être considéré comme une agglomération urbaine, bien qu'il ne le soit pas reconnu officiellement¹²³. La Croix-Rouge concentre donc essentiellement ses ouvriers, centres sociaux et sections locales à proximité de grands centres urbains. Liège, Charleroi et La Louvière sont fortement industrialisés et comprennent donc une population ouvrière relativement importante¹²⁴. C'est une population plutôt défavorisée qui sera dès lors l'objet des attentions de la Croix-Rouge pendant la guerre. En effet, celle-ci poursuit une mission sociale consistant en l'assistance des populations défavorisées. La localisation des centres de l'institution humanitaire dans des zones susceptibles d'abriter des populations démunies peut donc se justifier en un souci de se tenir au plus près de son « public ciblé ».

Une autre hypothèse justifiant l'emplacement des centres d'activités de la Croix-Rouge peut être avancée suite à l'examen des registres des volontaires féminines pour les

Bruxelles, novembre 1945 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2339, doc. 32, *Note à la présidente de l'ouvrier*, s.l., 13 février 1942.

¹²¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 162, doc. 15, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 1939*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939], p. 2.

¹²² « Carte indiquant les différents centres d'activité de la Croix-Rouge de Belgique au 1^{er} janvier 1942 », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 21^e année, n°3, Bruxelles, mars 1942.

¹²³ MERTENS, C., *La répartition de la population sur le territoire belge. Etude de démographie sociale*, Louvain-Bruxelles, Société d'études morales, sociales et juridiques/L'édition universelle, 1947, p. 7.

¹²⁴ MAERTEN, F. et COLIGNON, A., *La Wallonie sous l'Occupation, 1940-1945*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2012, coll. « Villes en guerre », p. 12.

Services Auxiliaires Féminins recrutées entre 1939 et 1940¹²⁵. En reportant l'origine géographique de ces volontaires sur la carte, il apparaît que Bruxelles, Anvers, Gand et Liège sont les principaux centres de recrutement. A l'exception du cas de Bruxelles, ils représentent à chaque fois plus de la moitié des recrutements faits dans les provinces concernées. De cette analyse découle donc le constat que les agglomérations urbaines sont les lieux les plus propices pour fournir à la Croix-Rouge un grand nombre de volontaires féminines. Ce fait peut être expliqué par la concentration plus importante de la population dans ces agglomérations, ce qui représenterait donc un « réservoir potentiel de main-d'œuvre » considérable.

A la fin de la guerre, il semblerait qu'entretenir autant d'ouvriers ne paraisse plus justifié pour la Croix-Rouge. En 1947, celle-ci annonce que, désormais, un seul ouvrier est actif dans une quarantaine de sections locales et qu'il vient en renfort au service social local¹²⁶.

3.2.3. Bibliothèques d'hôpitaux

Dans un but thérapeutique et de soutien du moral aux malades et blessés cantonnés dans les hôpitaux, la Croix-Rouge développe l'idée d'installer des bibliothèques d'hôpitaux. A la tête de cette entreprise assez conséquente, elle établit un Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux et de Sanatoriums (C.N.B.H.S.¹²⁷) en 1936¹²⁸. Sa présidence est assumée par la baronne Hankar alors que la direction est tenue par Mme Cardinal¹²⁹.

Le C.N.B.H.S. se divise en deux organes : le comité exécutif (à ne pas confondre avec le Comité Exécutif qui chapeaute la Croix-Rouge), dirigé par une présidente secondée par une secrétaire générale, et le conseil général. Leurs membres sont essentiellement

¹²⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossiers 1992-2000, *Relevés des candidates inscrites*, s.l., 1939-1940. L'analyse plus approfondie de ces registres est présentée dans le point 3.5. Services Auxiliaires Féminins, du travail.

¹²⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 171, doc. 8, *Note au Comité Exécutif de la Croix Rouge de Belgique*, s.l. [Bruxelles], 2 juin 1947, p. 2.

¹²⁷ Il est également fréquent de rencontrer la version abrégée de cette appellation : C.N.B.H.

¹²⁸ « Les bibliothèques d'hôpitaux de la Croix-Rouge de Belgique », dans *Nouvelles de Sociétés Nationales*, <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100135816a.pdf> (consulté le 30 décembre 2020), p. 575.

¹²⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 110, *Organisation des services de la Direction Générale*, s.l., septembre 1948, p. 1-2.

féminins (présence de présidente, vice-présidente, déléguées, présidentes des différentes bibliothèques affiliées au C.N.B.H.S. ...). La présidente du comité exécutif est nommée par le Comité Exécutif de la direction de la Croix-Rouge alors que les autres membres du comité exécutif sont choisis par le conseil général du C.N.B.H.S.. Cependant, le directeur général de la Croix-Rouge est présent lors des réunions du comité exécutif et du conseil général et bénéficie d'une voix délibérative. Le champ d'action du comité exécutif est large et englobe l'ensemble des activités entreprises par les bibliothèques d'hôpitaux. Parmi ses différentes attributions¹³⁰, le comité nomme les présidentes des bibliothèques d'hôpitaux (le poste est systématiquement attribué à une femme). Cette nomination se fait toutefois sur proposition des présidents de la section locale de la Croix-Rouge opérant sur le territoire où est établi la bibliothèque¹³¹.

Un secrétariat central intervient également dans l'organisation interne du service et est tenu par une femme¹³².

Dès la création de ce service, la Croix-Rouge organise des cours de bibliothécaire spécialisé dans la gestion d'une bibliothèque d'hôpital. Les femmes dirigeant les différentes bibliothèques d'hôpitaux placées sous la direction du C.N.B.H.S. doivent toutes avoir suivi ces cours et en être ressorties diplômées. De même, des distributrices bénévoles apportent leur aide après avoir elles-mêmes suivi des cours (également dispensés par la Croix-Rouge et qui consistent en 30h de cours¹³³, un stage et un examen). Une bibliothèque d'hôpital compte au minimum une bibliothécaire technicienne et plusieurs distributrices (leur nombre n'est pas précisé mais doit être proportionnel au nombre des patients de l'hôpital)¹³⁴. Entre 1939 et 1945, le C.N.B.H.S. contrôle 15

¹³⁰ Les principales étant la création de bibliothèques d'hôpital ou l'élévation de bibliothèque préexistante au rang de bibliothèque d'hôpital si celle-ci remplit les conditions nécessaires. (Cf. A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 204, doc. 1, *Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux. Statuts*, s.l., 1947.)

¹³¹ A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 204, doc. 1, *Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux. Statuts*, s.l., 1947 ; A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 208, doc. 1, *Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux – Welfare des Hôpitaux*, Bruxelles, 1948, p. 11.

¹³² *Ibid.*, p. 9 ; A.G.R., Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 204, doc. 30, *Assemblée Générale du C.N.B.H. de la Croix-Rouge le 6 juin 1957. Exposé de la Baronne C.E. Janssen, Présidente : « Les Bibliothèques d'Hôpitaux de la CR ont 20 ans »*, s.l.n.d. [1957], p. 7.

¹³³ Durant lesquels on traite de bibliothéconomie, de psychologie, de littératures française, flamande et étrangères, de la technique du livre et de l'histoire de l'imprimerie. (Cf. A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 208, doc. 1, *Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux – Welfare des Hôpitaux*, Bruxelles, 1948, p. 6.)

¹³⁴ A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 204, doc. 1, *Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux. Statuts*, s.l., 1947 ; A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement),

hôpitaux et sanatoria et assume en plus la charge des bibliothèques temporaires réparties dans 30 hôpitaux militaires. En 1948, le nombre de collaboratrices œuvrant dans ce service est estimé à 150¹³⁵.

Les distributrices travaillent de façon bénévole mais il semblerait que la bibliothécaire « professionnelle » soit rémunérée par l'hôpital dans lequel elle sert. Parce que cette rémunération n'est pas systématique, le C.N.H.B.S. insiste pour l'instauration, dans un futur proche, d'un versement de salaire pour ce travail¹³⁶.

Après la guerre, ce service de la Croix-Rouge tend à se détacher de plus en plus de l'institution humanitaire. L'hôpital abritant une bibliothèque est amené à participer davantage à son fonctionnement (notamment en prenant en charge les questions financières)¹³⁷. En s'éloignant du cadre de la Croix-Rouge, les femmes travaillant dans une bibliothèque (et rémunérées) revêtent une dimension plus professionnelle. Il ne s'agit plus de dames officiant uniquement dans l'esprit de la Croix-Rouge, motivées avant tout par une volonté charitable, mais d'employées compétentes et actives sur le marché du travail. Le C.N.B.H.S. ne cache d'ailleurs pas son ambition de populariser la fonction de bibliothécaire professionnel. Il estime que ce poste représente une opportunité professionnelle intéressante pour les femmes et souhaite vivement que « cette belle carrière féminine s'ouvre de plus en plus largement dans tout le pays [Belgique] »¹³⁸.

En ce qui concerne le choix des livres à mettre à disposition des malades et blessés, cette sélection est confiée à plusieurs comités francophones et flamands de lectrices (créés en 1942). Les lectrices membres de ces comités sont des distributrices dans les bibliothèques d'hôpitaux. Elles prennent soin de lire chaque livre, d'en discuter ensemble

dossier 204, doc. 2, *Croix-Rouge de Belgique, Règlement : Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux*, Bruxelles, 1947, p. 1 et 6 ; A.G.R., Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 204, doc. 30, *Assemblée Générale du C.N.B.H. de la Croix-Rouge le 6 juin 1957. Exposé de la Baronne C.E. Janssen, Présidente : « Les Bibliothèques d'Hôpitaux de la CR ont 20 ans »*, s.l.n.d. [1957], p. 4.

¹³⁵ A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 208, doc. 1, *Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux – Welfare des Hôpitaux*, Bruxelles, 1948, p. 8-10.

¹³⁶ A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 208, doc. 2, *Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux (CNBH) – Nationale Raad van de Ziekenhuisbibliotheken (NRZB)*, Bruxelles, s.d., p. 2.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 3.

¹³⁸ A.G.R., Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 204, doc. 30, *Assemblée Générale du C.N.B.H. de la Croix-Rouge le 6 juin 1957. Exposé de la Baronne C.E. Janssen, Présidente : « Les Bibliothèques d'Hôpitaux de la CR ont 20 ans »*, s.l.n.d. [1957], p. 6.

avant de rédiger leurs critiques littéraires sur une fiche. L'objectif principal de ces comités est de s'assurer que les livres proposés par les bibliothèques conviennent au public et qu'ils témoignent de qualités littéraires et morales. Il s'agit donc de nourrir une certaine culture intellectuelle parmi les patients des hôpitaux, de leur communiquer « courage et énergie », d'apporter du réconfort et d'assurer une « action moralisatrice »¹³⁹. Le C.N.B.H.S. estime par ailleurs qu'il est le mieux placé pour apporter conseils, aide matérielle, psychologique et morale aux occupants d'hôpitaux, grâce notamment aux précieuses compétences de ses collaboratrices¹⁴⁰.

Grâce à la publication d'articles dans sa revue mensuelle *Mieux Vivre*, la Croix-Rouge fait campagne pour sensibiliser les mères au foyer, notamment, afin qu'elles favorisent la lecture dans leur famille (cette activité étant importante car elle permet d'éduquer l'enfant avec les « bonnes » valeurs véhiculées par les livres et elle leur donne l'occasion d'apprendre aux côtés de « véritables héros »). Derrière cette intention se trouve également la volonté d'inculquer chez les jeunes filles, par le biais de la lecture, les valeurs de désintéressement et de dévouement. Ce sont d'ailleurs des valeurs que la Croix-Rouge attend de tout élément féminin rejoignant ses rangs. La façon d'éduquer les garçons est également proposée : il revient aux mères de choisir les bons livres éducatifs afin que leurs garçons soient formés selon les valeurs viriles nécessaires à l'élévation des hommes et au salut du monde. Le rôle des mères est dès lors souligné et son importance amplifiée.

La Croix-Rouge peut alors établir un lien avec les bibliothèques d'hôpitaux lorsqu'elle précise qu'une femme digne de ce nom doit propager le plaisir de la lecture en-dehors du cercle familial. Grâce au soutien de la lecture (généreusement apporté par les femmes), ajoute-t-elle, les patients des hôpitaux ressentent moins de chagrin, ils sont rendus « meilleurs et plus heureux »¹⁴¹.

¹³⁹ A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 204, doc. 8, *Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux. Rapport général des activités pendant l'exercice 1947*, s.l. [Bruxelles], 23 avril 1948, p. 4-5 ; A.G.R., Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 204, doc. 30, *Assemblée Générale du C.N.B.H. de la Croix-Rouge le 6 juin 1957. Exposé de la Baronne C.E. Janssen, Présidente : « Les Bibliothèques d'Hôpitaux de la CR ont 20 ans »*, s.l.n.d. [1957], p. 4 ; A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 208, doc. 1, *Conseil National des Bibliothèques d'Hôpitaux – Welfare des Hôpitaux*, Bruxelles, 1948, p. 4.

¹⁴⁰ A.G.R., Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 204, doc. 30, *Assemblée Générale du C.N.B.H. de la Croix-Rouge le 6 juin 1957. Exposé de la Baronne C.E. Janssen, Présidente : « Les Bibliothèques d'Hôpitaux de la CR ont 20 ans »*, s.l.n.d. [1957], p. 6.

¹⁴¹ LELOUP, J., « Tâches féminines », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 20^e année, n°3, Bruxelles, mars 1941, p. 55-56.

Les fonctions de bibliothécaire d'hôpitaux semblent dès lors correspondre avec les caractéristiques dites féminines. Il propose aux femmes une intervention dans l'effort de guerre qui respecterait leur nature féminine, ce qui respecte l'esprit de l'idéologie de l'époque. La seule exception à ce fait est la volonté manifestée dès la fin de guerre de professionnaliser cette nouvelle fonction. Dans un contexte qui désapprouve la rémunération du travail féminin, cette initiative du C.N.B.H.S. (et de la Croix-Rouge, officiellement responsable de ce service) sort des cadres et peut encourager les femmes à s'aventurer dans ce nouveau terrain professionnel.

3.3. Administratif

Cette section présente deux services, celui du secrétariat et celui des sections locales, dont les activités se déroulent moins auprès de la population et davantage dans l'organisation interne du secteur administratif de la Croix-Rouge.

3.3.1. *Secrétariat*

En 1942, ce service est dirigé par une femme, Mlle Detry, assistée par Mme Berdal, Mlle Rondeau, Mlle Vercamer. Il est chargé de diverses tâches prenant effet sur le territoire national tout en gardant un volet international : il assure entre autres la réception, l'expédition et la répartition du courrier. Il se charge également de rédiger les différentes instructions décidées par les grands organes décideurs de la Croix-Rouge afin de pouvoir les communiquer aux sections subalternes de l'institution. Le secrétariat garde aussi un contrôle technique et administratif des bibliothèques d'hôpitaux, autre service appartenant à la Croix-Rouge.

Le secrétariat participe à l'entretien d'un contact entre la Croix-Rouge de Belgique et le niveau transnational de l'institution. Cela signifie concrètement que le service du secrétariat relie la section nationale belge de la Croix-Rouge avec le Comité International de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Il gère également les

délégations belges de la Croix-Rouge envoyées à l'étranger et reçoit les « ambassades » déléguées par d'autres pays¹⁴².

3.3.2. *Sections locales*

Ce service est placé sous la direction de Mlle Van Lier. Il a un droit de regard sur les nominations des membres des Comités provinciaux et locaux et conserve un lien avec ceux-ci afin de contrôler leurs activités. Il intervient également dans l'enseignement dispensé par la Croix-Rouge en organisant les programmes de cours (concernant donc la formation des secouristes, ambulancières, ambulancières familiales, puéricultrices), en rédigeant et publiant les manuels, en organisant les examens et en accordant les diplômes. Le service des sections locales joue, en outre, un rôle dans la propagande, notamment pour lancer des appels de fonds ou de recrutement¹⁴³.

Ce service joue un rôle de centralisation : toutes les questions ou commentaires soulevés par une section locale et susceptibles d'intéresser l'ensemble des sections, sont rassemblés dans le service des Sections locales avant d'être redistribués à travers le pays pour toucher toutes les sections locales de la Croix-Rouge. Placée à la tête du service, Mlle Van Lier dispose ainsi d'une source d'informations concernant les activités locales de la Croix-Rouge¹⁴⁴. Impliquée dans des discussions ou prises de décisions concernant les sections locales, elle se fait l'intermédiaire entre la Direction centrale et les sections locales et n'hésite pas à porter une demande locale directement à l'attention du directeur général Dronsart, ce qui lui vaut une correspondance relativement fournie avec celui-ci.

De par ces attributions, le service des sections locales semble donc principalement se consacrer à des tâches de secrétariat.

¹⁴² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 37, doc. 37, *Assemblée Générale statuaire du 3 mai 1942*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1942], p. 1-2 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 39, doc. 35, *Croix-Rouge de Belgique, Assemblée Générale statuaire du 7 mai 1944*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 3 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 110, *Organisation des services de la Direction Générale*, s.l., septembre 1948, p. 1-2.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 2-3.

¹⁴⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 2 (premier paquet), *Déplacements et missions en province*, Bruxelles, 27 novembre 1941.

3.4. Office National de Secours aux Prisonniers de Guerre

Ce service a été exclu des trois grands domaines, médical-sanitaire, social et administratif, présentés dans les pages précédentes en raison de la nature du « public » qui bénéficie de ses actions. Alors que les services déjà cités concentrent l'essentiel de leurs activités sur les populations civiles belges, ce service-ci est entièrement tourné vers les prisonniers de guerre.

En mai 1940, suite à l'occupation du territoire par les Allemands, le ministère de l'Intérieur et de la Santé publique délaisse au profit de la Croix-Rouge de Belgique les compétences du Bureau d'information officiel belge concernant les prisonniers de guerre et civils, chargé de transmettre des renseignements sur les prisonniers aux familles concernées. Elle modifie le nom du Bureau, lui préférant celui d'Agence Centrale de Renseignements sur les Prisonniers de Guerre, qui débute alors à partir du 28 mai 1940 et rassemble les informations concernant les prisonniers des camps (mutations, adresses en Allemagne et en Belgique, notification des décès...)¹⁴⁵. Cette reprise de compétences implique que la Croix-Rouge belge devient la seule organisation belge disposant des informations nécessaires pour apporter une aide aux prisonniers de guerre.

Elle veillera à fournir cette aide de façon concrète, légitimée d'autant plus dans cette action que l'article 79 de la Convention de Genève, signée le 27 juillet 1929, habilite la Croix-Rouge à intervenir auprès des prisonniers de guerre. Conséquence de cet état de fait, dix ans plus tard, alors que le risque d'un conflit armé obscurcit de plus en plus l'horizon de la Belgique, l'Office National de Secours aux Prisonniers de Guerre (O.N.S.P.G.) est mis sur pied le 2 septembre 1939. Résultant d'une collaboration entre la Croix-Rouge de Belgique, les autorités allemandes et les Hommes de confiance belges prisonniers dans les camps allemands, cet Office regroupe, pendant la guerre, diverses activités d'assistance aux prisonniers, prises en charges par de nombreux services : la Correspondance, le Colis du Prisonnier, le Service des Colis étrangers, le Service des Libérations, le Service « Instruction et Récréation », le Service de Transfert de Fonds aux familles, le Service des Mairaines de Prisonniers et l'Organisation de Trains sanitaires¹⁴⁶.

¹⁴⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 7, doc. 66, *Informations sur les services relatifs aux prisonniers de guerre*, s.l., février 1943, p. 1.

¹⁴⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 7, doc. 43, *Activité de la Croix-Rouge de Belgique*, s.l., janvier 1944 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 6, doc. 40, *Actions de la Croix-Rouge en faveur des prisonniers*

L'ensemble des services réunis sous la direction de l'O.N.S.P.G. est placé sous la direction de M. Landrien¹⁴⁷. L'O.N.S.P.G. est un service central siégeant à Bruxelles. Cependant, il possède de nombreuses filiales disséminées dans les différentes sections locales de la Croix-Rouge¹⁴⁸. Les sources nous informant des détails de ces filiales sont hélas pratiquement inexistantes ; nous pouvons uniquement avancer que leurs fonctions rencontrent celles du service central tout en gardant un champ d'action plus restreint et limité localement.

Concernant le service de la Marraine du Prisonnier, la Croix-Rouge de Belgique insiste sur son importance : il faut des femmes, capables « de psychologie ou, tout simplement, de sensibilité féminine »¹⁴⁹, pour remonter le moral des prisonniers. Cela justifie, en 1942, la création d'un Comité de Dames chargé de la question. Celui-ci est, ainsi que son appellation l'indique, constitué entièrement de membres féminins. A sa tête se tient Mme Robert-Henri Jaspar*, assistée de Mlle Canneel qui occupe le poste de secrétaire du service. L'ensemble est chapeauté par la présidence de la princesse Albert de Ligne¹⁵⁰.

Le Comité est composé de différentes dames, occupant généralement une place bien en vue dans leur localité. Cette préférence résulte d'une volonté du directeur général Dronsart de choisir des membres bénéficiant d'une place « appréciable » dans la société. Les femmes alors nommées sont Mmes Bautier, Marlio, Serruys, Van Isacker, Hanncart,

de guerre, s.l.n.d., p. 2. ; CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Inventaris van het archief van het Belgische Rode Kruis en zijn Directeur-generaal Edmond Dronsart, 1922-1959*, Bruxelles, Archives de l'Etat en Belgique, 2017 (série Inventaires des Archives générales du Royaume, n°661), p. 51.

¹⁴⁷ DRONSART, E., « L'Organisation Générale de l'Assistance aux Prisonniers », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 21^e année, n°2 (supplément), Bruxelles, février 1942, p. 5.

¹⁴⁸ « L'office de secours aux prisonniers de guerre », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 21^e année, n°3, Bruxelles, mars 1942, p. 60.

¹⁴⁹ « La marraine du prisonnier », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 21^e année, n°7, Bruxelles, juillet 1942, p. 144.

¹⁵⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2412, doc. 11, *Lettre de Mme Roberte-Henri Jaspar aux marraines volontaires*, Bruxelles, s.d. ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2415, doc. 2, *Croix-Rouge de Belgique, Comité de l'œuvre de « La Marraine du Prisonnier », Procès-verbal de la séance inaugurale du 27 mars 1942*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1942] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2416, doc. 1, *Rapport du service de la marraine depuis sa création en janvier 1942 jusqu'au 1^{er} septembre 1944, par Mme Robert-Henri Jaspar*, Bruxelles, 8 janvier 1945, p. 2.

de Wouters, du Roy de Blickey, d'Huart, Gerard, Delhayé ainsi que les baronnes Beyens et Vaxelaire, la vicomtesse Simonis et la comtesse de Caraman-Chimay¹⁵¹.

La fonction principale de ce Comité est d'assurer une propagande active du nouveau service de la Croix-Rouge afin de garantir le recrutement de marraines parmi la population féminine belge. Ce recrutement se déroule uniquement au niveau local : dans les différentes régions de Belgique, une personnalité est désignée par la Princesse de Ligne et son Comité de Dames pour mener une propagande active dans le but d'attirer un nombre important de futures marraines. Aucune précision n'est apportée sur le sexe de cette personne, laissant imaginer qu'un homme peut être désigné. Cependant, considérant le rôle exclusivement féminin des marraines du prisonnier, il est plausible d'avancer que, dans une grande majorité, la personnalité sollicitée par la princesse de Ligne soit féminine. Le président ou la présidente de la section locale de la Croix-Rouge de la région en question est ensuite invité à entrer en contact avec cette personne pour organiser ensemble la mise en place du recrutement. Cependant, le président échange directement avec le service central de la Marraine du Prisonnier pour partager des listes de candidates ou des détails pratiques, la personnalité n'ayant dès lors qu'un rôle de propagande¹⁵².

Etabli peu de temps après l'inauguration du Comité de Dames, le service de la Marraine du Prisonnier compte dès ses débuts 4 850 marraines, selon un rapport écrit par Mme Robert-Henri Jaspar. Ce nombre s'accroît durant les deux années suivantes d'occupation allemande et s'élève jusqu'à 14 000 en août 1944¹⁵³.

Le service de Transfert de Fonds aux familles a comme tâche d'acheminer des sommes d'argent provenant des prisonniers belges des camps allemands à leurs familles¹⁵⁴. A la fin du mois de janvier 1943, la Croix-Rouge a organisé 489.972

¹⁵¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2415, doc. 9, *Comité de direction de la Section « La Marraine du Prisonnier »*, s.l.n.d..

¹⁵² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2416, doc. 1, *Rapport du service de la marraine depuis sa création en janvier 1942 jusqu'au 1^{er} septembre 1944, par Mme Robert-Henri Jaspar*, Bruxelles, 8 janvier 1945, p. 2 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2412, doc. 35, *Lettre du directeur général à M. le Président*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1942].

¹⁵³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2416, doc. 1, *Rapport du service de la marraine depuis sa création en janvier 1942 jusqu'au 1^{er} septembre 1944, par Mme Robert-Henri Jaspar*, Bruxelles, 8 janvier 1945, p. 1.

¹⁵⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 114, *XVII ième Conférence Internationale de la CROIX-ROUGE. Résumé du rapport général de la Croix-Rouge de Belgique*, s.l., juin 1948, p. 2.

transferts, dont le montant total est porté à 350 millions 746.518,80 francs¹⁵⁵. Ce service est dirigé par le major-intendant B.E.M. Raymond Hanus¹⁵⁶.

Le service des Trains sanitaires (dans les faits, il s'agit d'un seul train sanitaire qui cumule les voyages, ces derniers étant différenciés par un numéro) ont permis de ramener 8 415 prisonniers belges malades ou blessés d'Allemagne depuis le début de ses activités encadrées par la Croix-Rouge, en 1941¹⁵⁷. Leurs voyages sont organisés par la Direction Générale de la Croix-Rouge, plus précisément par la secrétaire Mlle Rondeau. Celle-ci jongle avec les impératifs liés à l'équipement, le personnel (2 médecins, 1 pharmacien, 5 infirmières, 6 ambulancières, 2 secrétaires, 4 cuisiniers, 1 gestionnaire, 1 chef de mission et 1 chef garde ; 1 médecin allemand de la D.R.K. (section allemande de la Croix-Rouge) et 1 sergent de l'armée allemande), l'organisation intérieure et les formalités administratives permettant au train d'effectuer sans encombre son trajet¹⁵⁸.

Le service des Trains sanitaires fonctionne durant toute l'occupation de la Belgique. S'il se charge du transport des prisonniers de guerre à la santé préoccupante, son champ d'action est élargi lorsque les Alliés entreprennent de libérer le territoire belge de la présence des Allemands, en 1944. Lors de la Bataille des Ardennes, les trains enchaînent les aller-retours avec les villes belges déjà libérées pour y acheminer les victimes militaires et civiles des conflits. Du ravitaillement alimentaire et du matériel sanitaire sont également assurés par ces trains. Par la suite, après la Libération de la Belgique et jusqu'en 1947, les trains continuent à dispenser leurs services notamment en évacuant les militaires blessés alliés du front vers l'Angleterre et en rapatriant des prisonniers de camps de concentration¹⁵⁹.

Le service Colis du prisonnier est mis sur pied en 1940, faisant suite aux conventions internationales et aux accords passés avec les autorités occupantes allemandes. La Croix-Rouge reçoit la charge de s'occuper de ce service qui trie, répartit et expédie tous les colis

¹⁵⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 7, doc. 66, *Informations sur les services relatifs aux prisonniers de guerre*, s.l., février 1943, p. 2.

¹⁵⁶ Major-Intendant B.E.M. HANUS, R., « Activité du Service des Transferts de Fonds », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 21^e année, n°2 (supplément), Bruxelles, février 1942, p. 23.

¹⁵⁷ GUILLAUME, L., *Les trains sanitaires et l'histoire du Motor-Corps*, Neufchâteau, Weyrich, 2010, p. 87.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 86 et 89.

¹⁵⁹ GUILLAUME, L., *Op. cit.*, p. 114 et 117.

à destination ou en provenance des prisonniers de guerre bloqués dans des camps. Ces colis sont principalement élaborés par des membres de la Croix-Rouge, suite aux demandes des familles ou d'organismes nationaux de secours (par exemple, le Secours d'Hiver)¹⁶⁰.

Ce service est dirigé par le colonel Bastin avant d'être repris par le major de Meeus en 1944 (l'armée étant démobilisée, la Croix-Rouge recueille de nombreux officiers). Il est divisé en trois sections dont une (nommée « colis à compléter ») est menée par une femme, la baronne Rolin¹⁶¹. Une autre section relativement importante est le Tricot du Prisonnier¹⁶². Cette section est gérée par le colonel Bastin¹⁶³ et fait appel aux services bénévoles de femmes pour fournir des vêtements aux Belges retenus prisonniers¹⁶⁴.

Dès 1940, le service Instruction et Récréation, dirigé par la baronne Hankar, s'occupe de l'envoi de livres divers (manuels, romans...), de jeux, de matériel sportif, d'instruments de musique... Durant la guerre, il expédia environ 450.000 livres dans des camps de prisonniers. Son objectif est de contribuer à l'aide apportée aux prisonniers de guerre en proposant une assistance intellectuelle et morale¹⁶⁵.

Une assistance sanitaire est également proposée aux prisonniers de guerre : par le biais de la Croix-Rouge, des produits pharmaceutiques, du matériel de secours (bandages, pansements...), des outils dentaires ou encore des boîtes de secours sont distribués dans les camps¹⁶⁶.

¹⁶⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 7, doc. 66, *Informations sur les services relatifs aux prisonniers de guerre*, s.l., février 1943, p. 1.

¹⁶¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 39, doc. 36, *Liste des Chefs de Service de l'O.N.S.P.G.*, Bruxelles, 26 avril 1944 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2339, doc. 25, *Note du directeur général à Mlle POUTRAIN*, s.l. [Bruxelles], 20 mai 1942.

¹⁶² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2005, doc. 1, *Le rôle de la femme à la Croix-Rouge pendant la guerre*, s.l.n.d. [ca 1946].

¹⁶³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2339, doc. 25, *Note du directeur général à Mlle POUTRAIN*, s.l. [Bruxelles], 20 mai 1942.

¹⁶⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 167, *Confection de vêtements tricotés, appel aux bonnes volontés*, Bruxelles, 28 novembre 1940.

¹⁶⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 7, doc. 66, *Informations sur les services relatifs aux prisonniers de guerre*, s.l., février 1943, p. 2. ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 114, *XVII^{ième} Conférence Internationale de la CROIX-ROUGE. Résumé du rapport général de la Croix-Rouge de Belgique*, s.l., juin 1948, p. 2 ; HANKAR, « Le Service « Instruction et Récréation » », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 21^e année, n°2 (supplément), Bruxelles, février 1942, p. 21.

¹⁶⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 7, doc. 66, *Informations sur les services relatifs aux prisonniers de guerre*, s.l., février 1943, p. 2.

En lien avec l'O.N.S.P.G., l'Office des Décès comporte une section spécialisée dans le relevé des décès pour recueillir des informations sur les prisonniers décédés dans les camps (notamment en Allemagne). Cette branche est dirigée par Mme Backhaus¹⁶⁷.

3.5. Services Auxiliaires Féminins

Contrairement à la plupart des services de la Croix-Rouge, les Services Auxiliaires Féminins (également nommés S.A.F. dans les archives) ne peuvent être classés dans un domaine particulier. En effet, il s'agit d'un service concentrant l'ensemble des mobilisées féminines pour ensuite les répartir parmi les différentes fonctions au sein de la Croix-Rouge.

Ce service, sous la direction de la vicomtesse de Lantsheere qui y officie en tant que Secrétaire Générale, regroupe donc uniquement des membres féminins. Ces volontaires n'occupent aucun poste véritablement important mais représentent plutôt une main-d'œuvre facilement disponible pour la Croix-Rouge. La tranche d'âge acceptée est comprise entre 19 et 60 ans¹⁶⁸.

Ce service connaît un vif succès¹⁶⁹, principalement dû à l'action de la reine Elisabeth. Celle-ci a diffusé dans la presse un appel, rapidement surnommé « L'Appel de la Reine » (transmis par les journaux dès le 14 avril 1939), afin de motiver les femmes belges à servir, bénévolement, dans la Croix-Rouge. Quelques mois après cet appel, environ 5000 femmes se sont proposées comme volontaires. Cette aide féminine s'est d'abord concrétisée avec l'action des ouvriers et des cantines. Egalement, des secrétaires de la Croix-Rouge sont affectées à d'autres services indépendants de l'organisme humanitaire

¹⁶⁷ « L'Office des Décès », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 21^e année, n°3, Bruxelles, mars 1942, p. 65.

¹⁶⁸ WATTICANT, M., *L'action de la Croix-Rouge de Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire, Bruxelles, Université Libre de Belgique, 1994, p. 49-50 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 17, *Les femmes belges au service de la nation*, s.l., 13 janvier 1940.

¹⁶⁹ En 1939 et 1940, les meilleures estimations portent le nombre d'adhésion à 5-6 000. Cependant, l'analyse des effectifs des Services Auxiliaires Féminins sera présentée plus loin dans le texte. (Cf. A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1985, doc. 3, *Procès-verbal d'une séance du 20 décembre 1939*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 17, *Les femmes belges au service de la nation*, s.l., 13 janvier 1940 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2001, doc. 2, *Services auxiliaires féminins*, s.l., 11 décembre 1939.)

(par exemple, le ministère de la Santé Publique)¹⁷⁰. Il est difficile de préciser si ces secrétaires gardent leur statut de membres de la Croix-Rouge ou si elles sont désormais attachées à la nouvelle institution qui utilise leurs services.

En 1939, lors de la mise en place du recrutement des nouveaux membres féminins, le directeur général de la Croix-Rouge Dronsart précise qu'il y a lieu de s'assurer le concours de « cadres solides » et d'éviter l'engagement d'un « nombre considérable de collaboratrices de valeur médiocre »¹⁷¹. Les demandes de recrutement sont dès lors triées et les candidates rejetées reçoivent une carte de remerciement pour leur geste patriotique. Ces demandes sont toutefois soigneusement conservées afin qu'on puisse y recourir en cas de besoin mais seules des tâches secondaires pourront leur être affectées¹⁷².

Cet appel d'avril 1939, destiné à un panel plus large de femmes que celui déjà présent dans les cadres de la Croix-Rouge, vise à compléter le recrutement de femmes opéré en septembre 1938. Celui-ci avait alors comme objectif d'attirer des femmes pouvant assurer les fonctions d'infirmières et d'ambulancières. Cependant, le personnel de la Croix-Rouge s'avère insuffisant en nombre, ce qui réduit l'efficacité des services¹⁷³. L'appel d'avril 1939 cherche donc à obtenir une main-d'œuvre opérant dans les domaines suivants : services hospitaliers et premiers secours, économats, cantines, ouvroirs, organisation de camps pour les personnes évacuées, services administratifs, distractions des malades¹⁷⁴. Pour voir sa candidature à ces services retenue, il est nécessaire de pouvoir fournir la preuve de ses compétences. Ainsi, toute volontaire aux services hospitaliers et premiers secours doit être munie d'un diplôme d'infirmière, d'ambulancière ou de kinésithérapie. L'accès à l'économat, aux cantines, ouvroirs et à l'organisation des camps pour les personnes évacuées est réservé aux titulaires des diplômes d'auxiliaire sociale, d'école de commerce, des certificats d'économie domestique, de stage ou de travail dans une œuvre possédant un économat, de scout

¹⁷⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 6, *Lettre du directeur général Dronsart*, s.l. [Bruxelles], 12 avril 1939 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 3, *Services auxiliaires féminins*, s.l.n.d., p. 1- 2.

¹⁷¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 6, *Lettre du directeur général Dronsart*, s.l. [Bruxelles], 12 avril 1939.

¹⁷² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 4, *Lettre du président P. Nolf à M. le Président et Mme la Présidente*, s.l. [Bruxelles], 9 septembre 1939.

¹⁷³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 7, *Lettre du président P. Nolf à M. le Président et Mme la Présidente : Instruction n° 209. MOBILISATION*, s.l. [Bruxelles], 8 avril 1939.

¹⁷⁴ *Ibid.*.

master de cheftaine de guides, d'études d'école professionnelle... Quant aux services administratifs, ne peuvent y postuler que les femmes présentant les certificats de sténodactylographie, de comptabilité, de stage dans un bureau ou une œuvre, d'études moyennes ou professionnelles. Enfin, le volet relatif à la distraction des malades n'accepte que les volontaires possédant un diplôme d'auxiliaire sociale, un certificat de monitrices de plaines de jeux, de bibliothécaire d'hôpitaux, d'études artistiques...¹⁷⁵ Certaines volontaires des Services Auxiliaires Féminins peuvent être employées pour mener à bien des services mortuaires : elles procèdent à l'identification des corps, au dépôt mortuaire, à la toilette et l'ensevelissement du corps, à la fourniture du cercueil, à la réception des familles, à la tenue du registre des décès...¹⁷⁶ Aucune compétence particulière ne semble alors être demandée.

D'une façon générale, un formulaire d'engagement est soumis à toute candidate aux Services Auxiliaires Féminins. Rédigé par le Service, il est diffusé aux sections locales qui gèrent concrètement le recrutement. Lorsque le formulaire est rempli, les sections locales y ajoutent leur avis sur la candidate et le renvoient rapidement au siège central du Service. Celui-ci réexpédie un carnet d'immatriculation destiné aux volontaires acceptées. Les réponses du formulaire déterminent la section des Services Auxiliaires Féminins qui sera attribuée à la nouvelle recrue¹⁷⁷.

Les Services Auxiliaires Féminins doivent donc répondre à un besoin relativement important. En début de guerre, la Croix-Rouge estime à 5 ou 6 000 de femmes inscrites dans ces services¹⁷⁸. Cependant, d'autres sources modèrent ces estimations : des listes de volontaires pour les Services Auxiliaires Féminins nous fournissent un total de 3 765 femmes pour les années 1939-1940¹⁷⁹. Ce total est en-deçà de l'annonce faite en début de guerre.

¹⁷⁵ WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 49-50.

¹⁷⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1982, doc. 1, *Procès-verbal de la réunion du 20 avril 1943*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1943], p. 4-9.

¹⁷⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 5, *Lettre du président P. Nolf à M. le Président et Mme la Présidente [des sections locales] : Services auxiliaires féminins*, s.l. [Bruxelles], 12 avril 1939, p. 1 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1990, doc. 2, *Liste des Guides non ambulancières mais âgées de plus de 19 ans*, s.l., septembre 1939.

¹⁷⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 6, doc. 58, *Causerie faite par M. Ed. DRONSART, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique, à l'I.N.R. le samedi 13 janvier 1940 : Les femmes belges au service de la nation*, s.l.n.d. [1940], p. 4 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 17, *Les femmes belges au service de la nation*, s.l., 13 janvier 1940.

¹⁷⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossiers 1992-2000, *Relevés des candidates inscrites*, s.l., 1939-1940.

Outre le fait de réajuster les données numériques, ces listes nous permettent également d'examiner les origines géographiques de ces volontaires aux Services Auxiliaires Féminins. Parmi les neuf provinces de la Belgique, une est particulièrement pourvoyeuse de candidates : le Brabant. Cette province fournit un peu moins de la moitié de l'ensemble des effectifs. Il s'agit du plus grand score, les suivants ne dépassant pas le 1/6^e (Hainaut et Liège) ou le 1/10^e du total (Limbourg, Luxembourg, Namur, Flandre Orientale, Flandre Occidentale et Anvers). (annexe 5)

Le Brabant doit son imposant résultat principalement à la région de Bruxelles (Bruxelles-ville et les communes l'entourant). Celle-ci semble être une zone importante pour la Croix-Rouge : son administration centrale y siège et presque la moitié de son effectif féminin volontaire en émane. Cela peut s'expliquer par la concentration de la population dans cette région. Selon un recensement mené en 1939 par le ministère des Affaires économiques, Bruxelles rassemble 15% de la population totale de la Belgique (à titre de comparaison, Anvers a le deuxième plus grand pourcentage de concentration de population : 9,38 %) ¹⁸⁰.

Sur une grande échelle, l'analyse ne permet pas de conclure que l'appartenance à la région wallonne ou flamande détermine le succès du recrutement des volontaires aux Services Auxiliaires Féminins. Néanmoins, si l'étude se concentre davantage sur les quatre grandes agglomérations urbaines (telles que définies depuis 1890 par le service belge de statistique), à savoir Bruxelles, Anvers, Gand et Liège ¹⁸¹, il apparaît que celles-ci sont les centres principaux de recrutement avec des taux respectifs de 8,45 %, 3,96 %, 5,74 % et 7,97 %. A l'exception du cas de Bruxelles, elles représentent à chaque fois plus de la moitié des recrutements faits dans les provinces concernées. Le cas de Namur doit également être rapidement présenté : si la ville n'a pas le statut d'agglomération, elle a toutefois fourni 3,19 % de volontaires, soit plus de la moitié du résultat de la province namuroise.

¹⁸⁰ CARPENTIER, J., *Démographie de la Belgique. De 1921 à 1939*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques (Office Central de Statistique), 1943, p. 243-249.

¹⁸¹ MERTENS, C., *La répartition de la population sur le territoire belge. Etude de démographie sociale*, Louvain-Bruxelles, Société d'études morales, sociales et juridiques/L'édition universelle, 1947, p. 7.

Il est intéressant de noter cette relation entre les agglomérations urbaines et les Services Auxiliaires Féminins. En effet, ce sont principalement les villes qui ont été le théâtre du développement du féminisme, de la lutte pour l'émancipation¹⁸².

De cette analyse découle donc le constat que les agglomérations urbaines sont les lieux les plus propices pour fournir à la Croix-Rouge un grand nombre de volontaires féminines. Ce fait peut être expliqué par la concentration (et donc d'un « réservoir potentiel de main-d'œuvre ») plus importante de la population dans ces agglomérations.

Une approche politique, à partir des résultats des élections communales de 1938, a également été menée pour déterminer si la tendance politique des différents centres de recrutement pouvait justifier leurs résultats. Les agglomérations urbaines se révèlent principalement socialistes, exception faite de Bruxelles dont la tendance politique oscille entre les libéraux et les catholiques. Le reste du territoire belge est majoritairement catholique¹⁸³.

En résumé, cette étude des différents services de la Croix-Rouge révèle une répartition de la direction des services, réfléchi selon les domaines des activités de ceux-ci : les services à caractère social, sanitaire et administratif (c'est-à-dire relevant du travail de secrétariat) sont dévolus aux femmes, probablement en raison de la pensée du moment assurant que les compétences naturelles des femmes les désignent à interagir dans ces domaines.

En outre, notre analyse centrée sur ces services et sur les organes directeurs de la Croix-Rouge atteste d'une présence féminine constante dans l'institution : des femmes peuvent être retrouvées à des fonctions différentes, situées à tous niveaux hiérarchiques. Ainsi, certaines de ces femmes occupent une place dans le Comité Exécutif tandis que d'autres s'illustrent en dirigeant des services de la Croix-Rouge. Cette situation constatée au

¹⁸² GUBIN, E., « Travail des femmes, émancipation économique et histoire urbaine en Belgique (XIXe-XXe siècles) », dans BARRIERE, J.-P. et GUIGNET, P., *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 27.

¹⁸³ KESTELOOT, C., MARES, A. et MARISSAL, C., *Elections communales, 1890-1970. Banque de données*, Bruxelles, Crédit Communal, 1996, coll. « Histoire in-8°, n°95 », p. 60-180.

niveau central de l'organisation de l'institution vaut également au le niveau local avec la présence de femmes à la tête des sections locales.

La Croix-Rouge de Belgique suit finalement une ligne de conduite partagée par les différentes Sociétés nationales de la Croix-Rouge : dès la fin de la Première Guerre mondiale, l'accent est définitivement porté sur les questions sociales qui ne manquent pas de surgir de façon plus visible dans la société. La seule différence entre la Croix-Rouge de Belgique et ses homologues internationales pouvant être soulignée (en l'état de la documentation actuelle, qui reste assez incomplète) serait la place accordée aux femmes dans les différents niveaux de pouvoir. Il semblerait que les dirigeants de la Croix-Rouge de Belgique aient plus de réticence à partager le pouvoir avec des femmes que dans les autres pays. Notamment, bien que nous ne disposions pas de travaux nous renseignant sur la composition de la Croix-Rouge française pendant la Seconde Guerre, des recherches nous informent sur sa situation lors de sa création (fin du XIX^e siècle) et pendant l'entre-deux-guerres. Il apparaît que les Françaises sont nombreuses à la direction de cette Croix-Rouge¹⁸⁴. Cette observation contraste donc avec la situation existant en Belgique, où la direction est indéniablement dominée par les hommes. En outre, avant la guerre et la mobilisation masculine (organisée par la Belgique pour lutter contre les Allemands au début du conflit, puis par l'Allemagne, pendant l'occupation, pour exporter de la main-d'œuvre) qui écume les rangs de la Croix-Rouge, les deux-tiers du personnel de l'institution étaient des hommes¹⁸⁵. Donc, en Belgique, même dans un organisme dont les actions sont hautement associées aux caractéristiques dites féminines, peu de femmes y sont actives. Il a fallu attendre que les hommes « libèrent » des places pour qu'elles y participent davantage. Dès lors, à l'échelle du pays, l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale et la carence en personnel masculin provoquent le recrutement important de nouveaux membres féminins et la répartition de postes à responsabilité qui sont davantage octroyés aux femmes. Ces deux faits représentent une avancée dans l'émancipation pour les femmes belges.

Ce progrès a-t-il concerné l'ensemble de la population féminine belge ? Cette question sera abordée dans le point suivant de notre travail.

¹⁸⁴ DURBECQ, E., « Femmes et œuvres : l'exemple des Croix-Rouges françaises », dans *Recherches contemporaines*, n°3, 1995-1996, p. 193-194.

¹⁸⁵ GUILLAUME, L., *Les trains sanitaires et l'histoire du Motor-Corps*, Neufchâteau, Weyrich, 2010, p. 133.

4. Analyse des effectifs féminins

L'étude des sources a permis jusqu'à présent de situer la présence des femmes dans les services de la Croix-Rouge de Belgique. Ces femmes ont donc été localisées selon la place qu'elles occupaient et les domaines dans lesquelles elles étaient actives. Cette partie du travail vient en complément à cette analyse en explorant le profil des femmes engagées dans la Croix-Rouge.

4.1. Personnalités

La pauvreté des sources concernant les informations personnelles des employées et volontaires bénévoles féminines de la Croix-Rouge complique la présentation d'un panorama des différents profils de femmes engagées dans l'institution. Aussi, cette section du travail approfondira dans un premier temps l'implication de la reine Elisabeth dans la Croix-Rouge, élément peu étudié dans les publications scientifiques mais qu'il nous semble intéressant de relever. Dans un second temps, une analyse mettra en avant douze femmes gravitant dans les sphères directrices de la Croix-Rouge et ayant un lien avec des associations féministes ou certaines pensées politiques et idéologiques de l'époque. Si la Croix-Rouge assure garder une neutralité quant aux questions de religion et de politique et demande à ses membres de taire toutes revendications personnelles touchant ces deux domaines, nous pouvons néanmoins nous interroger sur l'application de cette consigne. Il est vraisemblable que des conceptions personnelles viennent influencer la façon dont seront organisées les activités féminines au sein de la Croix-Rouge.

4.1.1. *La reine Elisabeth*

Mentionner dans ce travail l'action de la reine Elisabeth de Belgique en faveur des populations apparaît indispensable tant elle aura influencé de nombreuses femmes belges au cours du conflit, principalement dans ses premiers temps. Son « Appel » de 1939, son exemple, son passé d'infirmière sont autant de facteurs soigneusement mis en avant par la Croix-Rouge dans sa campagne de recrutement de nouvelles auxiliaires féminines.

Elisabeth de Belgique n'est pas étrangère aux travaux de la Croix-Rouge. Elle est nommée présidente d'honneur en 1910¹⁸⁶ et le restera jusqu'à son décès en 1965. Sa collaboration avec l'institution est particulièrement remarquable lors de la Grande Guerre, durant laquelle elle a endossé l'uniforme d'infirmière pour apporter des soins aux blessés de l'hôpital militaire *L'Océan*. Cette contribution lui a conféré le surnom populaire de « Reine-infirmière » et l'a associé durablement à l'image de l'infirmière militaire. Le début de la Seconde Guerre Mondiale et la « campagne des 18 jours » laissent présager une situation similaire pour Elisabeth. Ainsi, durant le mois de mai 1940, la reine s'active à l'hôpital militaire installé dans les hôtels *L'Océan*, *Palace* et *Continental*, situés à Ostende. Elle circule entre les lits des blessés sans porter la tenue officielle des infirmières mais porte au bras le brassard de la Croix-Rouge. Outre la condition des blessés, la reine s'inquiète également des nombreux réfugiés arpentant les routes et réfléchit avec le ministre de la Santé publique, Marcel-Henri Jaspar, aux moyens qu'ils peuvent mettre en place pour venir en aide à ces Belges¹⁸⁷. Mais cette situation étant postérieure à la décision officielle de la création du *Motor-Corps* (dont l'idée de la création est attribuée à la reine Elisabeth par les archives de la Croix-Rouge), nous ne pouvons pas établir un lien de cause à effet : le service mobile destiné à l'assistance aux réfugiés belges ne découle pas d'une prise de conscience de leur condition apparue lors du séjour de la reine à Ostende.

Alors que les Allemands s'installent sur le territoire belge et soumettent à une étroite surveillance la famille royale retranchée au château de Laeken, la reine Elisabeth bénéficie de plus de latitude que son fils, le roi Léopold III. Ce comportement plus laxiste des « gardiens » allemands lui permet d'intervenir en faveur des Juifs, menacés par la politique antisémite de l'occupant et de circuler librement, notamment jusqu'au siège de la Croix-Rouge ou jusqu'à plusieurs hôpitaux qu'elle entreprend de visiter¹⁸⁸.

¹⁸⁶ Archives du Mundaneum, RUD-CDU 935, Dossier 6 (indice : 362.191.1) : *œuvre de la Croix-Rouge. Ambulances*, doc. 17, « La réception du Comité Central de la Croix-Rouge par le roi et la reine », extrait n°2132 du journal *L'Etoile Belge*, 31 mars 1910.

¹⁸⁷ REDING, R., *L'hôpital de l'Océan. La Panne, 1914-1919. Une aventure belge au cœur de la tourmente*, Bruxelles-Paris, Les Editions Jourdan, 2014, coll. « 14-18 », p. 161, 203-204 ; DUMONT, G.-H., *Elisabeth de Belgique ou les défis d'une reine*, Verviers, Marabout, 1988, p. 273-274 ; WEBER, P., *Elisabeth de Belgique. Une reine entre guerre et paix*, éd. revue et augmentée, Paris, Editions Payot & Rivages, 2014, p. 158.

¹⁸⁸ DUMONT, G.-H., *Op. cit.*, p. 285 ; WEBER, P., *Op. cit.*, p. 161-163 ; KAZILIERIS, K., *Regards sur la reine Elisabeth de Belgique à travers ses carnets de notes inédits*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de maître en Histoire, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 2010, p. 71-72.

Il semblerait que, depuis juin 1944, lorsque les Allemands exilent le Roi et sa famille, la reine Elisabeth se retrouve seule à Laeken et la nervosité des Allemands limite désormais sa liberté de mouvement. Il faut attendre la fin de l'année 1944 pour qu'Elisabeth sorte de son inactivité forcée, notamment en reprenant contact avec la Croix-Rouge, et retourne aider les civils réfugiés lors de la bataille des Ardennes (décembre 1944)¹⁸⁹.

Voici donc le tableau des actions d'Elisabeth durant la Seconde Guerre tel qu'il est dressé par la plupart des travaux consacrés à cette reine de Belgique. Dans ces écrits scientifiques, il semble que les activités menées par la reine Elisabeth pendant cette guerre suscitent un intérêt bien plus modéré que celui engendré par les actions royales posées durant la Grande Guerre. Les archives dépouillées dans le cadre de ce mémoire nous permettent dès lors de compléter cet aperçu relativement limité des actions de la reine et de présenter de nouveaux éléments venant alimenter nos connaissances à propos d'Elisabeth.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, la reine continue de se soucier des populations belges, une préoccupation qui a toujours fait partie de sa personnalité, et s'intéresse aux actions menées en leur faveur. Dès lors, elle entretient un lien avec la Croix-Rouge à qui incombe la tâche de venir en aide aux Belges : notamment, les locaux des services centraux de la Croix-Rouge (situés à Bruxelles) font l'objet de visites de la reine, le *Motor-Corps* lui a attribué le poste de présidente d'honneur (la première promotion de ses membres lui a été présentée en grandes pompes) et des réunions se déroulent en sa présence.

Dès le début du conflit, la reine témoigne d'une attention particulière aux femmes belges. Elle lance rapidement un appel de recrutement pour que les femmes s'engagent dans les Services Auxiliaires Féminins. Cet appel joue un rôle important pour l'engagement des femmes belges dans la Croix-Rouge. De nombreuses lettres sont adressées à la reine, écrites par des femmes désireuses de servir leur pays et profitant de l'opportunité offerte par Elisabeth. Notamment, des volontaires pour intégrer le *Motor-*

¹⁸⁹ DUMONT, G.-H., *Op. cit.*, p. 309-310.

Corps expliquent qu'elles sont attirées par cette section car celle-ci a été créée par la reine. Leur engagement est alors vécu comme une manière indirecte de la servir : « J'ose espérer que Votre Majesté daignera m'éclairer et ce serait pour moi une vraie joie de pouvoir La servir de tout mon cœur. »¹⁹⁰. Bien que recevant toutes ces demandes de candidature, le secrétariat de la reine ne prend pas part à l'organisation de la mobilisation féminine et préfère transmettre toutes ces missives à la direction de la Croix-Rouge.

En outre, la reine veille à engager la conversation avec des collaboratrices de la Croix-Rouge dès que l'occasion se présente : à la fin de la réunion du Comité Directeur du 6 juin 1940, après avoir écouté différents intervenants (tous masculins) exposant les rapports des activités de la Croix-Rouge, Elisabeth a échangé avec les femmes présentes¹⁹¹. Cette attention soutenue de la reine Elisabeth à l'encontre des membres féminins de la Croix-Rouge aurait pu encourager les membres masculins de cette même institution à accorder davantage de valeur à la participation des femmes.

La Croix-Rouge se sert amplement de cet intérêt royal pour alimenter sa propagande. Elle va faire de la reine le centre de la mobilisation féminine, le noyau fédérateur des volontés féminines : « (...) les milliers de femmes belges, groupées étroitement autour de la reine Elisabeth, prêtes à toute action généreuse, et pénétrées de leurs devoirs et de leurs responsabilités. »¹⁹². Dans des documents publics, la Croix-Rouge souligne également que l'ensemble de ses actions lui est directement inspiré par l'exemple d'Elisabeth. Elle n'hésite pas à l'appeler « la Providence de ceux qui souffrent » et « la femme au grand cœur »¹⁹³ et rappelle qu'« en la personne de Sa Majesté toutes les activités de la Croix-Rouge se trouvent réunies »¹⁹⁴. La Croix-Rouge fait de la reine l'incarnation de ses valeurs. Cela renforce le lien entre le féminin et l'idéal de compassion, d'aide... prôné par l'institution.

¹⁹⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2002, doc. 18, *Lettre de Mlle E. Liégeois à son Altesse Royale la Reine Elisabeth*, Bruxelles, 2 avril 1940.

¹⁹¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 46, *Procès-verbal de la séance du Comité Directeur du jeudi 6 juin 1940, à 17h*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1940-1941], p. 5.

¹⁹² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 6, doc. 58, *Causerie faite par M. Ed. DRONSART, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique, à l'I.N.R. le samedi 13 janvier 1940 : Les femmes belges au service de la nation*, s.l.n.d. [1940], p. 6-7.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 5.

¹⁹⁴ Archives du Palais royal, Fonds Secrétariat de la reine Elisabeth, dossier 198, doc. 6, *Comité International de la Croix-Rouge. Allocution prononcée par le Président du Comité International de la Croix-Rouge lors de la remise de la médaille Florence Nightingale à Sa Majesté la Reine ELISABETH de BELGIQUE, au Palais de Laeken, le 31 mars 1939*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939], p. 2.

4.1.2. Douze femmes dans la Croix-Rouge

La plus grande partie des femmes œuvrant dans la Croix-Rouge de Belgique est issue de la noblesse et de la bourgeoisie. Ces femmes mettent à disposition de l'institution leurs ressources matérielles et financières¹⁹⁵. Par ailleurs, leur rôle dans la Croix-Rouge consiste principalement à gérer des équipes ou des services. Dès lors, de tout le personnel féminin, ce sont ces femmes issues des classes aisées qui endossent le plus de responsabilités. Mais également, de nombreuses femmes issues de milieux plus modestes travaillent dans les œuvres de la Croix-Rouge : ouvriers, travail administratif, préparation des colis pour les prisonniers... Ce fait ne satisfait pas totalement la direction de l'institution qui insiste auprès des sections locales, responsables de la plus grande partie de la mobilisation féminine, afin que celles-ci concentrent leurs efforts sur un recrutement de femmes appartenant à des classes sociales aisées. La Croix-Rouge bénéficierait ainsi, par le biais de l'affiliation de ces membres, des avantages liés à leur condition sociale¹⁹⁶. Il est donc de l'intérêt de l'institution de s'entourer de personnes de « qualité » et de les placer aux postes auxquels leurs ressources seront être pleinement et consciencieusement utilisées. Le rang de ces femmes facilite notre entreprise d'identification du personnel féminin de la Croix-Rouge et nous a permis de repérer douze femmes dont les éléments biographiques apporteront un nouvel éclairage sur le type de profil féminin présent dans la Croix-Rouge.

- La baronne Lucile Hankar-Solvay (1898-1981) est un nom féminin important dans l'institution de la Croix-Rouge. Membre du Conseil Général et du Comité Exécutif de 1935 à 1943 (après cette date, elle continue à être invitée à chaque séance du Comité Exécutif. Elle y assiste cependant moins régulièrement), elle occupe le poste d'administrateur général à partir de 1934 et est la fondatrice du service Instruction et Récréation. En plus de ces fonctions, la baronne dirige le service des Bibliothèques d'hôpitaux¹⁹⁷. En 1941, elle est également membre

¹⁹⁵ WATTICANT, M., *L'action de la Croix-Rouge de Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1994, p. 51.

¹⁹⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4 (second paquet), doc. 91, *Lettre du Président Nolf à M. le Président et Mme la Présidente*, s.l.n.d. [1940-nov.1941].

¹⁹⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 9, doc. 52, *Notes biographiques sur Ed. Dronsart, le Prince Albert de Ligne, la Baronne Lucile Hankar-Solvay et MM. Landrien et Sebrechts*, Bruxelles, 8 janvier 1946, p. 1 ; *Moniteur Belge*, 117^e année, n° 293-294, 20-21 octobre 1947, p. 9805 ; JACQUES, C., « Les infirmières

d'une Commission Permanente d'Inspection qui sert de relais entre les hôpitaux de la Croix-Rouge et la direction de l'institution. Elle est la seule femme nommée à la Commission. En juin 1944, elle dirige un Comité de Coordination de plusieurs organisations belges (comportant notamment la Croix-Rouge, que la baronne représente, le Fonds National de Secours aux Sinistrés, l'Oeuvre Nationale de l'Enfance et le Secours d'Hiver) chargé d'aménager des centres d'hébergement. Elle est l'épouse du baron Robert Hankar (diplômé ingénieur) qui a été administrateur de sociétés, notamment de la *Mutuelle Solvay*¹⁹⁸.

- La baronne Carton de Wiart (née Marie-Louise de Moreau de Bioulx, 1883-1970) occupe une place importante au sein de la Croix-Rouge. Elle est membre du Comité Exécutif de 1923 jusqu'en 1943 (comme la baronne Hankar-Solvay, elle est toujours la bienvenue aux réunions du Comité Exécutif mais s'y rend avec moins d'assiduité) et membre du Conseil Général de 1929 à 1932. Lors de l'assemblée générale tenue en 1938, elle siège sur l'estrade centrale, aux côtés d'hommes occupant les plus hauts postes hiérarchiques de l'institution (lors de ces réunions, trois loges sont mises à disposition des autres femmes placées à des postes à responsabilités dans la Croix-Rouge ou étant les épouses d'hommes importants, que ce soit dans l'institution ou d'un point politique ou militaire)¹⁹⁹. Elle entretient également une relation proche avec la reine Elisabeth en tant que Dame d'Honneur (1930-1965), ce qui l'amène à parfois représenter cette dernière à des

dans l'entre-deux-guerres et l'action des "dames d'œuvres" », dans *Sextant*, vol. 3 : *Femmes et médecine*, Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1995, p. 121 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 150, doc. 16, *Lettre du président à Mme Hankar-Solvay*, s.l. [Bruxelles], 13 août 1935 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 164, doc. 93, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 18 février 1943*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1943].

¹⁹⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 165 (second paquet), doc. 2, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 1 juin 1944*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 3 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 86 (premier paquet), *Lettre du directeur général à M. le Médecin-Chef*, s.l. [Bruxelles], 15 mars 1941 ; BRION R., « HANKAR Robert », dans KURGAN, G., JAUMAIN, S. et MONTENS, V., *Dictionnaire des patrons en Belgique. Les hommes, les entreprises, les réseaux*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1996, p. 347-348.

¹⁹⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 33, doc. 18, *Assemblée Générale annuelle du 1^{er} mai 1938*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1938] ; AGR, Fonds Croix-Rouge, dossier 150, doc. 45, *Lettre du président à Mme la Baronne Carton de Wiart*, s.l. [Bruxelles], 14 mai 1929 ; AGR, Fonds Croix-Rouge, dossier 150, doc. 61, *Lettre du président à Mme la Baronne Carton de Wiart*, s.l. [Bruxelles], 5 mars 1923 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 164, doc. 93, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 18 février 1943*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1943] ; WATTICANT, M., *L'action de la Croix-Rouge de Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de Licencié en Histoire, section époque contemporaine, Bruxelles, ULB, 1993-1994, p. 29-40.

cérémonies ou assemblées de la Croix-Rouge²⁰⁰. La baronne est l'épouse d'Edmond Carton de Wiart (baron en 1922, issu d'une vieille famille catholique) et la fille de l'ancien ministre des Affaires étrangères. A côté de ses différentes activités et de ses responsabilités au Palais royal, la participation dans la fondation (1924) et la présidence de son mari dans la Ligue nationale belge contre le Cancer peuvent être relevées²⁰¹. Toutes ces considérations en font un proche de la famille royale, demeurant dans cet entourage quel que soit le roi régnant et impliqué dans des associations caritatives.

- La baronne Boël (1877-1956) intervient dans la Croix-Rouge principalement en début de guerre, avec sa participation dans le Comité de la mobilisation féminine. Elle fait pression sur l'institution et sur le gouvernement belge pour organiser au plus tôt une mobilisation féminine afin de se préparer à la guerre²⁰². Cette femme est particulièrement active dans la lutte pour l'amélioration de la condition féminine et représente une figure phare du féminisme belge. Ambulancière, résistante et prisonnière politique pendant la Grande Guerre, elle finit par figurer parmi les premières électrices en 1919. Héritage de son éducation dans une famille patricienne libérale, elle fut également à la tête de différentes organisations féminines : la fédération nationale des femmes libérales (dont elle est la fondatrice directe), les « Girls Guides », l'Y.W.C.A., le Conseil National des Femmes Belges et enfin le Conseil International des Femmes²⁰³. Elle est l'épouse de Pol Boël, directeur des Usines Gustave Boël à La Louvière. Elle put être initiée grâce à son mari aux problèmes rencontrés par le monde ouvrier. Pendant la Seconde

²⁰⁰ « Nos dirigeants », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 16^e année, n°3, Bruxelles, mars 1937, p. 58 ; Archives du Palais royal, Fonds du Secrétariat de la reine Elisabeth, dossier 202, doc. 3 (feuille 3), *Lettre du président Prince Frédéric de Mérode au Général Comte A. de Meeus d'Argenteuil [Grand'Maître de la Maison de S.M. la Reine Elisabeth]*, s.l., 4 avril 1957 ; BRUFFAERTS, J.-M., « Carton de Wiart, Edmond », dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Nouvelle biographie nationale*, vol. IV, Bruxelles, 1997, p. 55-58.

²⁰¹ BRUFFAERTS, J.-M., « Carton de Wiart, Edmond », dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Nouvelle biographie nationale*, vol. IV, Bruxelles, 1997, p. 55-58.

²⁰² « Belgique. Assemblée générale du CNFB », *Bulletin du CIF*, janvier 1939, p. 31 cité dans JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970 », dans *Courrier hebdomadaires du CRISP*, 2009/7, n°2012-2013, p. 42.

²⁰³ LEGRAIN, P., *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, 1981, p. 45 ; JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970 », dans *Courrier hebdomadaires du CRISP*, n°2012-2013, 2009/7, p. 18 ; DUCHENE, C., « BOËL (Marthe – Camille – Eugénie) », dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Nouvelle biographie nationale*, vol. XXXIV (supplément t. VI, fascicule 1^{er}), Bruxelles, 1967, col. 87-92.

Guerre, les Allemands lui interdirent de participer au Conseil National des Femmes Belges et au Conseil International des Femmes. Suite à cet ordre, elle s'intéresse au domaine de l'éducation²⁰⁴.

- Mme Thérèse Hymans (nom de jeune fille : Goldschmidt / 1873-1963) est également active dans la Croix-Rouge. Son frère en est d'ailleurs le trésorier général de 1914 à 1940. Elle assiste aux assemblées générales assise au premier rang. Diplômée infirmière, elle s'occupe de nombreuses associations d'infirmières (exemple : en 1923, elle fait partie du conseil d'administration de l'Association des Infirmières-Visiteuses de Belgique²⁰⁵), centrées sur les soins et de bienfaisance. Depuis la Grande Guerre, elle garde quelques contacts avec la Croix-Rouge. Mme Hymans une femme libérale et féministe. Elle est l'épouse de l'éminent politicien libéral Paul Hymans, appartenant également à la bourgeoisie, et elle le soutient durant son parcours politique²⁰⁶.
- Mlle Baers est également mentionnée dans les archives de la Croix-Rouge : elle est membre du Comité de la mobilisation féminine et présidente d'une œuvre d'aide pour la reconstruction des foyers éprouvés par la guerre (A.R.F.E.G.). Il est fort probable que cette Mlle Baers soit Marie Gabrielle Baers, femme politique catholique active dans la lutte féministe (intervient notamment dans la question du travail féminin et des aspects discriminatoires dont il souffre) et qui sera sénatrice catholique au Parlement²⁰⁷. Elle provient d'une classe sociale moyenne (famille aisée). Elle défend le service social qui est, pour elle, la meilleure

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ « Association des Infirmières-Visiteuses de Belgique, à Bruxelles – Statuts », dans *Annexes au Moniteur Belge de 1923. Recueil des actes concernant les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique jouissant de la personnalité civile*, Bruxelles, 1924, p. 874.

²⁰⁶ GUBIN, E., « GOLDSCHMIDT Thérèse (1873-1963), épouse HYMANS. Femme d'œuvres, libérale, féministe », dans GUBIN, E., JACQUES, C., PIETTE, V. et PUISSANT, J., *Dictionnaire des femmes belges*, Bruxelles, Editions Racine, 2006, p. 280-282 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 31, doc. 6, *L'assemblée générale de la Croix Rouge de Belgique du 3 mai 1936*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1936] ; FENAUX, R., « HYMANS (Paul) », dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, vol. XXIX (supplément t. I, fascicule 2), Bruxelles, 1957, col. 712-718.

²⁰⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1985, doc. 1, *Procès-verbal d'une séance du 19 décembre 1938 au sujet de la mobilisation féminine*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1938] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 5, doc. 20, *Instruction générale concernant les questions de transferts de fonds « prisonniers »*, s.l.n.d. [déc. 1941-1944] ; JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970 », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2012-2013, 2009/7, p. 22, 25 et 36 ; KEYMOLEN, D. et COENEN, M.-TH., *Pas à pas : l'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique*, Bruxelles, Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'émancipation sociale, 1991, p. 58.

expression d'une charité fraternelle et reste ainsi une ligne directrice importante dans son parcours professionnel. Elle siège au Sénat de 1936 jusqu'en 1954, acceptant en plus la charge de son secrétariat de 1944 à 1954. Elle est attachée à l'élaboration d'une véritable politique sociale et familiale. Son nom est lié au mouvement social féminin chrétien, à l'action politique des démocrates-chrétiens et à l'organisation du service social. Marie Baers se positionne de façon modérée dans le débat féministe relatif à l'émancipation : elle soutient la volonté d'une émancipation dans les domaines du travail professionnel, des études et des droits civils tout en montrant quelques réticences quant à l'idée d'un féminisme entièrement égalitaire. Finalement, elle adhère au point de vue de la complémentarité des sexes présent dans la société de son époque²⁰⁸.

- Mme Lippens (ou Lippens-Orban), membre du Conseil Général depuis 1936. Elle sera en 1964 membre du Comité Exécutif. Elle siège également au Comité de la mobilisation féminine²⁰⁹. Cette dame est pénétrée d'idées féministes en faveur d'une amélioration des conditions de vie des femmes et est la créatrice ou membre active de plusieurs associations féministes (Fédération nationale des femmes libérales, Groupement social libéral féminin...)²¹⁰.
- Mme de Beukalaer est nommée au Conseil Général de la Croix-Rouge en 1942, à l'occasion d'un renouvellement de mandat et d'une nomination de nouveaux membres²¹¹.
- Mme Renée Leclercq partage la direction du service du *Motor-Corps*, de 1939 jusqu'à sa mort en septembre 1944 (décédée durant son service pour la Croix-

²⁰⁸ KEYMOLEN, D., « BAERS (Maria – Gabriella) », dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, vol. XLIV (dernier supplément, t. XVI, fascicule 1^{er}), Bruxelles, 1985, col. 5-16.

²⁰⁹ WATTICANT, M., *L'action de la Croix-Rouge de Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1994, p. 29-40 ; JACQUES, C., « Les infirmières dans l'entre-deux-guerres et l'action des "dames d'œuvres" », dans *Sextant*, vol. 3 : *Femmes et médecine*, Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1995, p. 122 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1985, doc. 1, *Procès-verbal d'une séance du 19 décembre 1938 au sujet de la mobilisation féminine*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1938] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1985, doc. 2, *Procès-verbal d'une séance de la Commission de la mobilisation féminine du 11 décembre 1939*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939].

²¹⁰ JACQUES, C., « Les infirmières... », p. 122-123.

²¹¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 37, doc. 31, *Lettre du directeur général [aux membres du Conseil Général]*, s.l. [Bruxelles], 1 mai 1942.

Rouge, un article lui sera consacré dans la revue mensuelle de l'institution *Mieux Vivre*)²¹². Elle était déjà active pendant la Première Guerre en tant qu'infirmière dans un hôpital puis dans un service d'ambulance. Durant l'entre-deux-guerres, Mme Leclercq s'est chargée de la formation des ambulancières de la Croix-Rouge²¹³.

- Mme Morel-Jamar est présidente du Comité des Dames de la Croix-Rouge de Bruxelles en plus d'être une collaboratrice assez importante dans la mise en œuvre de diverses activités de la Croix-Rouge de Belgique. La direction de l'institution admire d'ailleurs l'autorité, tout en douceur, dont la dame sait faire preuve. Elle est également présidente des Girls-Guides et semble se positionner en faveur de la répartition traditionnelle des genres²¹⁴.
- Mme Hélène Burniaux est une femme socialiste qui, durant l'entre-deux-guerres, « plaide pour une législation (restrictive) du travail féminin ». Elle est alors influencée par « la vision très restrictive du rôle de la femme (image de la femme au foyer chère aux socialistes qui y voient un moyen de lutter contre le capitaliste qui joue de la pression des salaires féminins pour faire baisser les salaires masculins) »²¹⁵. Mme Burniaux fait partie du Conseil Général de la Croix-Rouge (nommée par le Roi à ce poste en 1933 et ce jusqu'en mai 1942, au minimum) mais ses activités ne sont pas davantage précisées, mis à part le fait qu'elle entretiennent un lien avec les écoles et les programmes d'éducation²¹⁶.
- La vicomtesse de Lantsheere, qui occupe un poste important dans les Services Auxiliaires Féminins, est probablement la femme d'Auguste de Lantsheere (vicomte en 1925), administrateur de sociétés et donc membre du patronat. Son nom de jeune fille serait dans ce cas Jeanne Baeyens et elle serait la fille de

²¹² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 165 (premier paquet), doc. 34, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du jeudi 7 septembre 1944*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 1.

²¹³ « In memoriam. Madame Renée LECLERCQ », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 23^e année, n°9-10, Bruxelles, septembre-octobre 1944, p. 58.

²¹⁴ « Nos dirigeants », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 16^e année, n°5, Bruxelles, mai 1937, p. 116.

²¹⁵ VAN EVERBROECK, C., « Epouse et mère : la femme dans l'ordre nouveau », dans DEVOS, W. et GONY, K., dir., *Guerre, occupation, libération. Belgique 1940-1945*, Bruxelles, Racine, 2019, p. 47.

²¹⁶ « Nos dirigeants », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 16^e année, n°4, Bruxelles, avril 1937, p. 99.

Ferdinand Baeyens, gouverneur de la Société Générale de Belgique. Le vicomte Auguste de Lantsheere a été actif sur la scène politique locale suite à son élection au poste de bourgmestre de la commune de Meldert, dans la province de Brabant, entre 1912 et 1932²¹⁷.

- Mme Roberte-Henri Jaspar (dans les archives, elle est parfois nommée Robert-Henri Jaspar), qui dirige le service de la Mairerie du Prisonnier, serait l'épouse de Henri Jaspar, homme politique catholique issu d'une famille bourgeoise modeste (études de droit), figure importante sur la scène politique belge de l'entre-deux-guerres et décédé en 1939²¹⁸.

Cette étude plus appuyée portant sur ces douze femmes met en évidence une hiérarchie sociale, à l'image de celle ordonnant la société à cette époque, qui semble prévaloir sur le poste accordé à ces dames. Ainsi, les dames Hankar et Carton de Wiart, les deux membres féminins du Comité Exécutif²¹⁹, organe important de la Croix-Rouge, portent le titre de baronne, ce qui indique un ancrage social dans la couche supérieure de la population.

Nous pouvons reprendre en exemple qui renforce cette hypothèse. En mai 1944, la Croix-Rouge s'interroge sur l'utilité de former des monitrices (des infirmières diplômées qui n'exerceraient plus leur profession) afin d'encadrer et d'assurer plus efficacement l'apprentissage d'élèves ambulancières stagiaires. Peu à peu convaincue de l'intérêt que revêt cette idée, elle accepte d'examiner le dossier d'une première candidate au poste de monitrice dont le profil lui semble idéal. Il s'agit de celui de Mme Moor, ancienne infirmière et épouse du docteur Moor²²⁰. De par son mariage, nous pouvons émettre l'hypothèse que son statut social est légèrement hiérarchiquement plus élevé que d'autres femmes issues d'un milieu plus modeste.

²¹⁷ DECLERCK, S., « DE LANTSHEERE Auguste, Marie, Joseph, Maurice (vicomte c. 1925) », dans KURGAN, G., JAUMAIN, S. et MONTENS, V., *Dictionnaire des patrons en Belgique. Les hommes, les entreprises, les réseaux*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1996, p. 180.

²¹⁸ KURGAN-VAN HENTENRYK, G., « FRANCQUI Emile », dans KURGAN, G., JAUMAIN, S. et MONTENS, V., *Op. cit.*, p. 293 ; Comte VAN LICHTERVELDE, L., « JASPAR (Henri) », dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, t. XXXI (supplément t. III, fascicule 2), Bruxelles, 1962, col. 480-491.

²¹⁹ WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 29-40.

²²⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2144, doc. 126, *Note du directeur général à Mlle Van Lier, communiquée pour information à Mlle Kaekenbeek, Mlle Géronnez, M. Thibaut de Maisières*, s.l. [Bruxelles], 24 mai 1944.

La présence dans la Croix-Rouge de ces femmes, nobles ou bourgeoises, la plupart habituées aux associations philanthropiques et, dans le cas des douze femmes décrites plus haut, liées à la politique (actions personnelles ou époux politicien), s'inscrit dans un usage courant au XIX^e et au début du XX^e siècle ; les dames aisées mettent leur temps et leurs moyens à disposition d'œuvres de charité²²¹. La présence de ces dames à des postes-clés des services de la Croix-Rouge visant principalement à aider son prochain renforce donc la répartition traditionnelle des rôles masculins et féminins dans la société.

Alors qu'en temps de paix, les différentes associations féminines (philanthropiques et féministes) sont distinctes les unes des autres et rassemblent des femmes partageant les mêmes idées, en temps de guerre elles se mélangent davantage, notamment lorsqu'il leur est proposé de mener conjointement des actions sous le drapeau de la Croix-Rouge. En effet, cette institution, parce qu'elle se propose comme seule association nationale capable d'agir pour le bien de toute la population, invite des femmes issues de tout horizon et de toute allégeance à se joindre à elle. Elle accueille dès lors un groupe éclectique aux multiples tendances politiques, idéologiques et religieux. Ce mélange est une particularité de la Croix-Rouge et il serait intéressant de se pencher sur l'influence que ces femmes ont exercée les unes sur les autres. Malheureusement, aucune correspondance entre ces différentes dames n'a pu être retrouvée mais il est certain qu'elles ont eu l'occasion de travailler ensemble (les baronnes Carton de Wiart et Boël, la vicomtesse de Lantsheere, Mme Lippens, Mme Morel-Jamar et Mlle Baers ont œuvré de concert dans le Comité de mobilisation féminine au début de la guerre).

Ainsi qu'il l'a été présenté ci-dessus, la Croix-Rouge réunit des femmes favorables à l'émancipation féminine et d'autres, adversaires de cette position. Si elle insiste auprès de ses membres sur la neutralité des opinions, jusqu'où cette neutralité peut-elle s'étendre ? En l'absence d'archives personnelles des membres féminins de la Croix-Rouge, nous ne pouvons avancer de réponse à cette question. Cependant, si ces femmes de la Croix-Rouge maintiennent des contacts entre elles à l'occasion de tâches communes menées dans le cadre de l'institution, il est moins probable qu'une telle connexion les

²²¹ DUPONT-BOUCHAT, M.-S., « Femmes philanthropes. Les femmes dans la protection de l'enfance en Belgique (1890-1914) », dans *Sextant*, vol. 13-14 : *Femmes de culture et de pouvoir*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2000, p. 85-86.

relie aux femmes des ouvriers, des cantines, des sections locales... Dès lors, leurs idées féministes ne se propageraient que difficilement en-dehors de leur cercle.

4.2. Le cas de Bruxelles

Les archives placées à notre disposition ne nous permettant pas d'étendre notre analyse à l'ensemble du personnel féminin servant dans la Croix-Rouge, nous étudierons et comparerons le profil des femmes s'engageant en tant que volontaires bénévoles ou en tant que personnel rémunéré dans l'administration centrale de la Croix-Rouge, siégeant à Bruxelles.

Un registre reprenant des données concernant le personnel bénévole de la Croix-Rouge effectif dans la région de Bruxelles a été dressé pour les années 1928-1945²²². Il comprend 345 entrées, dont 238 d'entre elles correspondent à des fiches de volontaires féminines et 107 à celles de volontaires masculins. Notre analyse ne portera que sur les 238 éléments féminins, leurs homologues masculins n'intervenant qu'à titre de comparaison.

Dans un premier temps, ce registre révèle une majorité de femmes (68,99%) parmi les bénévoles, leur nombre surpassant de près le double de celui des hommes (31,01%). Parmi les bénévoles féminins, 111 (46,64%) sont célibataires et 127 (53,36%) sont mariées. La différence entre ces deux statuts civils est trop faible pour être réellement significative. Chaque service desservi par ces bénévoles comprend une majorité de femmes mariées, excepté celui des trains sanitaires dont 81,82% de ses effectifs sont des femmes célibataires et celui du *Motor-Corps* dont les pourcentages de mariées et célibataires sont presque équivalents. Il est intéressant de préciser l'importante présence de femmes mariées dans les services de la Croix-Rouge concentrés sur des activités traditionnellement attribuées aux femmes : ainsi, tous les travaux de couture (ouvriers, couture pour les colis des prisonniers) sont monopolisés par les femmes mariées.

²²² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1565, *Registre avec les données du personnel volontaire, 1928-février 1945*, s.l.n.d..

L'étude du registre comprenant les données relatives au personnel rémunéré de l'administration centrale²²³ atteste également d'une prépondérance féminine bien qu'elle soit moins marquée dans le cas des bénévoles de la Croix-Rouge : le personnel est composé de 57,10 % de femmes et de 42,84 % d'hommes. Cependant, quant au statut civil, nous observons une situation inversée pour ce personnel : la majorité (59,71 %) est composée de femmes célibataires. Seuls 28,16 % des femmes sont alors mariées. Les autres pourcentages se partagent de façon relativement semblable entre les catégories des veuves, divorcées et indéterminées (annexe 6). Cette majorité de femmes célibataires travaillant d'administration centrale est intéressante à souligner car le constat opposé est remarqué dans la situation de leurs homologues masculins : la moitié (52,19 %) est mariée et un peu plus d'un cinquième (22,19 %) est célibataire (annexe 7).

Ces observations peuvent s'expliquer par différents facteurs. Tout d'abord, Bruxelles abrite une présence importante de femmes célibataires qui cherchent du travail²²⁴. Ensuite, les femmes mariées n'ont pas encore la liberté d'exercer un métier sans avoir recours à l'approbation préalable de leur époux (l'égalité de l'homme et de la femme dans un couple marié n'est proclamée qu'avec la loi du 20 juillet 1958²²⁵), aussi ceux-ci peuvent-ils exercer sur elles une pression afin qu'elles renoncent à travailler. En outre, en raison de l'importante crise économique des années 1930, les emplois deviennent rares et précaires. Le monde politique décide alors de privilégier le travail des hommes en décourageant les femmes de travailler contre un salaire. Enfin, l'idéologie dominante du moment, appelant au retour de la femme au foyer, vient renforcer l'institution de nouvelles législations dissuadant les femmes mariées de travailler²²⁶.

²²³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossiers 1555-1560, *Liste du personnel de l'administration centrale de la Croix-Rouge*, s.l., 1919-1947. Pour les besoins précis de cette analyse, les femmes s'engageant après 1945 et celles dont la date d'entrée n'est pas déterminée ou antérieure à 1939 sont exclues de la liste. Cela nous donne donc une base de 794 employées, sur les 973 recensées initialement.

²²⁴ JACQUES, C., « Bruxelles : un bastion libéral, franc-maçon... et féministe ? Les réactions catholiques (fin XIXe – première moitié du XXe siècle) », dans *Archives de sciences sociales des religions*, n°165, janvier-mars 2014, p. 64 ; GUBIN, E., « Travail des femmes, émancipation économique et histoire urbaine en Belgique (XIXe-XXe siècles) », dans BARRIERE, J.-P. et GUIGNET, P., *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 34.

²²⁵ GODDING, P., « La femme sous puissance maritale (1804-1958) », dans COURTOIS, L., PIROTTE, J. et ROSART, F., dir., *Femmes et pouvoirs. Flux et reflux de l'émancipation féminine depuis un siècle*, Louvain-la-Neuve/Bruxelles, Collège Erasme/Editions Nauwelaerts, 1992, p. 29.

²²⁶ DITILLIO, V., « La Fédération belge des Femmes universitaires. Naissance et essor (1921-1940) », dans *Sextant*, vol. IX : *Engagements féminins*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1998, p. 102.

Ensuite, les informations des registres des bénévoles féminines nous renseignent sur les dates d'entrée en service²²⁷. Deux pics de recrutement peuvent être observés : en 1940 et en 1944. Ces deux dates enregistrent respectivement 63 (40,65 %) et 50 (32,26 %) nouvelles entrées (annexe 8).

En 1940, la moitié de ces nouveaux effectifs est envoyée dans le *Motor-Corps* alors qu'en 1944, un peu plus de la moitié est réquisitionnée pour les trains sanitaires. Ces deux moments correspondent à deux périodes de la guerre : en 1940 subsistent encore des combats armés qui nécessitent le fonctionnement optimal des ambulances automobiles et du *Motor-Corps* et en 1944, avec la reprise des combats et le retrait des troupes allemandes, il faut organiser, jusqu'aux hôpitaux belges, le transport de soldats issus de camps de prisonniers nouvellement libérés et de blessés de la ligne du front.

Parmi les femmes rémunérées, les années 1943 et 1945 sont celles apportant le plus de nouvelles candidatures, avec respectivement des taux de 30,48% et 25,57%. Ces deux valeurs constituent un écart important avec les valeurs des autres années s'échelonnant entre 1% et 18%²²⁸ (annexe 9).

Ces « pics » trouvent une explication qui est directement liée avec la situation de guerre du moment. En octobre 1942, le travail obligatoire en Allemagne est instauré et touche l'ensemble de la Belgique. Les autorités allemandes annoncent devoir réquisitionner 10% du personnel masculin de la Croix-Rouge. Afin de pallier ce manque et de permettre le fonctionnement des services, l'institution est autorisée à recruter du personnel exclusivement féminin²²⁹. Dès lors, la majorité des nouvelles engagées travaillent comme manutentionnaires. En 1945, en Belgique, la guerre prend un tournant armé, ce qui nécessite une présence accrue d'infirmières et d'ambulancières pour porter secours aux blessés. Ces deux catégories représentent l'essentiel des femmes intégrant le personnel de la Croix-Rouge en 1945.

²²⁷ Les femmes dont la date d'entrée n'est pas déterminée ou antérieure à 1939 seront exclues de notre analyse. Celle-ci se construit dès lors sur une base de 155 bénévoles féminines.

²²⁸ Ces valeurs sont calculées à partir de la liste du personnel actif dans l'administration centrale de la Croix-Rouge. Pour les besoins précis de cette analyse, les femmes s'engageant après 1945 et celles dont la date d'entrée n'est pas déterminée ou antérieure à 1939 sont exclues de la liste. Cela nous donne donc une base de 794 employées, sur les 973 recensées initialement. (Pour connaître l'ensemble de la liste du personnel de l'administration centrale de la Croix-Rouge, cf. A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossiers 1555-1560.)

²²⁹ WOUTERS, N., « Autorités et économie : la politique du moindre mal », dans DEVOS, W. et GONY, K., dir., *Guerre, occupation, libération. Belgique, 1940-1945*, Bruxelles, Racine, 2019, p. 180 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 163, doc. 20, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 1942*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1942], p. 1.

Concernant l’ancrage géographique, les bénévoles féminines sont principalement issues des communes suivantes : Bruxelles et Ixelles. Les salariées proviennent de ces deux mêmes communes mais également de Schaerbeek et de Saint-Gilles. A cette époque, la ville de Bruxelles était réputée riche et Schaerbeek, Ixelles et Saint-Gilles étaient des banlieues bourgeoises²³⁰. Ce fait nous confirme la présence d’une classe sociale au minimum aisée dans les rangs de la Croix-Rouge. Cette observation rejoint les habitudes ancrées dans les familles nobles et bourgeoises de s’engager sur le plan philanthropique auprès des défavorisés (l’un des objectifs de la Croix-Rouge est également de soulager les plus pauvres de la population)²³¹. En outre, ces communes sont dirigées par des coalitions politiques comprenant une supériorité de libéraux. Or, à Bruxelles, les politiciens catholiques et libéraux ont également l’habitude d’encourager les actions philanthropiques afin d’éviter une appropriation de la question sociale par l’Etat²³². La présence dominante de la bourgeoisie dans le personnel de la Croix-Rouge est une suite logique de la situation d’entre-deux-guerres. La Grande Guerre ayant grevé les ressources des classes moyennes et bourgeoises, les femmes appartenant à ces couches sociales se tournent notamment vers les métiers de bureau. Cette nouvelle orientation se reflète pendant la Seconde Guerre par la présence relativement importante de femmes dans les postes de sténo-dactylographe et de secrétaire proposés par l’administration centrale de la Croix-Rouge (sur l’ensemble des femmes engagées, 13,36 % sont assignées à la sténo-dactylographie ou au secrétariat)²³³.

Il aurait été intéressant de comparer les âges des bénévoles et des salariées. Cependant, les fiches de la première catégorie ne fournissent aucun renseignement à ce sujet. Aussi, il est possible de mentionner uniquement les cas de la seconde catégorie, c’est-à-dire ceux

²³⁰ BILLEN, C., « Espace et société », dans BILLEN, C. et DUVOSQUEL, J.-M., *Bruxelles*, Anvers, Fonds Mercator, 2000, p. 123.

²³¹ MARISSAL, C., « L’engagement social dans les œuvres de l’enfance. Une transition vers une la vie publique ? (Belgique, 1900-1940) », dans *Sextant*, vol. 23-24 : *Féminisme international*, éd. E. GUBIN, et V. PIETTE, Groupe interdisciplinaire d’Etudes sur les femmes de l’Université libre de Belgique, 2007, p. 160.

²³² MARISSAL, C., « Des œuvres catholiques dans la ville : Bruxelles, 1900-1940 », dans *Archives des sciences sociales des religions*, n°165, janvier-mars 2014, p. 186.

²³³ GUBIN, E., « Travail des femmes, émancipation économique et histoire urbaine en Belgique (XIXe-XXe siècles) », dans BARRIERE, J.-P. et GUIGNET, P., *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique*, Paris, L’Harmattan, 2009, p. 36-37 ; PIETTE, V., « Sortir de guerre en Belgique : perspectives nouvelles pour le travail féminin », dans BARRIERE, J.-P. et GUIGNET, P., dir., *Op. cit.*, p. 79 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossiers 1555-1560, *Listes du personnel de l’administration centrale de la Croix-Rouge*, s.l., 1919-1947.

des femmes rémunérées. Il est toutefois nécessaire de préciser que des informations sur les âges sont manquantes pour 43,27 % de ces effectifs. Du reste du personnel féminin, 39,78 % est âgé entre 20 et 30 ans, 14,90 % entre 31 et 50 ans et 2,06 % a un âge supérieur à 50 ans. L'engagement dans l'administration centrale semble donc séduire particulièrement les jeunes femmes. Néanmoins, l'importante part de cas indéterminés ne nous permet pas d'affirmer avec certitude cette hypothèse.

L'analyse du personnel salarié et bénévole servant sous le drapeau de la Croix-Rouge à Bruxelles confirme donc sa composition majoritairement féminine et bourgeoise. La différence notable existant entre les femmes salariées et les femmes bénévoles consiste en leur statut civil : les mariées s'engagent principalement en tant que bénévoles tandis que les célibataires se tournent davantage vers les emplois rémunérés. Cela signifie notamment que les femmes mariées participent aux activités plus « traditionnellement féminines » et que les femmes célibataires s'impliquent dans des secteurs qui n'accueillent que depuis peu, et avec une certaine réticence, la présence féminine.

4.3. La place de la jeunesse dans la Croix-Rouge

Notre analyse menée jusqu'ici révèle une attention peu marquée pour l'âge des femmes rejoignant la Croix-Rouge. Celui-ci fluctue approximativement entre 20 et 70 ans et ne semble pas déterminant pour l'attribution d'un poste en particulier. Par exemple, tout membre du personnel des sections locales doit être âgé d'au minimum 21 ans et d'au maximum 70 ans, bien que des exceptions puissent être tolérées tant qu'elles ont reçu l'approbation du Comité Exécutif ; de même, la tranche d'âge acceptée des officiers, des ambulancières et des ambulanciers en service actif est comprise entre 19 et 65 ans²³⁴. Cependant, la Croix-Rouge a l'ambition de toucher un maximum, si ce n'est la totalité, des femmes belges. Aussi accordera-t-elle un intérêt particulier à la jeunesse belge.

Lors de la mobilisation effective en début de guerre, la Croix-Rouge n'accepte donc personne en dessous de 19 ans dans ses rangs de volontaires. Cependant, elle recommande aux plus jeunes d'adhérer à des mouvements de jeunesse. Ceux-ci renforcent

²³⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 175, doc. 5, *Projet : le règlement d'ordre intérieur des sections locales*, s.l.n.d. [mars 1943-déc. 1945], p. 7.

fréquemment le personnel de la Croix-Rouge sans toutefois être membres de l'institution. Les jeunes belges n'ayant donc pas l'âge requis pour être inscrits comme volontaires peuvent, par le biais d'un mouvement de jeunesse, servir indirectement la Croix-Rouge²³⁵. Cette information peut sembler étonnante puisqu'il existe depuis 1922 une section de la Croix-Rouge consacrée à la Jeunesse et placée sous la direction de M. Piccalausa²³⁶. Afin d'expliquer la mise à l'écart de la Croix-Rouge des volontaires trop jeunes, nous pouvons émettre l'hypothèse que le début de la guerre a demandé une concentration de toute l'attention de l'institution vers ses services de guerre, ce qui l'a amenée à fermer provisoirement ses sections ne semblant pas pouvoir fournir une aide directe à l'effort de guerre. Cette situation devrait alors prendre fin suite à la capitulation de la Belgique le 28 mai 1940.

Durant la guerre, de nombreuses guides se mettent au service de la Croix-Rouge. Elles se répartissent les tâches en fonction de leur âge. Les guides âgées entre 14 et 18 ans sont assignées à des fonctions administratives, à l'organisation des cantines et de camps et, en cas de besoin, à participer au transport de blessés et malades. Les guides de plus 18 ans doivent passer leur diplôme d'ambulancière afin de servir de renfort dans le domaine sanitaire²³⁷.

La Croix-Rouge a également adressé des appels de mobilisation, rédigés en termes similaires que ceux destinés aux guides, aux scouts des mêmes tranches d'âge. La répartition des jeunes filles et garçons selon leur genre entre les différentes activités de la Croix-Rouge semble bien moins marquée que celle régissant l'organisation du personnel plus âgé. Serait-ce en raison de la jeunesse des scouts ? A cet âge, de grandes responsabilités ne peuvent leur être confiées, ce qui limite leur utilité en tant que « petites mains », peu importe le domaine dans lequel ils officient. Dans les récits (romancés) publiés dans la revue *Mieux Vivre*, le réconfort et l'espoir que les scouts et guides apportent aux victimes de désastres sont mis en évidence²³⁸. Il ne semble donc pas avoir de volonté faire ressortir les compétences typiquement féminines ou masculines.

²³⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 28, *Exemple d'une réponse négative de la Croix-Rouge à une demande d'inscription, non-remplie, à destination des jeunes volontaires*, Bruxelles, s.d. [1939-1940].

²³⁶ WATTICANT, M., *Op. cit.*, p. 72.

²³⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1986, doc. 6, *Lettre du directeur général à Mme Morel-Jamar, présidente des Girls-Guides de Belgique*, s.l. [Bruxelles], avril 1939.

²³⁸ *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 20^e année, n°1, Bruxelles, janvier 1941, p. 9.

L'attention se porte davantage sur la jeunesse de ces adolescents : malgré cette jeunesse, ceux-ci font montre d'une générosité et d'une maturité étonnantes.

En revanche, la section jeunesse de la Croix-Rouge prend soin de distribuer les tâches en fonction du genre : par exemple, les filles sont vivement encouragées à se lancer dans la couture. Dans ce cas, la jeunesse ne sert pas de prétexte pour enfreindre les codes genrés. Au contraire, la Croix-Rouge espère instiller au plus tôt dans les esprits, le respect des divisions traditionnelles entre les genres. Le fait que ces jeunes œuvrent dans le cadre des activités organisées par la Croix-Rouge pourrait justifier cette attitude différant de celle tenue envers les scouts. L'œuvre de la Croix-Rouge étant avant tout d'ordre humanitaire, toutes ses actions relèvent de ce domaine. Or, l'idéologie véhiculée par la société à cette époque assure une prédisposition naturelle des femmes pour les questions humanitaires. Aussi, dans un souci de former le mieux possible ses membres afin qu'ils puissent mener à bien son œuvre, la Croix-Rouge encouragerait-elle le développement de ces qualités dites intrinsèques à la nature féminine chez ses plus jeunes membres féminins dans l'espoir de gagner par la suite de futures collaboratrices qui lui seront utiles.

5. Travail rémunéré et travail bénévole

Par l'étude du cas de Bruxelles, nous avons abordé la question du travail rémunéré et du travail bénévole au sein de la Croix-Rouge. Ce point du mémoire approfondira ce sujet en l'analysant à l'échelle de l'institution.

La Croix-Rouge est une institution qui fonctionne avec deux sortes d'employés : des « professionnels » et des collaborateurs. La première catégorie reçoit un salaire et la seconde est entièrement bénévole. Il n'existe pas de chiffres fixes et définis qui représentent le nombre de femmes salariées et celui des femmes bénévoles. De ce fait, la distinction parmi le personnel de chaque catégorie n'est pas toujours évidente à faire. Les seuls chiffres précis que nous pouvons avancer concernent l'administration centrale basée à Bruxelles. Entre 1939 et 1945, celle-ci dispose de 1704 personnes, à savoir 730 hommes (42,84%) et 973 femmes (57,10%). Ces membres du personnel (employés, dactylos,

sténo-dactylos, secrétaires, chefs de section...), reçoivent un salaire pour le travail effectué, indépendamment de leur genre²³⁹.

Concernant les services centraux de la Croix-Rouge, très peu d'informations sur les salaires ont été retrouvées. Ces quelques données nous permettent néanmoins d'affirmer que l'ensemble des femmes inscrites dans les Services Auxiliaires Féminins sont des collaboratrices : elles ne reçoivent aucune forme de salaire et travaillent donc en tant que bénévoles, quel que soit le service dans lequel elles sont affectées. Toutes les femmes œuvrant dans la section tricot sont également bénévoles mais les ouvrières des ouvroirs perçoivent un salaire alors que les « dames » œuvrant au même endroit et, *a priori*, aux mêmes tâches sont bénévoles. Le personnel de la Croix-Rouge peut également être envoyé en renfort dans d'autres organisations du pays. Ainsi, durant la « campagne des 18 jours », les membres de l'institution qui interviennent dans les services d'aide aux évacuations et débarquements agissent bénévolement. De même, ceux qui prêtent main-forte à des œuvres nationales d'assistance créées avant ou pendant la guerre ne perçoivent aucun salaire²⁴⁰.

Il apparaît dès lors que le bénévolat est une pratique assez courante dans la Croix-Rouge, principalement exercé par les volontaires rejoignant l'institution suite à l'appel de mobilisation lancé au début de la guerre.

Cependant, des exceptions à ce principe surgissent parmi le personnel du service des Foyers et Cantines. En effet, les femmes y œuvrant peuvent toucher un salaire dont la somme varie selon les rôles qu'elles remplissent. Ainsi, si les serveuses de salle ne perçoivent, en principe, aucune rémunération, il en va autrement pour les femmes occupant un poste plus élevé. Dans le cas où une femme est désignée comme la gestionnaire d'un foyer ou d'une cantine, il est possible qu'une indemnité mensuelle,

²³⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossiers 1556-1560, *Fiches du personnel*, s.l.n.d. [1945-1946].

²⁴⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2001, doc. 41, *Lettre au nom du directeur général à Mme Rose Soudan*, s.l. [Bruxelles], 15 septembre 1939 ; AGR, Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 167, *Confection de vêtements tricotés, appel aux bonnes volontés*, Bruxelles, 28 novembre 1940 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2339, doc. 22, *Ouvroir. Période du 1/1/43 au 30/11/43 [bilan des dépenses]*, s.l.n.d. [septembre 1940-mai 1946] ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 65, *Collaboration de la Croix-Rouge de Belgique au service des évacuations des populations civiles*, Bruxelles, 17 janvier 1940, p. 4 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 4, doc. 14, *Lettre du Président Nolf à M. le Président et Mme la Présidente*, s.l. [Bruxelles], 21 septembre 1940.

pouvant s'élever jusqu'à 1 500 francs, lui soit versée. Bien qu'on insiste alors pour concevoir cela comme une indemnité et non comme une rémunération (« Il ne peut cependant être question que d'indemnités, non de salaires »²⁴¹), le terme salaire est utilisé pour nommer la rétribution maximale de 6 francs par heure payés aux femmes chargées de corvées et de 8 francs par heure pour les cuisinières. Il est à noter que ces montants sont inférieurs à ceux perçus par leurs homologues masculins : le gestionnaire peut toucher jusqu'à 2 500 francs par mois, le cuisinier jusqu'à 10 francs par heure et un domestique jusqu'à 7 francs par heure²⁴². Une discrimination salariale, desservant les femmes, est donc appliquée sans soulever de question et s'inscrit dans la logique règlementant le monde du travail en Belgique²⁴³.

En 1943, alors que la Croix-Rouge recrute de nouveaux membres dans son administration centrale, le Comité Exécutif réadapte légèrement ses barèmes des salaires pour ce personnel. Ainsi, de 4,50 francs, on passe à 5 francs pour les manutentionnaires féminins (de 6 francs à 6, 50 francs pour leurs homologues masculins). Les employées subalternes ont un salaire vital minimum de 1 050 francs (les employés : 1 375 francs). Est remarquée une volonté de révision à la hausse des salaires suite au constat que les salaires perçus par le personnel de la Croix-Rouge sont fortement inférieurs à ceux payés par l'Etat (par exemple, la rémunération mensuelle d'une sténo-dactylographe de la Croix-Rouge est de 1 300 francs contre 2 300 francs pour une sténo-dactylographe employée par l'Etat). Une hausse salariale sera également perçue en 1947 lorsque le Comité Exécutif prend la décision de l'augmenter de 100 francs par mois²⁴⁴.

Une tendance similaire peut être détectée avec le salaire des infirmières de la Croix-Rouge. Le fonds prévu pour ce service est en continuelle croissance au cours de la guerre : de 48 663, 45 francs alloués en 1939, le service recevra un total de 173 964, 90 francs en 1945²⁴⁵. Serait-ce uniquement une augmentation de salaire ou plutôt un développement

²⁴¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1970, doc. 38, *Foyers et Cantines – Règlement Général*, s.l.n.d. [1944-1946], p. 2.

²⁴² *Ibid.*, p. 2-3.

²⁴³ KEYMOLEN, D et COENEN, M.-TH., *Pas à pas : l'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique*, Bruxelles, Cabinet du Secrétaire d'Etat de l'Emancipation sociale, 1991, p. 81.

²⁴⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 164, doc. 89, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 4 mars 1943*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1943], p. 3 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 175, doc. 60, *Note aux MM. les membres du Comité Exécutif, par le directeur général a.i. Hannut*, s.l. [Bruxelles], 30 mars 1943, p. 1 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 9, doc. 35, *Projet de budget général pour 1947*, s.l., 10 novembre 1946, p. 1.

²⁴⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 35, doc. 9, *Assemblée Générale du 5 mai 1940, Rapport du Trésorier Général*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1940], p. 3 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 40, doc. 15,

du personnel qui justifie cette impressionnante hausse de l'argent consacré au service des infirmières ? Parce que le rôle des infirmières ne semble pas être amplifié pendant les années d'occupation et, dès lors, ne nécessite pas un surcroît de personnel, la première hypothèse nous semble la plus plausible et de plus, concorderait avec la logique de hausse salariale adoptée par la Croix-Rouge.

Par cette analyse, il apparaît que la Croix-Rouge privilégie le bénévolat et ne concède une rémunération financière qu'à certaines catégories de son personnel.

6. Après la guerre

A travers les points précédents, le cheminement de notre réflexion nous a permis de retracer la situation de la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre mondiale et, surtout, de repérer les actions menées par les femmes et les rôles qu'elles ont été amenées à jouer. Clore le sujet traité à la fin de la guerre nous paraît trop abrupt. Aussi concluons-nous rapidement cette première partie du travail par un aperçu de la situation des femmes dans la Croix-Rouge dans le contexte d'après-guerre. Ce léger écart par rapport à la période étudiée nous renseignera si les changements impliqués par la guerre et la place grandissante de la femme dans l'institution ont persisté et résisté au retour à la paix.

Malgré la Libération et, ensuite, la ratification de la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945, la Croix-Rouge de Belgique maintient l'état de guerre et la mobilisation de son personnel féminin. En effet, deux grandes tâches doivent encore être menées à bien : le rapatriement de Belges depuis l'Allemagne et la recherche de disparus²⁴⁶. A cette fin, le service des trains sanitaires reste actif jusque 1947 et les services spécialisés pour retrouver des informations sur des personnes manquantes (tels que l'Agence Centrale de

Extrait du rapport « CROIX ROUGE » au 31 décembre 1941. Fonds de calamités, s.l. [Bruxelles], s.d. [1941], p. 1 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 40, doc. 14, Extrait du rapport « CROIX ROUGE » au 31 décembre 1942. Fonds de calamités, s.l. [Bruxelles], s.d. [1942], p. 1 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 40, doc. 13, Extrait du rapport « CROIX ROUGE » au 31 décembre 1943. Fonds de calamités, s.l. [Bruxelles], s.d. [1943], p. 1 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 40, doc. 12, Extrait du rapport « CROIX ROUGE » au 31 décembre 1944. Fonds de calamités, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 1 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 40, doc. 11, Extrait du rapport « CROIX ROUGE » au 31 décembre 1945. Fonds de calamités, s.l. [Bruxelles], s.d. [1945], p. 1.

²⁴⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2005, doc. 1, *Le rôle de la femme à la Croix-Rouge pendant la guerre*, s.l.n.d. [ca 1946], p. 2.

Renseignements pour Prisonniers de Guerre, l'Office National de Secours aux Prisonniers de Guerre et l'Office National de Secours aux Internés Civils) continuent leurs activités. Cette situation induit, par conséquent, la prolongation du recours au personnel féminin associé à ces deux services²⁴⁷.

Cependant, la Croix-Rouge aspire à retrouver au plus vite les habitudes qui sont les siennes dans une société pacifiée. Estimant que le rapatriement des Belges et la recherche de disparus prendront au maximum deux ans, elle organise en parallèle un processus de démantèlement de ses « services de guerre » qu'elle entamera dès que ces deux tâches seront terminées. Ce démantèlement implique pour l'O.N.S.P.G., par exemple, la dissolution des activités suivantes : Contentieux S.E.G., Documentation, Prisonniers Etrangers, Mairaines, Colis Hollandais-Danois-Hongrois, Colis spéciaux, Atelier n°III, Divers magasins et centres de triage²⁴⁸.

Avec la fin du conflit, la Croix-Rouge souhaite se recentrer sur ses activités humanitaires et optimiser son service social. Elle perfectionne ses services de mobilisation afin de garantir l'accroissement continu de son personnel. Elle se concentre davantage sur l'éducation de la population pour lui inculquer des réflexes sanitaires et améliorer ainsi la santé publique. Les services de secours d'urgence sont maintenus et remis en état. Il en va de même pour les services sanitaires. La Croix-Rouge étoffe son action sociale et redouble d'effort pour intervenir auprès de la jeunesse (Croix-Rouge de la Jeunesse)²⁴⁹.

Dans ce nouveau programme, quelle est la place réservée à la femme ? Ce que nous retrouvons en premier lieu est le maintien de sa participation dans les actions sociales (principalement sous la forme d'assistance familiale). Des cours d'ambulancières, de

²⁴⁷ CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Inventaris van het archief van het Belgische Rode Kruis en zijn Directeur-generaal Edmond Dronsart, 1922-1959*, Bruxelles, Archives de l'Etat en Belgique, 2017 (série Inventaires des Archives générales du Royaume, n°661), p. 54 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2005, doc. 1, *Le rôle de la femme à la Croix-Rouge pendant la guerre*, s.l.n.d. [ca 1946], p. 2 ; GUILLAUME, L., *Les trains sanitaires et l'histoire du Motor-Corps*, Neufchâteau, Weyrich, 2010, p. 114 et 117.

²⁴⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 8, doc. 3, *1947. Toujours en avant*, s.l.n.d. [1947], p. 1 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 165 (premier paquet), doc. 32, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du jeudi 14 septembre 1944*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 5.

²⁴⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 8, doc. 3, *1947. Toujours en avant*, s.l.n.d. [1947], p. 2 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 165 (second paquet), doc. 44, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 1944*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 1.

secouristes, de puéricultrices, d'ambulancières familiales continuent d'être dispensés. Une attention toute particulière continue d'être portée à la bonne formation des femmes dans les « soins au foyer »²⁵⁰.

D'une façon générale, les ambulancières vont être peu à peu dépossédées de leurs compétences médicales, processus déjà lancé pendant la guerre. Par exemple, elles participent davantage à la généralisation des bibliothèques d'hôpitaux ou elles se spécialisent dans les interventions sociales. Dans ce dernier cas, la Croix-Rouge refond les cours d'ambulancières en un nouveau programme afin de désormais dispenser des cours recentrés sur une perspective sociale ; cela aboutit à la création de nouveaux diplômes tels ceux d'ambulancière familiale ou d'ambulancière-visiteuse. La formation donnant accès à ce dernier diplôme illustre bien la nouvelle orientation de la fonction d'ambulancière. En effet, il s'agit d'une reprise de l'enseignement dispensé aux ambulancières « classiques » complété par une éducation d'assistance sociale : cela comprend entre autres, l'étude de la misère et des grands organismes d'assistance, les notions de prévoyance sociale (lois sociales intéressant les familles), la lutte contre les fléaux sociaux, la technique de l'enquête et de la visite sociale²⁵¹...

Se pose dès lors la question de la validité des diplômes dispensés par la Croix-Rouge au terme du suivi de ses diverses formations. Dans le cas des diplômes d'ambulancières, la direction de la Croix-Rouge assure son caractère officiel par la présence de la signature d'un délégué du ministère de la Défense Nationale. En outre, bien que les ambulancières inscrites comme personnel de la Croix-Rouge soient bénévoles, elles peuvent percevoir un salaire si elles travaillent dans un autre organisme ; leurs rémunérations sont fixées par le gouvernement belge (elles ne doivent pas dépasser les 70% du barème des infirmières).

²⁵⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 8, doc. 3, 1947. *Toujours en avant*, s.l.n.d.[1947], p. 2 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 8, doc. 12, *Propagande provisoire d'action*, s.l.n.d. [1944-1947], p. 1 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 17, *Causerie à la radio-diffusion nationale belge le samedi 16 juin 1951, à 13h 25 par M. Ed. DRONSART, Directeur Général. Sujet : « Les publications de la Croix-Rouge »*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1951], p. 2.

²⁵¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 39, doc. 2, *Assemblée Générale du 7 mai 1944. Allocution de M. le Professeur Nolf, Président de la Croix-Rouge de Belgique*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 1-4 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 164, doc. 45, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 5 août 1943*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1943] p. 1.

Cette reconnaissance gouvernementale renforce la légalité des diplômes délivrés par la Croix-Rouge²⁵².

Le directeur général Dronsart précise également qu'il a pu constater que, lors de recrutement du personnel, les entreprises tendent à accorder leur préférence aux femmes certifiées ambulancières, en raison de leurs compétences en matière de secours²⁵³.

Outre cette réorganisation interne des priorités de la Croix-Rouge pour mieux agir sur le plan social, cette dernière va également devoir composer avec le contexte de la Libération de la Belgique. Cet événement a amené l'occupation, temporaire, du territoire belge par des armées alliées. Les gouvernements de ces dernières s'adressent à la Croix-Rouge de Belgique dans l'espoir que celle-ci puisse organiser des cantines et foyers/clubs militaires à destination des soldats étrangers. Un service Foyers et Cantines (différent du service de guerre du même nom, le nouveau n'ayant d'autorité que sur les foyers et cantines militaires) est alors composé sous la surveillance de l'intendant de la Croix-Rouge, M. Hanus²⁵⁴. Les nombreuses cantines²⁵⁵ qui émergent dans le cadre du service sont dirigées par des femmes, à l'image de celles actives durant la guerre.

Sur le sol belge, les cantines militaires de la Croix-Rouge se disputent la place avec leurs homologues organisées par des autorités étrangères. Cette situation est accueillie de façon relativement sereine par la Croix-Rouge qui souhaite placer son personnel féminin (en insistant pour qu'il porte l'uniforme de l'institution belge) dans les cantines étrangères alors que celles-ci s'y refusent. Après de longues discussions, il semblerait qu'elles reviennent sur leur décision et acceptent la présence des femmes de la Croix-Rouge²⁵⁶.

Nous pouvons percevoir derrière l'insistance de la Croix-Rouge pour participer aux initiatives étrangères sur le territoire belge, la volonté de maintenir un certain monopole d'action et de visibilité dans les interventions sociales. L'institution compte alors sur ses membres féminins pour la représenter et confirmer sa présence active.

²⁵² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 171, doc. 1, *Lettre du directeur général à M. Raymond Lemaire (directeur adjoint à la Prévoyance Sociale)*, s.l. [Bruxelles], 13 novembre 1959.

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1970, doc. 15, *Lettre du directeur général au général major Gerard*, s.l. [Bruxelles], 13 mars 1945 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1970, doc. 38, *Foyers et Cantines – Règlement Général*, s.l.n.d. [1944-1946], p. 1.

²⁵⁵ En mars 1945, la Croix-Rouge estime qu'elle supervise 45 clubs et cantines militaires. (Cf. A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1970, doc. 15, *Lettre du directeur général au Général Major Gerard*, s.l. [Bruxelles], 13 mars 1945.)

²⁵⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1970, doc. 48, *Lettre du directeur général à Mme Lippens-Orban*, s.l. [Bruxelles], 27 novembre 1944.

En-dehors de ces considérations sociales, la Croix-Rouge tient à maintenir des effectifs de secours sanitaires en cas de calamités. A cette fin, des colonnes mobiles de secours sont constituées en 1948. En théorie, chaque section locale de la Croix-Rouge dispose d'un véhicule de secours et de son personnel. L'application de cette mesure ne connaît qu'une portée limitée car en 1950, seulement 200 sections locales la respectent, ce qui représente moins de la moitié du nombre de sections existantes. L'ensemble des colonnes mobiles de secours sont mixtes et composées d'infirmières, d'ambulanciers et d'ambulancières. Une parité est observée dans la formation du personnel : dix membres masculins et dix membres féminins. Il est également prévu que les éléments féminins soient spécialisés dans l'apport de soins ou dans l'organisation rapide de cantines. *A contrario*, les éléments masculins ont des compétences dans le traitement médical, le transport de blessés, la conduite de véhicules (cela implique que les femmes ne sont plus autorisées à prendre le volant des automobiles de secours de la Croix-Rouge) et l'aspect technique de certaines opérations (mécanique, électricité...) ²⁵⁷. On constate une perte d'octroi de compétences pour les femmes. Alors que durant la guerre, elles étaient formées à la conduite et aux subtilités de la mécanique, dans une situation d'après-guerre, ces deux caractéristiques sont désormais réservées au personnel masculin de la Croix-Rouge.

Il semblerait que ce retour à une division plus traditionnelle des tâches résulte d'un choix conscient pris par la Croix-Rouge. Une manifestation de cette volonté pourrait être illustrée par un échange mené en 1946 entre la Fédération des Infirmières et la Croix-Rouge. Inspirée par l'exemple des ambulancières-conductrices du *Motor-Corps*, la Fédération souhaiterait que les infirmières reçoivent également des cours de conduite tels qu'ils sont organisés par la Croix-Rouge. Elle prend contact avec l'institution afin de collaborer à la mise en place de ces cours. Face à cette demande, le Comité Exécutif de l'institution présente quelques réserves et finit par rendre un avis défavorable. Le directeur général Dronsart prend cependant soin de questionner la vicomtesse de Lantsheere (présidente du *Motor-Corps*) à ce sujet ²⁵⁸. Malheureusement, les archives ne

²⁵⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 66, *Les colonnes mobiles de secours*, s.l., 8 septembre 1950, p.1-2.

²⁵⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2004, doc. 30, *Lettre du directeur général à Mlle de Lantsheere*, s.l. [Bruxelles], 1946.

nous permettent pas de connaître la réponse que la vicomtesse aurait soumise au directeur. Nous ne connaissons pas les raisons exactes qui poussent la Croix-Rouge à refuser sa complicité à la mise en œuvre du projet de la Fédération des Infirmières. Il n'est pas exclu qu'elle agisse de la sorte afin de conserver l'exclusivité des particularités d'un service d'ambulancières-conductrices en contrecarrant la création d'un corps similaire qui serait indépendant de son institution.

Quelques années après la guerre, les volontaires féminines constituent encore la partie la plus importante des bénévoles de la Croix-Rouge. Cette dernière tient à maintenir ce flot de recrutement pour renforcer ses rangs et se tenir prête en cas de nouveaux conflits. Mais une diminution du nombre de volontaires se constate quand même : approximativement 10 000 contre les 30 000 effectifs durant la guerre (ces chiffres représentent les hommes et les femmes confondus)²⁵⁹.

A une échelle régionale ou locale, la Croix-Rouge emploie plus ou moins 7 000 volontaires masculins et féminins non-professionnels pour des activités principalement d'ordre de l'enseignement de l'hygiène (800 volontaires non-professionnels répartis entre la nutrition, l'hygiène de l'école, la prévention des maladies et les soins au foyer), 700 sont répartis dans les actions sociales avec les ouvriers, 600 sont actifs dans le domaine sanitaire (ils sont principalement concentrés dans les dispensaires : maternité, infantiles, de santé mentale, mobiles, de santé publique, scolaires, industriels ou divers), 600 également s'occupent des premiers secours (que ce soit l'enseignement des gestes de premiers secours et les permanences tenues dans les postes de secours) et finalement 500 volontaires se chargent de l'assistance aux personnes déplacées et rapatriées.

Ces données chiffrées restent cependant des estimations et ne permettent pas de calculer l'ensemble des volontaires : il n'est pas impossible que ces derniers accumulent différentes activités. En outre, ces informations ne traduisent pas les proportions entre les volontaires masculins et leurs homologues féminines. Cependant, la Croix-Rouge maintient ses formations générales d'ambulancières qui préparent ces dernières à intervenir dans les domaines précités. Aussi pouvons-nous supposer que les femmes continuent d'investir principalement ces champs d'action bien que leur présence soit moins importante qu'en temps de guerre.

²⁵⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 56, *Femmes belges (statuts)*, s.l., février 1951 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 68, *Questionnaire relatif au service volontaire*, s.l., juillet 1950, p. 1.

L'ensemble des volontaires est également mobilisé pour diffuser la propagande de la Croix-Rouge afin de solliciter des dons²⁶⁰.

La fin de la guerre annonce donc pour la Croix-Rouge l'achèvement de son « union nationale » qui a convaincu toutes les femmes belges de soutenir ses actions. L'affluence des volontaires se tarit quelque peu et l'ardeur engendrée par le désir de servir la Patrie menacée s'éteint. N'étant plus soutenue par l'urgence et l'exigence du moment, la Croix-Rouge semble revenir vers sa conception originale de la répartition des rôles, telle que celle-ci est prônée par la société.

7. Conclusion de la première partie

Ce parcours à travers l'organisation interne de la Croix-Rouge, depuis les débuts de la guerre jusqu'à sa fin, a mis en lumière les différents rôles qu'ont endossés les femmes lors de leur participation dans cette institution.

En effet, la collaboration des femmes belges avec la Croix-Rouge s'est rapidement imposée lorsque le risque du déclenchement d'une seconde guerre est devenu imminent. Le souvenir de la Première Guerre est encore présent dans les mémoires et l'expérience ressortant de ce premier conflit encourage la Croix-Rouge à engager des procédures de recrutement auprès de la population féminine belge. Dans un premier temps, l'institution n'accepte que les femmes possédant des compétences particulières et les femmes possédant des ressources financières et matérielles. Ces deux critères permettent à la Croix-Rouge de s'assurer de la collaboration de femmes qui contribuent à la qualité de ses activités, que ce soit par leurs aptitudes ou leur soutien financier et matériel. Cependant, le conflit s'aggravant, la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre supplémentaire s'impose et les conditions de recrutement vont devoir être revues en hâte. Désormais, la Croix-Rouge a besoin d'un maximum de collaboratrices et dès lors étend ses appels de mobilisation à l'ensemble de la population. Le seul critère alors considéré

²⁶⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 68, *Questionnaire relatif au service volontaire*, s.l., juillet 1950, p. 1-5.

concerne l'âge des candidates : aucune admission n'est acceptée si la volontaire est âgée de moins de 19 ans ou de plus de 70 ans.

Conséquence de ce recrutement à large échelle, la Croix-Rouge rassemble des femmes issues de différents milieux. Lorsqu'elle répartit ses nouvelles auxiliaires dans son organisation, elle garde toutefois ses tendances sélectives qui avaient restreint sa première mobilisation. Les organes directeurs de l'institution ne sont accessibles que pour les femmes bénéficiant d'un rang social suffisamment élevé. Ce statut allant de pair avec une expérience des œuvres sociales (tradition des nobles et des bourgeois oblige) et avec la détention de qualités utiles (prédispositions au dévouement et à la compassion, selon les présuppositions de la Croix-Rouge, partagées d'ailleurs par l'ensemble de la société de l'époque), les femmes acceptées à un tel niveau de pouvoir allient les qualités que la Croix-Rouge attendait dans un premier temps chez ses collaboratrices. Cette inclination pour une collaboration avec les femmes issues des classes moyennes et nobles de la population se retrouve donc de façon flagrante au niveau central de l'institution, par exemple dans le choix des membres féminins du Comité Exécutif, mais subsiste également, bien que de façon moindre, au niveau local lors des nominations des présidentes des sections.

Du fait que le pouvoir détenu par les femmes n'est exercé que par une classe sociale particulière, ce qui reflète par ailleurs une organisation hiérarchique interne semblable à celle de la hiérarchie sociale traditionnelle, le pouvoir accordé aux femmes en général est donc restreint au sein de l'institution. En outre, la direction des services à caractère spécifiquement social est confiée aux femmes, mais les autres services ayant un lien avec la guerre (par exemple, les services s'occupant de l'aide aux prisonniers de guerre) ou plus « techniques » (comme l'économat ou la gestion du magasin central de la Croix-Rouge) sont attribués aux hommes et finalement représentent la majorité des services de la Croix-Rouge. Il résulte de cette répartition que les femmes engagées dans la Croix-Rouge sont principalement actives sur le terrain ou dans les tâches de bureau subalternes. De même, elles sont employées dans des activités en lien avec la fonction sanitaire et sociale qui anime essentiellement les œuvres de la Croix-Rouge.

Ces travaux assumés par les femmes sont généralement bénévoles. Tout au long de la guerre, la Croix-Rouge encourage le bénévolat des volontaires féminines et ne semble

consentir à verser un salaire qu'uniquement aux femmes composant le personnel de son administration centrale. Quelques exceptions peuvent émerger, notamment la rémunération des infirmières, profession reconnue.

Tous ces éléments résument la situation vécue par les femmes belges dans la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre mondiale. Malgré la fin des combats et le début d'une nouvelle ère de paix, les actions de l'institution ne se clôtureront pas pour autant et les femmes continueront à être sollicitées pour participer aux activités de celle-ci. Néanmoins, la Croix-Rouge ne leur permettra plus d'exercer certaines fonctions, jugées alors correspondre davantage aux caractéristiques masculines. Cette réaction conforte le retour à la répartition traditionnelle du travail selon les genres telle qu'elle existait avant la guerre. Le conflit a donc permis aux femmes de s'écarter de la ligne de conduite tracée par la société afin de combler l'absence des hommes, mais seulement pour un temps.

Ce phénomène est constaté dans la Croix-Rouge mais également dans l'ensemble de la société. Si aujourd'hui encore, les chercheurs débattent de l'idée de guerres (Première et Deuxième) émancipatrices pour les femmes, la question peut, par ailleurs, être reportée sur le cas particulier de la Croix-Rouge pendant la Seconde guerre. Quelle influence auraient les actions et l'attitude de cette institution sur le développement et l'évolution de l'émancipation féminine ? La seconde partie de ce travail s'intéressera plus particulièrement à cette problématique et s'attachera à fournir des éléments de réponse.

Partie II : La Croix-Rouge et l'émancipation

féminine

Cette seconde partie du travail débute suite à un constat : pendant la Seconde Guerre mondiale, l'action de la Croix-Rouge a connu une ampleur nationale et les femmes ont été amenées à y jouer un rôle d'une certaine importance. Leur participation dans cette institution a-t-elle pu engendrer des conséquences impactant un cadre plus large que les seules activités de la Croix-Rouge et influencer l'évolution du mouvement féministe de l'époque ? Dans les points suivants, nous tenterons de répondre à cette question en explorant, dans un premier temps, les opinions de la Croix-Rouge et de ses membres quant à la collaboration avec la gent féminine. Dans un second temps, suivra l'analyse des aspects plus traditionnels et ceux, plus novateurs, qui ressortent des tâches attribuées aux femmes. Ce point comprendra notamment l'étude de la revue mensuelle *Mieux Vivre*, outil de communication entre la Croix-Rouge et la population belge, qui illustre la pensée de l'institution et le message idéologique que celle-ci souhaite appuyer.

Préliminaires : Historique du féminisme belge

Le sujet de ce mémoire s'est construit sur la rencontre entre deux thématiques : la Croix-Rouge et l'émancipation féminine. La première partie du travail a mis en lumière la relation entre la Croix-Rouge et les femmes. La question de l'émancipation sera abordée dans les pages qui suivent. Néanmoins, avant de poursuivre le travail, un résumé de l'histoire du féminisme belge est proposé afin de poser un contexte au sujet qui nous occupe.

Avant toute chose, il est nécessaire de préciser que, de l'histoire du féminisme, les chercheurs s'accordent à identifier deux vagues principales : la première se manifeste à la fin du XIX^e siècle et perdure jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale et la seconde surgit dans les années 1970²⁶¹.

²⁶¹ THEBAUD, F., « Le privé est politique. Féminismes des années 1970 », dans *Histoire des mouvements sociaux en France*, 2014, p. 509-520.

Ainsi, les décennies précédant la Première Guerre mondiale témoignent du développement d'un vaste mouvement féministe, prenant notamment forme dans différents pays européens. Celui-là milite principalement pour une adaptation des droits accordés aux femmes : naissance du droit de travail avec révision de la législation concernant ce droit, modification du Code civil afin que la femme mariée obtienne le statut de mineure juridique et, enfin, octroi du droit de vote²⁶².

En Belgique, dès la fin du XIXe siècle, le pays est divisé entre différentes associations féminines²⁶³ dont l'une des plus importantes est la Ligue Belge du Droit des Femmes. Bien que ces différentes associations soient le fait de bourgeoises, elles établissent la base d'un premier féminisme belge. Cependant, ce féminisme de la première heure ne constitue pas une entité cohérente comme c'est généralement le cas dans d'autres pays. Imitant le modèle politique, le mouvement féministe belge n'est pas exempt des clivages politiques traditionnels. Deux associations féminines, la Ligue Belge du Droit des Femmes et le Conseil National, représentent le côté laïc et libéral et demandent une égalité entre l'homme et la femme. Le Féminisme Chrétien de Belgique est de tendance catholique, il réclame la différenciation et la complémentarité des sexes. Une branche féministe socialiste voit le jour au sein même du Parti Ouvrier Belge. Il milite en faveur d'une lutte des classes, celle-ci devant mener à l'abolition du régime capitaliste afin de supprimer toutes les discriminations de la société²⁶⁴.

Une grande différence entre le féminisme international et le féminisme belge, porté principalement par la Ligue Belge du Droit des Femmes, est visible au niveau des revendications ; si les femmes des autres pays luttent pour obtenir un droit de vote²⁶⁵, les

²⁶² THEBAUD, F., « La guerre, et après ? », dans MORIN-ROTUREAU, E., dir., *Combats de femmes 1914-1918*, Paris, Autrement/Mémoire/Histoire, 2004, <https://www.cairn.info/combats-de-femmes-1914-1918--9782746705159-page-185.htm> (consulté le 12 mai 2021), p. 192.

²⁶³ Nous pouvons citer la Société Belge pour l'Amélioration du sort de la femme, l'Union des Femmes Belges contre l'Alcoolisme, l'Union des Femmes Belges pour la Paix, le Féminisme Chrétien de Belgique, l'Union Féministe Belge, l'Alliance des Femmes contre les Abus de l'Alcool et le Conseil National des Femmes Belges. (Cf. JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970 », dans *Courrier hebdomadaires du CRISP*, n°2012-2013, 2009/7, p. 8.)

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 8 et 13-14.

²⁶⁵ Nous pouvons reprendre l'exemple des féministes anglaises de la Women's Social and Political Union (association créée en 1903 au Royaume-Uni), particulièrement actives. En raison de leur revendication première, l'octroi du droit de vote pour les femmes, elles sont plus communément connues sous le terme de « suffragettes ». Afin de se faire entendre, elles mettent en place des actions spectaculaires menées principalement dans la rue. Dans un premier temps, elles obtiennent une première avancée en 1918 avec l'instauration du suffrage pour les femmes âgées de plus de 30 ans. Ce n'est qu'en 1928 que les femmes anglaises se voient accorder les mêmes droits que les hommes. (Cf. QUILLIOUY-RIOUAL, M., « Le féminisme », dans *Identités de genre et intervention sociale*, s.l., 2014, p. 93-110.)

Belges souhaitent avant tout l'égalité économique et civile et ne revendiqueront un droit de vote qu'au début du XXe siècle (suite à la pression du féminisme international). Elles restent par ailleurs convaincues que l'émancipation des femmes ne pourra s'opérer que grâce à l'instruction des jeunes filles²⁶⁶.

Cependant, la mobilisation féministe belge opérant dans la société d'avant-guerre, bien que jouissant d'une reconnaissance internationale, reste un mouvement fort minoritaire²⁶⁷.

L'éclatement de la Première Guerre met un coup d'arrêt aux activités de ces différentes associations. Désormais, l'heure n'est plus de faire connaître les revendications féministes mais bien de faire front commun face à l'ennemi allemand ; c'est le temps du patriotisme²⁶⁸. Contrairement aux autres pays en guerre, la Belgique ne doit pas s'appuyer sur une importante main-d'œuvre féminine pour continuer de fonctionner. Les industries et usines ralentissent leurs activités, voire les arrêtent complètement. Pendant la Grande Guerre, c'est donc une situation de chômage qui prédomine et qui encourage dès lors le développement important de réseaux d'œuvres philanthropiques dans lesquelles s'investissent les femmes²⁶⁹.

Durant l'entre-deux-guerres, les observations de l'évolution de la société invitent d'abord à considérer l'hypothèse d'un retour du traditionalisme et d'un arrêt du mouvement d'émancipation féminine. En effet, l'égalité économique est loin d'être atteinte : le travail des femmes recule (que ce soit suite au refus de s'engager dans des activités professionnelles ou à l'abandon de celles-ci pour retrouver la place de femme au foyer, ceci se déroulant essentiellement à partir de la crise économique des années 1930) et les discriminations salariales entre hommes et femmes persistent. L'égalité politique est, elle aussi, toujours hors de portée : malgré une ouverture au suffrage, celle-ci reste limitée à une certaine partie de la population féminine (seules les veuves et les femmes emprisonnées par les Allemands pour patriotisme peuvent voter aux élections, quel que soit le niveau de pouvoir concerné) et à certains niveaux de pouvoir car les femmes ne peuvent voter que pour les élections communales. Le même constat se pose pour l'égalité

²⁶⁶ JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique... », p. 8 et 13-14.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 14.

²⁶⁸ THEBAUD, F., « La guerre, et après ? », dans MORIN-ROTUREAU, E., dir., *Op. cit.*, p. 192.

²⁶⁹ GUBIN, E., « Les femmes d'une guerre à l'autre. Réalités et représentations 1914-1940 », dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n°4, 1998, p. 256.

civile : le développement d'une législation plus favorable aux femmes piétine et la puissance maritale est toujours exercée²⁷⁰.

Néanmoins, deux changements importants, engendrés par les années d'occupation de la Première Guerre, sont à souligner. Désormais, les femmes osent davantage quitter la sphère privée pour s'engager dans diverses associations féminines (toutes n'ayant pas forcément adhérer à un programme féministe). En outre, l'attitude des femmes vis-à-vis du travail rémunéré évolue également. S'il reste toujours aussi indispensable pour les classes les plus défavorisées, désormais il gagne davantage de crédit auprès des autres couches de la société, principalement parmi les classes moyennes et la bourgeoisie qui acceptent plus facilement d'y concéder. Cela engendre notamment comme conséquences le renforcement et la création de quelques groupements féminins visant à défendre le travail des femmes (c'est le cas pour le Conseil National des Femmes Belges, l'Open Door International...)²⁷¹.

A la fin de la Grande Guerre, les différentes associations féministes, des anciennes et des nouvelles, réapparaissent dans le paysage belge après s'en être effacées pendant le conflit²⁷². La situation d'entre-deux-guerres marque une période d'unification et de stabilisation du mouvement féministe belge, à l'image de ce que vit le monde politique dans le même temps. Cependant, cette unité ne dure pas longtemps suite à l'important développement d'associations féminines de masse²⁷³, en lien avec les partis politiques qui les encadrent et concurrentes aux associations féministes datant d'avant-guerre. Cependant, on peut remarquer que le Conseil National des Femmes Belges, créé en 1905, parvient à s'imposer²⁷⁴. Toutefois, malgré ce morcellement du féminisme belge, au

²⁷⁰ GUBIN, E., *Op. cit.*, p. 249 ; KEYMOLEN, B. et COENEN, M.-TH., *Pas à pas : l'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique*, Bruxelles, Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Emancipation sociale, 1991, p. 52-55.

²⁷¹ GUBIN, E., *Op. cit.*, p. 249-253.

²⁷² Pour les associations féministes qui existaient déjà avant la guerre et reprennent leurs activités dès le retour de la paix : la Ligue Belge du Droit des Femmes, le Conseil National des Femmes Belges, le Lyceum Club, l'Union des Femmes de Wallonie, la Fédération Belge pour le Suffrage des Femmes et l'Union Patriotique des Femmes Belges. Pour les nouvelles associations féministes : la Fédération Belge des Femmes Universitaires, le Groupement Belge pour l'Affranchissement de la Femme, le Groupement Belge de la Porte Ouverte, Egalité. (Cf. JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique... », p. 16-18.)

²⁷³ Parmi ces associations se trouvent les Unions Professionnelles Féminines Chrétiennes, la Fédération des Femmes Catholiques, le Comité National d'Action Féminine du Parti Ouvrier Belge, les Femmes Prévoyantes Socialistes, la Ligue Nationale des Coopératrices Belges, la Fédération Nationale des Femmes Libérales et Solidarité, Groupement Féminin Social Libéral. (Cf. JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique... », p. 25.)

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 16-19 et 22.

lendemain de la fin de la Première Guerre, nous pouvons dégager trois grandes revendications portées par l'ensemble du mouvement féministe. Celui-ci s'appuie sur l'aptitude démontrée par les femmes à endosser les devoirs et obligations inhérentes à la citoyenneté politique et sociale pour justifier ses réclamations : le suffrage féminin, l'égalité civile et juridique de la femme mariée et l'égalité économique²⁷⁵.

Lorsqu'éclate la Seconde Guerre, les associations féministes ralentissent à nouveau leurs activités. Quelques-unes d'entre elles²⁷⁶ se réfugient dans la clandestinité durant le conflit, certaines se consacrent presque exclusivement à apporter une assistance aux nécessiteux et d'autres cessent toutes activités.

Quand la guerre prend fin, les féministes réclament de nouveau le droit de vote pour les femmes en raison des actions qu'elles avaient accomplies pendant la guerre, ainsi qu'elles l'avaient justifié au lendemain de la Grande Guerre. Elles l'obtiendront en 1948. De nouvelles associations féminines se créent tandis que d'anciennes disparaissent. Les associations féminines de masse ressortent grandies de la guerre. Plus particulièrement, les groupements catholiques et socialistes occupent désormais, en raison du nombre élevé de leurs membres, une place importante dans la politique belge. Les libérales sont davantage en retrait. Cependant, ce n'est pas pour autant que les mouvements féministes cessent, au contraire. Le Conseil National des Femmes Belges, par exemple, connaîtra une période de grand dynamisme dans les années 1950 jusqu'au début de 1960²⁷⁷.

Lors des décennies suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de femmes salariées ne fait qu'augmenter dans les pays occidentaux et aux Etats-Unis. Cela aura pour conséquence une série de revendications féministes portant sur l'égalité hommes-femmes²⁷⁸ en matière de droits politiques, civils et économiques²⁷⁹.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 30-33.

²⁷⁶ Par exemple, le Conseil National des Femmes Belges et la Fédération Belge des Femmes Universitaires.

²⁷⁷ JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique... », p. 42-46 ; JACQUES, C., « Aperçu du féminisme belge (XIXe-XXe s.) », dans *Analyse 2013, Pax Christi, acteur de paix*, 2013, <https://bepax.org/files/files/2013-analyse-apercu-du-feminisme-belge.pdf> (consulté le 27 avril 2021), p. 2 ; DE WEERDT, D., *En de vrouwen ? Vrouw, vrouwenbeweging en feminisme in België (1830-1960)*, Gand, Masereelfonds, 1980, p. 165.

²⁷⁸ Sur cette question, les pays anglo-saxons auront une longueur d'avance par rapport à la France et à la Belgique. (Cf. CAPDEVILA, L. et al., *Hommes et femmes dans la France en guerre (1914-1945)*, Paris, Payot, 2003, p. 104.)

²⁷⁹ JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique... », p. 46.

Alors que l'historiographie a longtemps avancé l'idée de guerres (Première et Seconde) émancipatrices pour les femmes, les études plus récentes²⁸⁰ lui opposent tout son contraire en ce qui concerne le travail féminin : au lendemain de la Grande Guerre, se pose le constat d'une redistribution sexuée des tâches. Les femmes sont redirigées vers des métiers qu'on associe à la nature féminine et, ainsi, les travaux de couture, de tricot, les soins sont à nouveau investis en force. Cependant, les années suivantes démontrent un désintérêt pour la couture et le tricot, en faveur du développement de nouveaux métiers exclusivement féminins : les auxiliaires sociales, les employées de bureau... La propagation de ces professions encourage l'orientation des femmes vers des emplois rémunérés. Malgré ces faits, une régression de l'activité féminine est notée²⁸¹. L'historiographie du féminisme tend actuellement à identifier un retour général d'une société conservatrice durant l'entre-deux-guerres.

1. Les femmes dans la Croix-Rouge : acceptation unanime ?

La première partie de notre travail a démontré que la présence des femmes dans la Croix-Rouge a été amplifiée dès le début de la guerre. La Croix-Rouge était-elle favorable à cette évolution ou agissait-elle uniquement en raison de la nécessité du moment ? Et quelle était l'opinion des membres masculins et féminins de l'institution ? Les actions féminines ont-elles été saluées après la guerre ? Ces questions seront abordées dans ce point.

1.1. Position officielle de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge se définit elle-même comme seul organisme, existant dans le monde, capable de mettre en place des actions « charitables et humanitaires »²⁸². Elle reconnaît que, bien que nombre de ses actions prennent cours dans un contexte sanitaire (secours

²⁸⁰ Portées notamment par E. Gubin et F. Thébaud.

²⁸¹ GUBIN, E. et PIETTE, V., « Mères au travail, mère au foyer : les controverses de l'entre-deux-guerres », dans MASUY-STROOBANT, G. et HUMBLET, P. G., dir., *Mères et nourrissons. De la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*, Bruxelles, Editions Labor, 2004, p. 178-179.

²⁸² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2, doc. 1, *Rapport 1941*, s.l.n.d. [1942], p. 2.

hospitalier et action sanitaire), à partir des années 1920, l'essentiel de ses œuvres se concentre dans un domaine social. Elle justifie cette « reconversion » vers le domaine social par la nature des buts qu'elle souhaite atteindre : l'atténuation de la souffrance et l'assistance aux défavorisés²⁸³.

Afin de s'assurer de la réussite de son œuvre, la Croix-Rouge défend des valeurs directement en lien avec ses actions : compassion, altruisme, générosité..., autant de qualités également attendues chez les collaborateurs et les employés de l'institution. Ces valeurs coïncident avec celles qu'on attache au caractère féminin et sont soulignées dans les discours tenus par la Croix-Rouge : « C'est par milliers que les femmes de Bien ont servi dans nos hopitaux [*sic*], c'est par dizaine de mille que des femmes et des jeunes filles de cœur travaillent dans nos services d'assistance aux prisonniers, dans nos ouvroirs, dans nos cantines »²⁸⁴.

L'institution appuie dès lors le message de l'époque vantant les capacités innées des femmes lorsqu'il s'agit de se dévouer et d'aider. En effet, dès l'enfance, les femmes sont éduquées dans l'optique de pouvoir un jour soulager les maux de leurs semblables. On leur répète qu'elles sont instinctivement douées pour soigner, réconforter, soutenir les êtres en souffrance et que ces accomplissements résument leur raison d'être. Notamment, ces inclinations féminines sont mises en évidence lorsque la Croix-Rouge évoque l'influence des ambulancières et des infirmières auprès des malades et blessés des hôpitaux militaires : « Les salles de malades ont gagné un aspect plus riant, tandis que les soins prenaient un caractère plus familial et maternel »²⁸⁵.

Conséquence de cette concomitance entre les valeurs prônées par la Croix-Rouge et celles prêtées traditionnellement aux femmes, l'institution annonce que les femmes sont l'âme de son action et nécessaires pour l'accomplissement des œuvres de l'institution²⁸⁶. Elle va dès lors jouer sur les représentations des genres véhiculées par la société dans l'espoir

²⁸³ « La Croix-Rouge de Belgique et le service social », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 23^e année, n°5, Bruxelles, mai 1944, p. 113 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2, doc. 1, *Rapport 1941*, s.l.n.d. [1942], p. 3 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 10, doc. 88, *Origines du service social à la Croix-Rouge*, s.l., 29 mars 1950, p. 1.

²⁸⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 7, doc. 21, *Allocution prononcée par M. Dronsart, directeur de la Croix Rouge de Belgique, à la cérémonie organisée en l'honneur du premier corps de secouristes de Bruxelles le dimanche 26 novembre 1944*, Bruxelles, s.d. [1944], p. 1.

²⁸⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 35, doc. 7, *Croix-Rouge de Belgique, Assemblée Générale du 5 mai 1940, Allocution du Président*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1940], p. 3.

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 4.

de gagner des collaboratrices bénévoles et des ambassadrices de ses valeurs. Dans ce dernier cas, les femmes engagées dans la Croix-Rouge contribuent donc à la diffusion d'un modèle traditionnel de la répartition des genres dans la société.

Tenant pour acquis ce besoin inné de la femme d'intervenir socialement, tel que le véhicule la pensée de l'époque, la Croix-Rouge estime en outre être l'outil le plus efficace pour permettre aux femmes de se réaliser (en tant que femme) tout en apportant une aide considérable à la société.

Lorsque la menace d'une seconde guerre se concrétise, la nécessité d'une mobilisation féminine est débattue au sein de la Croix-Rouge. Au nom de l'institution, Dronsart se prononce sur le rôle attendu d'une femme dans un conflit armé. La Croix-Rouge (belge et internationale) a toujours œuvré pour établir des mesures garantissant la protection des femmes et des enfants lors de combats. Or, la présence de femmes sur un champ de bataille, les armes à la main, associerait celles-ci à un statut de combattant ; ce fait annulerait *de facto* les conventions de protection chèrement acquises par la Croix-Rouge. Dronsart reconnaît que certains pays incorporent des femmes dans des ailes auxiliaires de leur armée²⁸⁷, ce à quoi il s'oppose formellement. Cependant, il admet qu'il est du devoir des femmes de contribuer à l'effort de guerre ; par conséquent, il encourage la création et le développement d'œuvres de secours et d'assistance encadrées par la Croix-Rouge et il insiste pour que l'institution multiplie les demandes de recrutement féminin. En outre, il soutient que collaborer avec les services de secours et d'assistance reste, pour les femmes, le « meilleur moyen de bien servir »²⁸⁸ leur pays. Aussi exprime-t-il sa satisfaction de pouvoir constater que, durant ces premiers temps de mobilisation, les femmes ne faillissent pas à leur devoir et se présentent en nombre à la Croix-Rouge (« Toutes les femmes belges se sont mises, comme elles le devaient, au service de la Nation, au service du Roi »²⁸⁹).

²⁸⁷ C'est notamment le cas dans l'armée britannique qui accueille dans des ailes auxiliaires féminines toutes les femmes (anglaises ou autres nationalités) désirant prendre une part active dans le conflit. (Cf. CAPDEVILA, L. *et al.*, *Op. cit.*, p. 92, 95-96.)

²⁸⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 6, doc. 58, *Causerie faite par M. Ed. DRONSART, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique, à l'I.N.R. le samedi 13 janvier 1940 : Les femmes belges au service de la nation*, s.l.n.d. [1940], p. 2.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 6.

Au début de l'année 1939, la Croix-Rouge s'active donc vivement pour organiser ses services et son personnel en vue de l'imminence de l'éclatement de la guerre. Alors qu'il est de plus en plus question d'une mobilisation de volontaires féminines, plusieurs membres du Conseil Général, par la voix de Mme Lippens, s'interrogent sur la nécessité de suivre les directives du gouvernement belge en ce domaine. Il leur semble naturel, au vu du déroulement de la guerre précédente, que le gouvernement prenne des dispositions pour organiser par les femmes le remplacement des hommes qui, selon toutes probabilités, partiront au front. Il s'agirait dès lors pour la Croix-Rouge de se conformer aux mesures décidées par le gouvernement. M. Dronsart signale à ce propos que, selon les informations qu'il a pu obtenir d'autorités compétentes, il n'existe à ce stade aucune volonté dans le gouvernement de se pencher sur la mobilisation féminine. Dès lors, la Croix-Rouge doit devancer les procédures nationales et organiser elle-même son recrutement d'éléments féminins²⁹⁰.

A l'échelle du pays, la Croix-Rouge est donc en avance quant à la question de la mobilisation féminine.

Ce développement dévoile *in fine* que la Croix-Rouge se tient prête, officiellement, à collaborer avec des femmes. Elle semble convaincue qu'une femme a parfaitement sa place dans le projet humanitaire. Cette position paraît partagée par l'ensemble des sociétés internationales de la Croix-Rouge. Durant la guerre et à la Libération, la Croix-Rouge de Belgique a bénéficié de l'aide de ses homologues anglaise et américaine sous la forme d'envois de matériel (vêtements, colis alimentaires...) parfois accompagnés d'une délégation des donateurs. A la tête de ces visiteurs, se retrouvent bien souvent des femmes. Elles sont les interlocutrices privilégiées de M. Dronsart qui commande la délégation belge chargée de l'accueil des collègues étrangers. Il ne paraît donc pas inhabituel aux différentes sociétés nationales de la Croix-Rouge de confier à des femmes la représentation de leur institution dans des pays étrangers.

Nonobstant cette position ouverte à la collaboration avec la gent féminine, la Croix-Rouge belge montre plus de réserves lorsqu'il s'agit de placer des femmes à des postes à responsabilités dont les décisions auraient des conséquences répercutées sur l'ensemble

²⁹⁰ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 86, doc. 9, *Conseil Général. Procès-verbal de la séance du 14 janvier 1939*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939], p. 2.

de l'institution. Cette attitude repose sur le système de pensée imprégnant la société de cette époque. La Croix-Rouge veille cependant à associer le plus étroitement et régulièrement possible les femmes (principalement de rang bourgeois ou noble) aux organes importants de son organisation (ainsi, le Comité Exécutif est composé au minimum d'une femme) et à la prise de décisions à l'échelle centrale.

Ces considérations n'empêchent pas les dirigeants de la Croix-Rouge de reconnaître les compétences des femmes et de se fier à leurs avis quand des sujets relevant de leurs domaines sont traités. Ainsi, lorsque surgissent des problèmes précis touchant des services dirigés par une femme ou un personnel exclusivement féminin, le directeur général Dronsart ne traite pas lui-même la question et préfère la renvoyer aux femmes les mieux placées pour s'en occuper. Nous supposons que celles-ci occupent une certaine place dans la hiérarchie ou qu'elles sont les plus aptes à répondre à ces problématiques.

Cependant, nous pouvons nous interroger sur la sincérité de la Croix-Rouge au sujet de l'efficacité et de l'importance du rôle féminin. En effet, les documents qui louent le plus les femmes et leurs compétences sont produits en 1940, au moment où l'institution éprouve le besoin de renforcer ses effectifs pour aider au mieux la population belge à travers l'épreuve de la guerre.

Dès lors, afin de motiver les femmes à adhérer aux activités de la Croix-Rouge, celle-ci multiplie les rapports élogieux au sujet de ses collaboratrices. Elle précise que sans les femmes, elle « serait incapable de remplir sa mission d'entr'aide et de charité »²⁹¹ car elles sont « l'âme de [son] action »²⁹². Par la suite, dans des documents destinés à un public extérieur à l'administration centrale, il devient fréquent que, lors de mentions des qualités des femmes (notamment sur le terrain, lorsqu'elles sont en contact avec la population), une allusion à leur adhésion à la Croix-Rouge soit glissée. Cela signifierait-il qu'un intérêt soit poursuivi à travers les éloges adressées aux membres féminins de l'institution ? La Croix-Rouge profiterait-elle de l'occasion pour rehausser la qualité de ses actions ? Il ne serait dès lors plus question de reconnaître les compétences des femmes mais de projeter celles de la Croix-Rouge à travers ces dernières.

²⁹¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 35, doc. 7, *Croix-Rouge de Belgique, Assemblée Générale du 5 mai 1940, Allocution du Président*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1940], p. 4.

²⁹² *Ibid.*.

1.2. Point de vue des membres masculins de la Croix-Rouge

Dissocier les avis des membres masculins de celui de la Direction Générale de la Croix-Rouge est une opération délicate. Afin de mener celle-ci à bien, nous avons isolé toutes traces portées par les documents suggérant l'intervention de membres particuliers qui ne s'expriment pas au nom de l'institution.

Cela nous laisse peu de matières susceptibles d'alimenter notre réflexion. Cependant, nous pouvons dans un premier temps relever une certaine réticence masculine lors de la création du Comité de la mobilisation féminine en 1938. Certains membres masculins doutent du bien-fondé de ce Comité et son efficacité. Cette attitude se renversera par la suite et la performance du Comité sera saluée²⁹³.

Cette attitude plus confiante en l'apport positif des femmes aux activités de la Croix-Rouge se retrouve surtout au début de la guerre. En effet, d'une façon générale, le discours tenu en 1940 montre une position favorable quant à l'arrivée des femmes dans la Croix-Rouge. Néanmoins, des réticences à cette ouverture semblent rapidement apparaître. De fait, en 1943, la composition du Comité Exécutif connaît divers changements : suite à des influences extérieures, certains membres (masculins) se sont vus empêchés d'assister aux réunions et il a fallu rapidement en recruter de nouveaux. La participation de deux femmes (les baronnes Hankar et Carton de Wiart) dans ce Comité est alors débattue entre les membres déjà nommés. Le mandat des deux baronnes a expiré en 1943 et le président Nolf propose de continuer d'inviter ces dames aux séances. Entendant cette idée, un membre du Comité craint que cela n'entrave la prise de décisions « avantageuses »²⁹⁴ pour la Croix-Rouge. Le président de la Croix-Rouge, Nolf, intervient alors pour préciser que les deux baronnes sont conviées aux séances du Comité en tant qu'invitées : ce statut ne leur permet donc pas d'influencer les décisions prises. En outre, il précise qu'il s'agit là d'un acte de « galanterie »²⁹⁵, afin « d'être agréable à ces deux dames qui s'intéressent énormément aux travaux de la Croix-Rouge »²⁹⁶.

²⁹³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1985, doc. 2, *Procès-verbal d'une séance de la Commission de la mobilisation féminine du 11 décembre 1939*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939], p. 1.

²⁹⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 7, doc. 64, *Notes prises au cours de la séance du Comité du jeudi 20 mai 1943*, s.l. [Bruxelles], s.d. [20 mai 1943], p. 1.

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 2.

²⁹⁶ *Ibid.*.

Cet échange de propos nous informant du débat quant à la participation des deux baronnes aux séances du Comité, nous offre un intéressant contre-point aux nombreux exemples illustrant à profusion l'intervention « précieuse » des femmes dans la Croix-Rouge. Sa lecture met davantage en évidence une réticence masculine à accorder l'accès aux organes directeurs de l'institution aux femmes. Finalement, l'ascension des femmes au pouvoir semblerait être principalement motivée par l'avantage pratique qu'elles apportent : elles sont issues d'une classe aisée de la population et, par cet ancrage, peuvent mettre au service de la Croix-Rouge d'appréciables ressources (financières et matérielles). Il faut également remarquer que, selon le directeur général, leurs actions doivent rester limitées : en effet, une femme peut assister aux séances du Comité Exécutif mais il lui est assigné un rôle de simple spectatrice.

Voici donc les éléments que nous pourrions retirer de la lecture de ce débat entre les membres masculins de la Croix-Rouge. La vision masculine posée sur la présence de femmes aux postes importants qu'il propose peut être complétée par un second document d'archives portant sur les candidats aux Comités provinciaux. A la fin de l'année 1936, la Croix-Rouge procède à un sondage dans ses différents Comités provinciaux en vue de préparer le renouvellement ou l'élection de nouveaux mandats. Deux présidents de Comité vont avancer le nom d'une candidate féminine (pour la vice-présidence ou le statut de membre) ; ces propositions seront résolument rejetées par le directeur général. Celui-ci se justifie en expliquant que les membres du Comité provincial doivent être capables d'exercer une forte autorité, ce qui ne serait possible qu'avec des éléments masculins, et qu'en outre, le Comité provincial est amené à prendre d'importantes décisions ou la direction de grands groupes, ce que Dronsart pense irréalisable si une femme est membre du Comité²⁹⁷.

Ces faits illustrent donc la disposition des membres de la Croix-Rouge, à une échelle locale, à voir des femmes accéder à des postes à responsabilité et de pouvoir. Cependant, la Direction Générale ne partage pas cet état d'esprit et s'empresse d'interdire les nominations féminines. Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur l'inflexibilité de cette décision : jusqu'en 1937, Mme Lippens était vice-présidente du Comité provincial de la Flandre Orientale avant d'en être nommée présidente d'honneur (au sujet de ce

²⁹⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 217, doc. 9, *Lettre du directeur général à M. Damoiseaux*, s.l. [Bruxelles], 31 juillet 1937 ; A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 218, doc. 30, *Note du directeur général à M. le Président*, s.l. [Bruxelles], 13 novembre 1936.

changement de fonction, le directeur général tient ce discours au président de la Croix-Rouge : « Je vous propose de la [Mme Lippens] nommer présidente d'honneur du Comité provincial de la Flandre Orientale. Je suis certain que cette mesure qui ne nous engage à rien, lui sera très agréable. »²⁹⁸ Il s'agit donc de faire plaisir à une dame en lui confiant un poste sans toutefois lui garantir une réelle participation aux prises de décision). En outre, M. Dronsart avait lui-même proposé en 1925 une candidate féminine pour le secrétariat d'un Comité provincial et a accepté en 1937, sans sourciller, la nomination de Mlle Corthouts en tant que seconde candidate pour le secrétariat. Après la guerre, cette obstruction à l'encontre des membres féminins sera levée : trois femmes seront nommées au Comité provincial du Hainaut.

Ces deux documents, c'est-à-dire le débat au sujet de la participation de femmes dans le Comité Exécutif et les échanges portant sur les candidats aux Comités provinciaux, sont les uniques témoignages d'une nette réticence masculine, apparaissant à un niveau national, face à une participation plus concrète des femmes. Rappelons cependant que les baronnes Carton de Wiart et Hankar sont membres du Comité Exécutif de 1923 à 1943 et que cette présence ne semble jamais avoir été sujet de discorde chez les membres masculins. Dans un texte de 1937 présentant rapidement les dirigeants de la Croix-Rouge, le paragraphe centré sur la baronne Carton de Wiart assure que l'institution a associé le « personnel masculin »²⁹⁹ et les « collaboratrices féminines »³⁰⁰ immédiatement après la Grande Guerre. L'auteur du texte illustre ce propos en citant les nominations de la baronne Carton de Wiart et de Mme Rolin-Hymans au Comité Exécutif. Ces dernières sont les deux premières personnalités féminines à y avoir accès³⁰¹.

Par la suite, il semblerait qu'il devient naturel pour la Croix-Rouge de procéder à la création de comités mixtes (tous niveaux hiérarchiques confondus). L'institution justifie d'ailleurs qu'une telle organisation assure des « bases plus solides »³⁰².

²⁹⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 217, doc. 6, *Lettre du directeur général au professeur Nolf, président de la Croix-Rouge*, s.l. [Bruxelles], 15 mars 1937.

²⁹⁹ « Nos dirigeants », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 16^e année, n°3, Bruxelles, mars 1937, p. 58.

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Ibid.*

³⁰² *Ibid.*

En outre, suite à la lecture des procès-verbaux du Comité Exécutif dressés entre 1939 et 1942, il nous est impossible de soutenir la thèse d'un rôle de spectatrice assigné obligatoirement aux femmes du Comité Exécutif. Les procès-verbaux rendent compte d'interventions des dames Carton de Wiart et Hankar (exposé d'une situation, suggestions...), bien que ces prises de paroles ne surviennent qu'au sujet de domaines prisés par les baronnes (par exemple, en 1939, Carton de Wiart résume brièvement une réunion des déléguées provinciales ayant traité du recrutement féminin³⁰³).

Dans les procès-verbaux du Conseil Général, nous remarquons également la présence régulière de membres féminins : les baronnes Hankar et Carton de Wiart, Mme Lippens et Mlle Burniaux. Les documents ne relèvent pas systématiquement l'identité des intervenants lors des séances du Conseil Général ; cependant, lorsque c'est le cas, des hommes (le président, le directeur général, l'économe général...) monopolisent la grande majorité des prises de paroles. Il y a cependant trace de plusieurs interventions de Mme Lippens ou de la baronne Hankar. En outre, il est régulièrement précisé que des « échanges de vues » ont lieu entre les membres du Conseil. Il est fort possible que les dames profitent de ces occasions pour faire part de leur point de vue.

1.3. Point de vue des membres féminins de la Croix-Rouge

Etudier le point de vue des femmes sur leur propre rôle au sein de la Croix-Rouge semble incontournable dans tout travail ambitionnant de relever les liens entre les activités féminines dans la Croix-Rouge et les conséquences qui en découleront sur leur mouvement d'émancipation dominant cette période. Cependant, retrouver des traces de ce point de vue n'est pas garanti. Que ce soit en raison d'un manque d'intérêt pour la chose, d'un manque de temps et/ou de moyens, les femmes de la Croix-Rouge n'ont laissé derrière elles que peu d'indices susceptibles de nous informer de leur état d'esprit.

Les premiers éléments retrouvés nous renseignent sur les raisons avancées par les femmes pour justifier leur engagement dans la Croix-Rouge. En 1939 et 1940, les volontaires féminines ont adressé de nombreuses lettres à l'institution afin de lui faire connaître leur candidature. La motivation la plus partagée par les volontaires consiste en

³⁰³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 162, doc. 8, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 22 décembre 1939*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939], p. 2.

leur volonté de se rendre utile en servant leur pays (exemple de deux lettres de candidates pour le *Motor-Corps* : « Désireuse de servir ma patrie, je viens vous demander s'il ne vous manquerait pas une conductrice pour ambulance. »³⁰⁴, « J'ai l'honneur de vous informer que je désire prendre un engagement dans le *Motor-Corps* afin de me rendre utile à la nation. »³⁰⁵). Les femmes semblent voir en la Croix-Rouge le moyen de remplir leur devoir de citoyenne belge, c'est-à-dire d'aider leur patrie par le biais des actions humanitaires de l'institution. En outre, dans le cas des candidates au service *Motor-Corps*, certaines femmes avouent être inspirées par l'exemple donné par la reine Elisabeth et souhaitent la servir en entrant dans le service qu'elle a créé. Nous avons précisé dans la première partie du travail que l'accès au *Motor-Corps* était facilité pour les femmes disposant d'un statut social et des ressources financières ou matérielles qui l'accompagnent. La candidature de ces dames peut donc également être motivée par une habitude de se mêler des œuvres humanitaires. En effet, la direction des œuvres et associations de bienfaisance a longtemps été réservée aux dames de la bourgeoisie ou de la noblesse³⁰⁶.

Cette motivation de servir le pays est partagée et relayée par les discours des associations féministes de l'époque (pour illustrer ce propos, nous pouvons reprendre un extrait d'un appel du Conseil National des Femmes Belges qui encourage vivement les femmes à s'engager dans différentes associations, dont la Croix-Rouge, pour servir le pays : « [...] c'est pourquoi nous faisons appel à toutes, sans distinction d'opinion, pour qu'elles mettent leurs forces et leur expérience à la disposition du pays, afin d'assurer les services qui permettraient d'alléger les souffrances que la guerre apporterait éventuellement à la population »³⁰⁷). De l'avis de ces dernières, travailler à la Croix-Rouge au moment où la nation est menacée tombe sous le sens. Elles estiment que cela leur permet de remplir leurs devoirs civiques car en cas de conflit, les femmes ont également des responsabilités – et l'expérience Première Guerre, durant laquelle les

³⁰⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2002, doc. 48, *Lettre de Mlle S. Gillotay*, Bomal, 27 février 1940.

³⁰⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2002, doc. 67, *Lettre de Mlle De Smet à l'adresse de la présidente du Motor-Corps*, Bruxelles, le 15 janvier 1940.

³⁰⁶ MARISSAL, C., « L'engagement social dans les œuvres de l'enfance. Une transition vers la vie publique ? (Belgique, 1900-1940) », dans *Sextant*, vol. 23-24 : *Féminisme international*, éd. E. GUBIN et V. PIETTE, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2007, p. 160.

³⁰⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1986, doc. 3, *Appel du Conseil National des Femmes Belges*, s.l., mai 1939.

nombreuses infirmières, ouvrières, employées, etc. ont apporté une aide considérable, renforce cette affirmation³⁰⁸.

En outre, en début de guerre, les femmes semblent déterminées à reproduire le schéma de la Première Guerre et à réinvestir les fonctions d'infirmières et d'ambulancières. Cette résolution est née de leur conviction que ces fonctions ne peuvent être qu'attribuées à des femmes en vertu de leur propension à éprouver une « compassion infinie qui leur donnait tous les courages »³⁰⁹. Dès lors, toute œuvre humanitaire, incluant donc la Croix-Rouge, doit compter dans ses rangs une majorité de femmes³¹⁰.

Les femmes paraissent se contenter d'occuper des fonctions qui leur sont habituellement consenties et certaines d'entre elles expliquent volontiers cette répartition en raison de leurs qualités « naturelles ». Ces justifications se retrouvent notamment dans la revue mensuelle de la Croix-Rouge *Mieux Vivre* qui rassemble différents articles traitant des actions de la Croix-Rouge et qui laisse la parole à des femmes, principalement des chefs de service. Ainsi, Mlle Renée Geronnez y écrit un texte présentant le service social dont elle a la charge, et sous-entend que la présence en nombre de femmes dans le service est un fait indiscutable et inévitable. En effet, elle défend les qualités attendues des bénévoles pour ce service, correspondant aux traits supposés typiquement féminins. Ces bénévoles, dès lors féminines, doivent pouvoir distribuer de l'amour sans compter, faire don d'elles-mêmes pour ceux qui souffrent, garder une foi intacte en la nature humaine et toujours faire preuve d'optimisme. Mlle Geronnez insiste notamment sur le fait que le service social n'est pas uniquement un service technique, qui implique des procédures et la connaissance de notions théoriques, mais qu'il « exige qu'on y apporte beaucoup d'amour : un amour vrai, sincère, profond, désintéressé de tous les hommes et surtout de ceux qui souffrent »³¹¹.

Lorsque certaines femmes demandent des responsabilités dans des domaines plus larges que ceux que la société traditionnelle consent à leur accorder, il semblerait que ces

³⁰⁸ GUBIN, E. et VAN MOLLE, L., dir., *Des femmes qui changent le monde. Histoire du Conseil international des femmes, 1888-1988*, Bruxelles, Editions Racine, 2005, p. 113.

³⁰⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 8, doc. 14, *Une exposition et un anniversaire. Comment naquit sur les champs de bataille l'œuvre de la Croix Rouge Internationale*, par M. B. [Marthe Boël] extrait d'un article du journal *Le nouveau journal*, s.l.n.d. [1944].

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ GERONNEZ, R., « Le service social », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 23^e année, n°5, Bruxelles, mai 1944, p. 115-116.

revendications ne soient portées que par des femmes déjà sensibilisées à la question de l'émancipation (c'est ainsi que la baronne Boël qui appartient au Conseil National des Femmes Belges demande en 1938 que les volontaires féminines soient employées dans un maximum d'activités).

L'analyse d'une interview³¹², réalisée au lendemain de la guerre, renforce cette impression que les femmes trouvent logique d'assister la Croix-Rouge dans ses actions. Cette interview a la particularité de mettre en scène deux femmes, l'une se chargeant de la direction de l'entretien et une seconde représentant la Croix-Rouge. Leurs identités ne sont cependant pas déclinées.

La « journaliste » révèle dès le début de l'interview son souhait de porter l'accent sur le rôle des femmes dans la Croix-Rouge. Elle précise qu'elle recueille des informations pour des auditrices, donc des femmes. Ce public ciblé justifie cet intérêt porté principalement sur les actes des femmes belges dans la Croix-Rouge. Si la tournure de l'entretien persiste dans cet axe de lecture, nous ne pouvons réellement relever d'accent ou d'insistance sur la contribution des femmes. Le ton est neutre et descriptif.

Néanmoins, il apparaît que l'interviewée s'assimile totalement à la Croix-Rouge : par exemple, lorsque son interlocutrice lui dit que la Croix-Rouge a dû intervenir en faveur des prisonniers de guerre, la dame répond que « c'était une de NOS principales tâches (...) ». ³¹³ . Le « nos » se rapportant à l'ensemble des sections de la Croix-Rouge.

L'unique moment où l'on semble détacher les femmes de l'œuvre humanitaire pour qualifier leur contribution se trouve au début de l'interview, lorsque l'interviewée précise que les femmes ont fait preuve de « courage » et de « dévouement » ³¹⁴ . Cette précision se fait cependant sous l'impulsion de la « journaliste » qui annonce dès la première phrase que les femmes ont tenu une place importante dans la Croix-Rouge pendant les années de guerre.

L'interviewée semble davantage décrire les actions de la Croix-Rouge sans distinguer les faits des collaboratrices. Elle ne voit donc rien d'extraordinaire au fait que les femmes s'investissent autant dans la Croix-Rouge et elle ne souhaite pas en souligner l'importance.

³¹² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 8, doc. 7, *Interview Croix-Rouge*, s.l.n.d. [1944- 1947].

³¹³ La transcription de « NOS » en majuscule est de notre fait. (Cf. *Ibid.*, p. 2.)

³¹⁴ *Ibid.*, p. 1.

1.4. Reconnaissance publique du rôle des femmes

Les messieurs de la Croix-Rouge reconnaissent l'utilité du personnel féminin. Les nombreux appels de recrutement témoignent de leur volonté de renforcer leurs effectifs avec de nouvelles recrues féminines. Tout au long de la guerre, la Croix-Rouge multiplie les rapports et les documents relevant tous les services rendus par les volontaires féminines. Tous sont élogieux et saluent la contribution positive des femmes dans l'institution. Leur sens du dévouement et leurs compétences sont particulièrement pointés et seront notamment récompensés au lendemain de la guerre.

Si les différents services rendus par les femmes sont l'objet de louanges de la part de la direction de la Croix-Rouge, le *Motor-Corps* est la section féminine qui attire le plus de commentaires positifs. Les membres internes et externes à l'institution saluent unanimement le courage et la compétence des volontaires du *Motor-Corps*.

Ainsi que l'exprime le directeur général : « Avant d'avoir de vous un rapport plus détaillé, je tiens à vous exprimer mes félicitations et mes très vifs remerciements. Ici, le *Motor-Corps* a eu un travail dont vous ne pouvez soupçonner l'importance. Il a été une base solide de l'action considérable que nous avons dû assurer. La Croix-Rouge est particulièrement fière de vos collègues du *Motor-Corps*. »³¹⁵. Les actions du *Motor-Corps* ont eu une portée considérable sur le terrain et ont marqué les esprits. Ce service sera d'ailleurs le sujet d'étude d'un ouvrage de L. Guillaume, publié en 2010³¹⁶. Cette curiosité sociétale et scientifique serait-elle due à l'innovation du rôle féminin proposé par le *Motor-Corps* ?

Si la Croix-Rouge reconnaît en interne les compétences de ses membres féminins, elle tient également à faire publiquement honneur à leur mérite. En 1945, le défilé patriotique du 21 juillet représente l'occasion pour « les Sociétés Patriotiques » de rendre hommage à tous ceux qui ont œuvré pour assurer la victoire et permis la Libération. La Croix-Rouge souhaite faire participer 40 personnes issues de son personnel, hommes et femmes

³¹⁵ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2004, doc. 115, *Lettre du directeur général à Mme Anne Somerhausen*, s.l. [Bruxelles], 19 juin 1940.

³¹⁶ GUILLAUME, L., *Les trains sanitaires et l'histoire du Motor-Corps*, Neufchâteau, Weyrich, 2010.

confondus³¹⁷. Le rapport de proportion entre les membres masculins et féminins n'est pas précisé ; cependant, l'initiative de la Croix-Rouge de faire défiler des femmes est intéressante à souligner (bien que cela ne semble pas être une exception : notamment, des scouts et des guides ont défilé le 11 novembre 1945 dans la capitale³¹⁸). En raison de la pauvreté des sources, la concrétisation de cette volonté d'associer les femmes aux défilés n'a pu être vérifiée. Nous pouvons néanmoins relever la participation de délégations de la Croix-Rouge, aux côtés de représentants d'autres sociétés civiles, lors de cérémonies, nationales et locales, données en l'honneur des victimes et des héros de la guerre. Si, dans le cas des événements nationaux, nous ne pouvons soutenir avec certitude que des femmes de la Croix-Rouge ont été automatiquement incorporées au défilé, il nous semble raisonnable de considérer l'idée qu'elles aient pu participer aux différents défilés organisés localement. Cette hypothèse est appuyée par un communiqué diffusé par le journal *Le Courrier de l'Escaut* et adressé aux ambulanciers et ambulancières de la Croix-Rouge de Tournai. Il invite celles-ci à prendre part à la cérémonie du 11 novembre 1945 organisée dans la région (en uniforme ou en tenue de ville avec le port du brassard de la Croix-Rouge)³¹⁹.

Néanmoins, il ne s'agit pas d'exclure strictement la participation des femmes lors d'événements donnés à une échelle plus importante : la visite de Churchill à Bruxelles en novembre 1945 a suscité l'effervescence de tous et une importante cérémonie est prévue. A cette occasion et alors que le ministre anglais est reçu à l'Académie royale, les « dames de la Croix-Rouge », en uniforme, sont mises en avant en formant une haie d'honneur³²⁰. En outre, en préparation de la visite du général De Gaulle à Bruxelles en 1945, Mlle Van Lier propose qu'une formation semblable, composée des cadets et des ambulancières de la Croix-Rouge, soit mise en place dans la cour de l'Hôtel de Ville³²¹. Par ailleurs, en octobre 1946, en présence d'un important public, la Grand-Place de Bruxelles est le

³¹⁷ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2144, doc. 69, *Note du directeur général à M. PICCALAUSA et Mlle VAN LIER*, s.l. [Bruxelles], 7 juillet 1945.

³¹⁸ « Le pays rend un solennel hommage aux héros des deux guerres. Le Prince-Régent salue le Soldat Inconnu. La Capitale honore ses martyrs », dans *La Nation belge*, 28^e année, n°314, 12 novembre 1945, p. 1.

³¹⁹ « Communiqués », dans *Le Courrier de l'Escaut*, 116^e année, n°262, 10 novembre 1945, p. 1.

³²⁰ « Churchill est accueilli à Bruxelles par la délirante reconnaissance et l'admiration enthousiaste du peuple belge », dans *Le Soir*, 59^e année, n°279, 16 novembre 1945, p. 1 ; « Bruxelles fait à Churchill un accueil triomphal », dans *Le Peuple*, 61^e année, n°269, 16 novembre 1945, p. 1.

³²¹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 171, doc. 14, *Note de J. Van Lier pour le directeur général*, s.l., 13 septembre 1945.

théâtre de célébrations en l'honneur du 32^e anniversaire de la Bataille de l'Yser. La Croix-Rouge est représentée par une haie formée par ses infirmiers et infirmières, reconnaissables à leur uniforme et les deux drapeaux (marqués de la Croix de Genève) qui flottent à leurs côtés³²².

Nous pouvons donc relever la participation régulière, voire assidue, de la Croix-Rouge aux nombreuses manifestations patriotiques organisées après la guerre, que celles-ci prennent une ampleur nationale ou locale.

Lorsqu'il s'agit de choisir le personnel de la Croix-Rouge qui connaîtra l'honneur de représenter celle-ci lors d'événements nationaux ou locaux, la préférence se porte sur les infirmiers, les infirmières, les ambulanciers et les ambulancières. Ce sont des éléments de la Croix-Rouge qui entretiennent un lien direct avec la guerre et les conflits armés, ces deux thèmes étant les sujets des commémorations et célébrations d'après-guerre. Néanmoins, en attirant l'attention de la population sur le caractère sanitaire et médical de la Croix-Rouge, sont reléguées en arrière-plan les activités principales menées par l'institution au cours de la Seconde Guerre : les actions sociales. L'intervention des femmes belges dont la majorité œuvrant dans la Croix-Rouge sont principalement actives sur les missions humanitaires d'ordre social, semble dès lors disparaître dans le banal sans qu'il soit question d'insister sur son importance (pourtant perçue comme essentielle par la Croix-Rouge lors des années de guerre).

Au cours de la période suivant la fin de la guerre, la direction de la Croix-Rouge entreprend également de remercier ses membres les plus méritants, selon elle, en raison de leurs actions menées pendant le conflit. Elle distribue dès lors différentes distinctions qui lui sont propres au cours de multiples cérémonies (par exemple, le jeudi 3 octobre 1946, M. Dronsart s'est rendu dans la section locale d'Arlon pour remettre à une centaine de ses membres distinctions et diplômes³²³ et une cérémonie semblable est tenue mi-novembre 1946 dans la section de Bruges³²⁴). Nous ne disposons d'aucune précision quant aux personnes bénéficiaires de ses décorations mais nous supposons que des

³²² GAUCHEZ, M., « Le XXXII^e anniversaire de la bataille de l'Yser », dans *Le Soir*, 60^e année, n°299, 28 octobre 1946, p. 1.

³²³ « Remise de distinctions honorifiques », dans *Le Soir*, 60^e année, n° 276, 5 octobre 1946, p. 3.

³²⁴ « En province », dans *La Libre Belgique*, 63^e année, n° 319, 15 novembre 1946, p. 2.

femmes ont pu compter parmi ces éléments dits les plus méritants car certaines d'entre elles ont reçu des décorations nationales et supranationales.

En effet, six femmes belges, au minimum, ont été décorées d'une médaille décernée par la Croix-Rouge internationale. Bien que les différentes Sociétés nationales de la Croix-Rouge possèdent chacune leurs propres décorations, une seule est remise par la Croix-Rouge internationale : la médaille de Florence Nightingale, existant depuis la Conférence de Washington de 1912 et étant la plus haute décoration dont peut espérer bénéficier une infirmière de la Croix-Rouge. Elle est décernée en nombre limité tous les deux ans. La reine Elisabeth la reçoit le 31 mars 1939 et, en 1947, la remet à cinq femmes belges : Mlle Rahier (matron [*sic*] à l'hôpital de la Croix-Rouge), Mlle Van Lier (chef de service à la Croix-Rouge), Mlle Cardon de Lichthueur (directrice de tous les services de secours à Anvers), la Révérende Mère Spilliaert (directrice de l'hôpital Saint-Jean à Bruges) et M. Van Hoegaerde (pour sa mère Van Hoegaerde-Dewandre, décédée à Charleroi)³²⁵.

A côté de ces distinctions propres à la Croix-Rouge, certaines femmes ont également pu bénéficier d'une reconnaissance officielle et nationale suite à leur participation et à l'aide apportée aux actions de la Croix-Rouge pendant la Seconde guerre. Au total, 312 collaborateurs sont médaillés suite à leurs actions dans la Croix-Rouge. 139 d'entre eux, soit un peu moins de la moitié, sont des femmes. Plus précisément, 81 femmes actives dans la Croix-Rouge de Belgique se sont vues octroyer une médaille de l'Ordre de la Couronne et 59 de l'Ordre de Léopold II³²⁶.

La fonction que ces femmes ont exercée dans la Croix-Rouge n'a pu être déterminée, ainsi que n'a pu l'être la raison pour laquelle, parmi tout le personnel féminin, ce sont celles-ci qui ont été choisies pour recevoir les décorations. A ce dernier point est également liée la question de l'identification du porteur de ce choix : qui a décidé d'attribuer des récompenses à ces femmes ? La Croix-Rouge ? Les femmes elles-

³²⁵ Archives du Palais royal, Fonds Secrétariat de la reine Elisabeth, dossier 198, doc. 4, *Lettre à la Reine*, s.l., 20 mars 1939 ; Archives du Palais royal, Fonds Secrétariat de la reine Elisabeth, dossier 198, doc. 2, *Note à la Reine sur la remise de médaille Florence Nightingale*, Château de Laeken, 27 juin 1947 ; Archives du Palais royal, Fonds Secrétariat de la reine Elisabeth, dossier 198, doc. 6, *Comité International de la Croix-Rouge. Allocution prononcée par le Président du Comité International de la Croix-Rouge lors de la remise de la médaille Florence Nightingale à Sa Majesté la Reine ELISABETH de BELGIQUE, au Palais de Laeken, le 31 mars 1939*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1939], p. 1.

³²⁶ *Moniteur Belge*, 117^e année, n°293-294, 20-21 octobre 1947, p. 9805-9813.

mêmes ? Le manque d'informations fournies par les sources complique la recherche d'une réponse nette et définitive. Néanmoins, des hypothèses peuvent être énoncées. Après le retour à la paix, peu de femmes résistantes ont sollicité une reconnaissance pour leurs actions patriotiques³²⁷. Bien qu'il soit fort délicat de certifier qu'il s'agit là d'une tendance féminine, et non seulement propre à la Résistance, nous pouvons supposer que les femmes de la Croix-Rouge éprouvent également un certain désintérêt pour les reconnaissances officielles de leurs actions posées pendant la guerre et dans le cadre de leur participation aux œuvres de la Croix-Rouge. Ce raisonnement est d'ailleurs renforcé par la conviction partagée par nombre de femmes qu'il est normal et attendu qu'elles servent dans la Croix-Rouge, compte tenu des « prédispositions naturelles » qui leur sont reconnues et qui coïncident avec les œuvres de l'institution humanitaire. Dès lors, persuadées du caractère logique de leur engagement, il est possible que ces membres féminins de la Croix-Rouge ne voient que peu d'utilité à revendiquer une reconnaissance officielle pour leurs actes.

Par conséquent, il paraît plus vraisemblable de concevoir que la Croix-Rouge est à l'origine de cette remise de médaille. Ainsi qu'il l'a été démontré plus haut, l'institution a veillé avec soin à assurer sa participation à de nombreux défilés d'après-guerre en étant représentée par son personnel ambulancier et infirmier lors des défilés nationaux et locaux. Cette attitude démontre un certain penchant non seulement, pour souligner son rôle joué durant le conflit mais, également, pour attirer l'attention de la société sur ses activités médicales. Le premier de ces objectifs pourrait être poursuivi avec les décernements de médailles nationales : la Croix-Rouge rappelle qu'elle a, par le biais de ses membres masculins et féminins, participé à l'effort de guerre et a été utile au pays. En outre, le fait qu'elle ait choisi pour les défilés un personnel ambulancier et infirmier laisse supposer un choix identique dans la désignation des membres de l'institution méritant de recevoir une médaille. Si tel est le cas, la participation des femmes dans l'action sociale, bien que cette dernière ait été particulièrement importante durant les temps d'occupation allemande et ait concentré l'essentiel des efforts des membres féminins de la Croix-Rouge, est une nouvelle fois écartée au profit d'activités à caractère médical.

³²⁷ JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique... », p. 42 ; VEILLON, D., « Les femmes dans la guerre : anonymes et résistantes », dans MORIN-ROTUREAU, E., dir., *1939-1945 : combats de femmes*, Paris, Autrement/Mémoire/Histoire, 2001, p. 69.

Les points précédents ont donc mis en évidence l'approbation de la Croix-Rouge (que ce soit l'institution dans son ensemble ou les membres qui la composent) et de la société belge quant à la participation des femmes dans la Croix-Rouge. Toutes les actions menées par les femmes dans ce cadre sont donc légitimées et les responsabilités qui leur sont confiées ne posent pas de questions. Si, ainsi qu'il l'a été expliqué plus haut, cette situation ne dure que le temps de la guerre, il n'est pas impossible qu'elle contribue également à préparer les esprits pour un changement de l'ordre social. Effectivement, certaines de ces actions ou de ces situations nouvelles qui se présentent aux femmes peuvent former le terreau d'une nouvelle société.

2. Entre tradition et modernité

L'analyse menée dans la première partie de notre travail met en évidence le caractère social des différentes activités confiées aux femmes ; particularité justifiée, ainsi que le démontre également les pages précédentes du travail, par la volonté de la Croix-Rouge de maintenir les femmes dans des tâches qui correspondent à leurs capacités « naturelles ». Cependant, cette ligne de conduite est-elle réellement applicable en toutes circonstances et ne tolère-t-elle aucun écart ? Comme l'histoire de toute chose le démontre, les faits tels qu'ils se déroulent ne respectent pas toujours les volontés humaines et il est parfois indispensable d'innover ou de déroger à ses propres règles pour rester en phase avec les événements.

Ce principe n'épargne pas la Croix-Rouge qui se retrouve confrontée à la nécessité d'emmener les femmes servant sous ses ordres hors de leurs attributions « habituelles » tout en continuant d'appuyer un message conservateur appelant au respect de la répartition traditionnelle des rôles selon les genres.

Cinq thématiques illustrant cette dualité seront présentées dans ce point : la nature des activités confiées aux femmes, la question de la rémunération, la formation dispensée par l'institution à ses membres, l'idéologie et le message de l'institution diffusés dans sa revue mensuelle *Mieux Vivre*, et, enfin, l'entrée des femmes dans la sphère publique suite à leur rôle dans la Croix-Rouge. L'étude de ces thématiques permettra de déterminer quels

aspects propres à la Croix-Rouge de Belgique ont pu jouer un rôle en faveur ou en défaveur de l'émancipation féminine.

2.1. Des activités « féminines » ?

Si les femmes sont en nombre dans la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre, leur champ d'action touche majoritairement des domaines humanitaires dont les caractéristiques correspondent aux attributs que la société a l'habitude de faire coïncider avec le genre féminin. Ce fait est d'ailleurs en grande partie l'œuvre des Services Auxiliaires Féminins, qui regroupent l'ensemble des volontaires féminines, car ils répartissent celles-ci dans les différentes entreprises de la Croix-Rouge en veillant à les placer dans les domaines jugés en harmonie avec la nature féminine.

L'expérience de la Grande Guerre, durant laquelle les femmes se sont révélées compétentes et indispensables pour la survie du pays, imprègne encore les esprits à l'heure de la Seconde Guerre. Les femmes ne doivent mener aucun combat pour prouver leur utilité et chacun est parfaitement conscient que leur concours s'avère essentiel en ces temps troubles. Cependant, il est nécessaire de ne pas mélanger les choses : leur présence n'est tolérée que dans des domaines strictement humanitaires. Ainsi, en 1938, lors d'une discussion envisageant la création d'un Comité pour l'organisation de la mobilisation féminine, lorsque la baronne Boël prend la parole et propose de considérer l'idée d'élargir le champ d'action des femmes dans la société, éclate une réaction immédiate et sans appel de la part du directeur général de la Croix-Rouge Dronsart : « Le Ministère de l'Intérieur dirige l'action en faveur des civils mais le recrutement féminin de la Croix-Rouge ne peut s'occuper que des activités d'ordre humanitaire. [...] Il ne nous est donc pas possible de nous occuper du recrutement de personnes capables de remplacer les hommes manquants dans d'autres services publics »³²⁸.

Concrètement, cela signifie que les volontaires féminines, selon le plan de mobilisation initial établi avant le début de la guerre, sont réparties en cinq sections : la première reprend les soins infirmiers (diplôme d'Etat) et ambulanciers pour se porter au service de premiers secours et de soins aux malades et aux blessés, la deuxième concerne

³²⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1985, doc. 1, *Procès-verbal d'une séance du 19 décembre 1938 au sujet de la mobilisation féminine*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1938], p. 1.

l'évacuation des familles, les économats, les cantines, l'organisation de camps, la troisième regroupe les ouvriers et magasins, la quatrième concentre les travaux administratifs et la dernière section s'occupe de la distraction des malades et des enfants (bibliothèques d'hôpitaux, camps pour enfants...) ³²⁹.

La répartition entre ces services respecte la philosophie de la société de l'époque : la pensée dominante est fortement liée au naturalisme qui affirme que la physiologie même de la femme lui configure un certain caractère, davantage régi par la sensibilité que par l'intelligence. Cela justifie la restriction du rôle de la femme à la maternité seule. Par extension, cette sensibilité exacerbée la destine également à intervenir pour aider les autres.

En Belgique, durant la période de l'entre-deux-guerres se développe déjà un service social, indépendant de la Croix-Rouge, par le biais notamment de création d'écoles sociales qui forment les futurs assistants sociaux et assistantes sociales. Mais ce n'est qu'un nouvel élément dans le paysage social du pays, car, dans un cadre moins institutionnel, des associations féminines (et parfois à tendance féministe) s'emparent des questions sociales pour en faire leur domaine d'action. La vocation sociale apparaît donc déjà, aux yeux des hommes et des femmes, comme une activité typiquement féminine ³³⁰.

Il devient alors logique que, le jour où le pays a besoin de main-d'œuvre et que les hommes ne suffisent plus, les femmes prennent le relais mais uniquement dans des domaines où leur caractère leur assure une bonne efficacité. Dès lors, ces qualités intrinsèques d'amour, de compassion, d'éducation, de se mettre au service des autres (considérées comme indissociables du caractère féminin) sont pleinement mises en avant dans les œuvres de la Croix-Rouge et justifient l'incorporation des femmes aux services qui correspondent le mieux à leurs capacités naturelles.

³²⁹ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 1991, doc. 9, *Recrutement national des femmes en cas de catastrophes ou de calamités*, s.l., 1938, p. 1.

³³⁰ GUBIN, E. et VAN MOLLE, L., dir., *Des femmes qui changent le monde. Histoire du Conseil international des femmes, 1888-1988*, Bruxelles, Editions Racine, 2005, p. 104-109 ; ZELIS, G., « L'enquête sociale dans le dispositif de formation à l'Ecole sociale catholique féminine de Bruxelles (1920-1940) », dans GEERKENS, E. et al., dir., *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine. Entre pratiques scientifiques et passions politiques*, Paris, La Découverte, 2019, p. 414-425 ; JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique... », p. 28-29.

Ainsi, cela explique l'importante présence des femmes dans le service social de la Croix-Rouge qui, finalement, s'occupe de la majorité des activités de l'institution. Or, celui-ci est décrit comme un service devant apporter beaucoup d'amour : « un amour vrai, sincère, profond, désintéressé de tous les hommes et surtout de ceux qui souffrent. »³³¹.

Il demande de la part de ses bénévoles un don complet de soi-même.

En outre, quand il s'agit d'effectuer un travail en faveur des nécessiteux (par exemple, préparer des colis sanitaires ou de vêtements), celui-ci semble apporter de meilleurs résultats lorsqu'il est effectué par des femmes : « Il y a un travail féminin et social qui réclame certaines qualités que des manutentionnaires n'ont pas. »³³². La Croix-Rouge considère que les femmes sont les mieux placées pour opérer dans certains domaines, simplement parce qu'elles possèdent des compétences compatibles avec la nature des tâches demandées. Si les hommes, porte-paroles de la Croix-Rouge, rapportent essentiellement ce propos, celui-ci se retrouve également dans les dires des femmes. Plusieurs d'entre elles, bénéficiant d'un statut particulier (notamment, un rang social jugé élevé), répètent et relayent l'idée que les femmes sont les mieux placées pour effectuer certaines tâches. Dans son syllabus destiné aux élèves du cours d'assistance sociale, Mlle Geronnez écrit que les femmes sont les candidates idéales pour travailler dans le service social. Elle précise que ce sont les caractéristiques féminines naturelles qui prédestinent les femmes à mener les enquêtes sociales, activités qui incombent aux volontaires du service social : « Rôle de la femme [dans les enquêtes sociales]. Elle y est destinée ; a) d'après sa nature b) d'après ses facilités c) d'après son domaine spécial d) d'après son influence personnelle e) en général d'après le temps dont elle dispose »³³³.

En outre, lorsque la Croix-Rouge invite les femmes à se joindre à son œuvre, elle ne dissocie pas pour autant la femme de son « univers familial », dans lequel celle-ci trouve toute sa place. Certes, il est nécessaire d'augmenter les effectifs de la Croix-Rouge mais celle-ci se refuse à transgresser ostensiblement la répartition des rôles selon les genres. Dans sa prose, l'institution humanitaire n'hésite pas à user d'artifices pour appuyer sa volonté de maintenir les hommes et les femmes à leur place traditionnelle malgré les

³³¹ GERONNEZ, R., « Le service social », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 23^e années, n°5, Bruxelles, mai 1944, p. 116.

³³² A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2339, doc. 8, *Note du directeur général à M. HANNUT*, s.l. [Bruxelles], 1^{er} février 1946.

³³³ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 2018, doc. 3, *Cours réduit d'Assistance sociale écrit par R. Geronnez*, s.l., 1943, p. 78.

circonstances exceptionnelles apportées par la guerre : ainsi, lors d'un appel de recrutement d'ambulancières, il est expliqué aux volontaires qu'elles entreront « alors dans la grande famille de la Croix-Rouge [...] »³³⁴. Un texte résumant l'action des infirmières de la Croix-Rouge auprès de blessés relève que celles-ci ont « avec une tendresse maternelle fermé à tout jamais bien des yeux »³³⁵. En superposant cette image de la famille (domaine par excellence dans lequel est reconnue l'importance de la femme) à l'institution de la Croix-Rouge, les dirigeants de celle-ci rassurent la société ; finalement, il n'est demandé aux femmes que d'étendre leurs fonctions, habituellement exercées au sein du cercle familial, à une famille élargie.

A côté de ces tâches traditionnelles qui appuient la division genrée de la société, d'autres semblent s'écarter davantage de cette norme. La création du *Motor-Corps* en est certainement l'exemple le plus frappant. Cette unité ne fonctionne qu'avec des éléments uniquement féminins. Ce sont dès lors des femmes qui conduisent les véhicules, qui se chargent du transport des blessés ou qui réparent le moteur de l'automobile en cas de panne. Alors qu'en temps de paix, ces tâches sont considérées exclusivement masculines, en temps de guerre, les femmes s'en emparent sans la moindre hésitation. En outre, leur participation dans ce service leur apprend l'indépendance : le *Motor-Corps* est une unité mobile qui envoie des ambulances et véhicules aux quatre coins de la Belgique. Il n'est pas rare que la communication avec le centre fixe de Bruxelles se rompe complètement, ce qui signifie que les membres du *Motor-Corps* doivent être capables de se débrouiller, quelles que soient les possibles déconvenues surgissant sur leur route, prendre leurs propres décisions selon les circonstances et en assumer les responsabilités.

La guerre favorise également une autre tendance transgressive de l'ordre social. La Croix-Rouge est une institution dont la taille et la multitude des activités demandent un soutien administratif afin de garantir son efficacité. Dès lors, des employés de bureau sont engagés, notamment dans les organes centraux à Bruxelles. Ce sont des occasions saisies par des femmes qui investissent notamment les postes de sténo-dactylographe (selon les fiches du personnel de l'administration centrale, ce cas concerne 13,36 % des femmes

³³⁴ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 8, doc. 16, *Les ambulancières*, s.l.n.d. [1944-1947], p. 2

³³⁵ *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 21^e année, n°7, Bruxelles, juillet 1942, p. 141.

employées pendant la guerre³³⁶). Ce n'est pas une nouveauté dans la société puisque l'image de l'employée de bureau (secrétaire, dactylographe...) est devenue, durant l'entre-deux-guerres, la représentation type de la femme au travail. En effet, dès la fin de la Grande Guerre, les femmes investissent en nombre les fonctions d'employés, tant au niveau public qu'au niveau privé (quatre ministères publics, Chemins de Fer, Postes, Télégraphes et Téléphones sont particulièrement accaparés, les femmes constituant 67% de l'ensemble des employés)³³⁷.

Craignant la concurrence féminine, des législations (surtout dans les années 1930) sont arrêtées pour limiter l'accès au travail aux femmes. Notamment, suite à une décision du Conseil des Ministres (le 12 avril 1934), les emplois administratifs ne sont attribués qu'aux hommes. Les femmes sont donc moins présentes dans le secteur public et investissent plutôt le privé³³⁸. Or, depuis la loi de 1891, la Croix-Rouge est reconnue comme une institution publique. Par ce statut, elle permet la reconquête timide du secteur public par les femmes. Ce fait est également renforcé par la réquisition allemande à l'encontre du personnel masculin de la Croix-Rouge : elle oblige la direction à engager des manutentionnaires féminins (23,54 % du personnel salarié), ce qui était jusque alors une fonction principalement masculine.

La Croix-Rouge offre donc l'opportunité aux femmes d'investir davantage qu'auparavant le monde professionnel. Si le salaire n'est pas une constante ni une norme pour les collaboratrices, ces dernières bénéficient de formations diverses incluant toutes des exercices pratiques en plus de la théorie et d'un examen (le réussir est nécessaire pour se voir délivrer le diplôme *ad hoc*). Les connaissances acquises durant la guerre peuvent dès lors favoriser l'insertion professionnelle des femmes dans une société qui se relève de quatre ans d'occupation et de ralenti économique. Elles légitiment l'octroi d'un travail car désormais, il est plus difficile de refuser d'assigner un poste sous prétexte que la postulante ne dispose pas des compétences requises.

³³⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossiers 1555-1560, *Liste du personnel de l'administration centrale de la Croix-Rouge*, s.l., 1919-1847.

³³⁷ PIETTE, V., « Sortir de guerre en Belgique : perspectives nouvelles pour le travail féminin », dans BARRIERE, J.-P. et GUIGNET, P., dir., *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique, du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 84-85 ; GUBIN, E., « Les femmes d'une guerre à l'autre. Réalités et représentations 1914-1940 », dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n°4, 1998, p. 262-263.

³³⁸ *Ibid.*.

Par ailleurs, dans les années 1950, le taux de femmes s'adonnant à des activités professionnelles ne cesse de croître. Cependant, ces activités ne s'éloignent guère des domaines typiquement féminins³³⁹. Ce phénomène peut s'inscrire dans une évolution logique suite à la mobilisation des femmes organisée par la Croix-Rouge. Cette institution humanitaire recrute à tour de bras toutes les volontaires disponibles et veille à employer cette main-d'œuvre dans des domaines qui ne rentrent pas en contradiction avec la nature féminine, celle-ci assurant la qualité des services rendus.

Depuis le XIX^e siècle où émerge la volonté de plus en plus présente des femmes de s'aventurer dans le domaine masculin, les hommes semblent réagir à chacune de ces tentatives par une forte opposition³⁴⁰. Nous pouvons retrouver une trace de cette réaction dans le refus catégorique du directeur général d'incorporer des femmes aux Comités provinciaux (que ce soit à la présidence ou en tant que simple membre), car elles ne possèdent pas l'autorité et la capacité de prendre des décisions, deux qualités indispensables au bon fonctionnement des Comités.

2.2. Encouragement du bénévolat... et du salariat

Ainsi que la première partie de ce travail l'a démontré, la majorité des employés de l'administration centrale de la Croix-Rouge est féminine et bénéficie d'une rémunération pour les services prestés. Le salaire est un outil nécessaire dans la lutte pour l'émancipation des femmes car il leur permet de s'affranchir de l'état de dépendance financière qu'elles subissent auprès de leurs maris. Le salariat féminin datant du XIX^e siècle, cette rémunération n'est pas un élément nouveau dans le paysage belge mais reste connoté négativement par la société qui continue d'être convaincue de l'ineptie de la chose³⁴¹.

³³⁹ KEYMOLEN, B. et COENEN, M.-TH., *Pas à pas : l'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique*, Bruxelles, Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Emancipation sociale, 1991, p. 80.

³⁴⁰ GUBIN, E., « La boîte de Pandore », dans *Sextant*, vol. 13-14 : *Femmes de culture et de pouvoir*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2000, p. 27.

³⁴¹ BELLAIS, R. et al., *La femme et l'industriel. Travailleuses et ménagères en colère dans la révolution industrielle*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 12 ; GUBIN, E., « Les femmes d'une guerre à l'autre. Réalités et représentations 1914-1940 », dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n°4, 1998, p. 267.

En raison de cette position sociétale désapprobatrice, la question du salaire prend une ampleur importante dans le premier mouvement féministe belge : ce dernier revendique avant tout une égalité économique, qu'il juge prioritaire dans la lutte pour l'émancipation par rapport au droit de vote³⁴².

A la fin du XIXe et durant la première moitié du XXe siècle, Bruxelles est une ville privilégiée pour le travail féminin et attire principalement des célibataires qui cherchent à trouver un emploi dans les secteurs industriel et de l'artisanat. Dans le Bruxelles de l'entre-deux-guerres, les femmes exerçant une profession semblent être davantage portées vers le travail de bureau (à l'exception des usines qui continuent de garantir un salaire et un travail respectant certaines mesures sociales comme la journée de huit heures, législation adoptée en 1921). Cette nouvelle orientation se fait au détriment du métier de l'ouvrage et conduit à une multiplication des employées (fait remarquable notamment dans les administrations publiques) dans les années 1920-1930. Ce renversement préfigure d'ailleurs celui que connaîtra Bruxelles : après la Seconde Guerre, la ville concentre ses activités dans les secteurs financier, commercial et administratif et se désintéresse du monde industriel. Les femmes continuent de se concentrer dans le secteur tertiaire en privilégiant le statut d'employée à celui d'ouvrière. Cependant, selon les recensements de 1961, trois secteurs sont désormais majoritairement féminins : les soins à la personne (57% de femmes), l'enseignement (64%), les soins médicaux et les services sociaux (62%)³⁴³. Ce constat s'apparente finalement avec la situation observée au sein de la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre. L'institution a dû employer un personnel féminin rémunéré qui s'est dès lors chargé des questions sanitaires et sociales. Cette entrée dans ces professions étant relativement nouvelle, la Croix-Rouge a pu jouer un rôle d'accélérateur dans cette introduction.

Les nouvelles professions monopolisées par les femmes d'entre-deux-guerres sont marquées de la dimension sociale : les auxiliaires sociales, les aides familiales, les puéricultrices..., sont autant de nouvelles fonctions qui s'ouvrent aux femmes. Elles prennent le pas sur les actions philanthropes menées alors bénévolement par les

³⁴² GUBIN, E., « Travail des femmes, émancipation économique et histoire urbaine en Belgique (XIXe-XXe siècles) », dans BARRIERE, J.-P. et GUIGNET, P., dir., *Op. cit.*, p. 27.

³⁴³ *Ibid.*, p. 34-38 ; GUBIN, E. et PIETTE, V., « Mères au travail, mère au foyer : les controverses de l'entre-deux-guerres », dans MASUY-STROOBANT, G. et HUMBLET, P. G., dir., *Mères et nourrissons. De la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*, Bruxelles, Editions Labor, 2004, p. 178.

« dames »³⁴⁴. L'objectif de la Croix-Rouge étant de renforcer les rangs des femmes actives dans les activités sociales (recrutement et formation d'auxiliaires sociales, d'infirmières-visiteuses...) et ces dernières étant désormais rémunérées, l'institution humanitaire encourage les femmes dans la recherche d'un travail salarié. Elle conforte la tendance des femmes à accomplir un travail social contre un salaire, alors que le bénévolat était la mode jusqu'à l'entre-deux-guerres. En outre, elle accorde une certaine légitimité à ce travail rémunéré car elle a besoin de ce personnel pour mener à bien ses activités malgré la guerre. La nécessité accorde une nouvelle valeur à ce travail féminin qui vient en renfort à la population et qui contribue dès lors à l'effort de guerre.

Cependant, il est nécessaire de rappeler que l'ensemble du personnel féminin de la Croix-Rouge servant l'institution à travers toute la Belgique agit bénévolement. Ce bénévolat conditionne de fait le type de femmes qui peut réellement participer aux actions de la Croix-Rouge et en outre favorise un certain état d'esprit chez ces collaboratrices. Tout d'abord, les membres de la Croix-Rouge n'étant pas rémunérés pour leurs prestations, cela implique qu'ils doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources personnelles afin d'être en mesure de maintenir leur participation aux activités de l'institution tout en gardant des moyens d'assurer leur subsistance. Concernant les membres féminins, en raison de la faible probabilité que ces ressources personnelles soient générées par un travail professionnel (à cette époque, les femmes salariées sont relativement rares et, en outre, avoir un emploi signifie ne disposer que d'un temps limité à consacrer aux activités de la Croix-Rouge), les femmes actives dans la Croix-Rouge doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources offertes par leur milieu qui, dès lors, doit être suffisamment aisé pour assurer leurs besoins. Cela explique la présence importante de femmes aisées dans les rangs de la Croix-Rouge. Par ailleurs, le bénévolat induit la notion de dévouement désintéressé : il s'agit d'un service rendu sans l'attente d'une quelconque rétribution. La Croix-Rouge utilise ce modèle dans un souci d'économie financière mais également, et surtout, dans le but d'attirer à elle des collaborateurs et collaboratrices qui seront entièrement dévoués à la tâche³⁴⁵. Cette attitude renforce le lien

³⁴⁴ JACQUES, C., *Les féministes belges et les luttes pour l'égalité politique et économique (1918-1968)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2013, p. 156 ; PIETTE, V., « Sortir de guerre en Belgique : perspectives nouvelles pour le travail féminin », dans BARRIERE, J.-P. et GUIGNET, P., dir., *Op. cit.*, p. 79.

³⁴⁵ DURBECQ, E., « Femmes et œuvres : l'exemple des Croix-Rouges françaises », dans *Recherches contemporaines*, n°3, 1995-1996, p. 201.

entre ses actions sociales et les œuvres charitables, longtemps dévolues et assumées par les femmes bourgeoises et nobles.

2.3. Formations

La Croix-Rouge a besoin de bénévoles compétents. Afin de s'assurer de leurs qualités professionnelles, elle tient à leur imposer des cours de théorie et de pratique aboutissant à une remise de diplôme garantissant l'acquis des connaissances nécessaires. Ces nouvelles capacités touchent essentiellement des domaines attribués d'emblée à la gent féminine : assistance sociale, enquête sociale, infirmière ou encore bibliothécaire d'hôpital. Bien que ce panel professionnel soit relativement large, il n'offre pas aux femmes une véritable instruction générale. Néanmoins, certains cours échappent à la répartition traditionnelle des rôles des genres et proposent un excursus vers des disciplines sous domination masculine. L'exemple le plus flagrant est le cours de mécanique dispensé aux futures conductrices du *Motor-Corps*. Malgré le fait qu'aucun document théorique issu de ce cours n'ait pu être retrouvé, nous pouvons avancer l'idée que ce dernier ait dû être relativement approfondi ; les ambulancières-conductrices du *Motor-Corps* sont régulièrement envoyées dans des zones dépourvues de secours et doivent dès lors être capables de gérer seules toute panne ou souci mécanique survenant.

Parmi ses nombreuses actions menées auprès de la population, la Croix-Rouge accorde une importance particulière à la prévention. Les campagnes de sensibilisation à l'encontre des femmes belges se multiplient. Afin de pérenniser les connaissances sanitaires dans les esprits, la Croix-Rouge accroît le nombre de ses cours et tente de rassembler des élèves issus de tous milieux. Dans les faits, elle participe à l'expansion de l'instruction des filles bien que ce soit dans l'optique de les initier correctement à leurs tâches de futures maîtresses de maisons.

Par ailleurs, ce phénomène s'illustre particulièrement dans la revue mensuelle de la Croix-Rouge et sera relevé dans le point suivant du travail.

2.4. La revue *Mieux Vivre*

La revue mensuelle *Mieux Vivre*, créée et diffusée par la Croix-Rouge, sert de canal d'informations entre l'institution et la population belge, auprès de laquelle elle tente de se propager un maximum. Editée en version francophone et néerlandophone, elle touche jusque 20 000 francophones et 22 000 néerlandophones en mai 1944³⁴⁶. Le prix d'un exemplaire tourne autour d'1,5 franc³⁴⁷.

Un service particulier de la Croix-Rouge est chargé de la réalisation de la revue et est placé sous l'autorité d'une femme, Mme Dethier³⁴⁸.

2.4.1. *Les articles*

La Croix-Rouge défend l'existence de la revue en expliquant qu'elle fournit une documentation importante sur les activités de la Croix-Rouge à ses membres et à la population du pays. En outre, elle joue un rôle social par la dispense de conseils d'hygiène et « des recommandations de tous ordres que les circonstances actuelles rendent toujours plus nécessaires »³⁴⁹. Cet esprit se retrouve tout au long de ses publications parues entre 1939 et 1945.

En effet, l'analyse de ces articles met en évidence une attention soutenue sur les sujets de la santé et du bonheur au sein d'une famille. La prévention des accidents domestiques, des conseils de santé, les explications délivrées par la Ligue Patriotique contre l'Alcoolisme, la pasteurisation et les qualités nutritives du lait, l'hygiène rurale, la petite culture ménagère..., sont autant de thèmes abordés dans la revue, aux côtés de tous ceux centrés sur les activités de la Croix-Rouge. Certains d'entre eux sont vulgarisés et accessibles au plus grand nombre alors que d'autres requièrent de solides acquis (exemple de l'article « Notes de cours pour une leçon sur l'immunité » dont les propos sont appuyés

³⁴⁶ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 165 (second paquet), doc. 11, *Comité Exécutif. Procès-verbal de la séance du 4 mai 1944*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1944], p. 4.

³⁴⁷ *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 20^e année, n°1, Bruxelles, janvier 1941, page de couverture.

³⁴⁸ A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossier 37, doc. 37, *Assemblée Générale statuaire du 3 mai 1942*, s.l. [Bruxelles], s.d. [1942], p. 1-2.

³⁴⁹ « Nous avons un rôle important à jouer... », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 20^e année, n°1, Bruxelles, janvier 1941, p. 1.

par des formules chimiques et un avertissement souligne que ce texte est destiné aux étudiants en service militaire³⁵⁰). Les articles approfondissent ainsi les connaissances des lecteurs et peuvent nourrir leur culture générale (notamment par le biais d'une chronique historique traitant d'un thème se rapportant au domaine médical qui paraît à chaque numéro).

Comme expliqué plus haut, la revue ne cherche pas à toucher une seule catégorie de public mais entend bien se diffuser auprès d'une importante partie de la population belge. Les femmes qui ont les moyens de se procurer des exemplaires de la revue ont alors accès à ces sources d'informations. Cependant, ce fait est-il favorable à une émancipation féminine ? La revue *Mieux Vivre* s'insère dans l'idéologie dominante de la société : la place de la femme est au foyer pour garantir le bonheur de la famille. Les articles explicitement rédigés à l'attention des femmes ne traitent que des tâches domestiques : comment conserver des substances alimentaires ? quelle est la manière la plus efficace de prendre soin des vêtements afin de rallonger leur durée de vie ? quelles sont les occupations saines à soumettre aux enfants pour garantir leur développement ? quelles recettes de cuisine appliquer en temps de guerre ?

Les femmes sont dès lors confortées dans leur rôle de gardienne du foyer. Cependant, si une page de la revue accentue leur importance dans le noyau familial, la page suivante peut les renseigner sur la vie de Vésale, par exemple, en reprenant ses travaux les plus importants. La variété des sujets abordés par ces articles à caractère plus scientifique peut servir à alimenter une culture générale et peut venir pallier certaines lacunes de l'éducation féminine.

La qualité de l'éducation des jeunes filles représente un des enjeux majeurs dans le mouvement d'émancipation. En effet, les groupes féministes ont rapidement compris l'importance d'un enseignement de qualité et qui approcherait d'autres domaines que le seul apprentissage des tâches domestiques. A partir de 1918, le nombre d'étudiantes dans les universités belges croît peu à peu. Cet intérêt marqué pour les études est encouragé par la Fédération Belge des Femmes Universitaires qui, à l'instar de ses homologues

³⁵⁰ « Notes de cours pour une leçon sur l'immunité », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 19^e année, n°8, Bruxelles, août 1940.

anglaise et américaine, considère l'éducation et l'accès aux études supérieures comme une porte importante ouvrant la voie à l'émancipation³⁵¹.

L'historienne contemporaine Eliane Gubin affirme également que l'émancipation a été grandement favorisée par l'accès à l'instruction universitaire, à la fin du XIX^e siècle et suite à l'éducation progressive des femmes. L'ouverture vers le savoir ainsi créée s'est renforcée jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, et le savoir est la porte vers le pouvoir. En effet, outre une émancipation intellectuelle, les femmes auraient également l'opportunité d'obtenir une indépendance économique car leurs nouvelles connaissances leur permettraient de briguer des fonctions professionnelles rémunérées³⁵². Si la revue mensuelle de la Croix-Rouge ne fournit pas une instruction poussée et complète, elle peut néanmoins éveiller la curiosité des potentielles lectrices, leur instiller l'envie d'en savoir davantage et, dès lors, de reconsidérer l'intérêt de suivre des études.

Ceci dit, il est également intéressant d'étendre notre analyse des articles de la revue à leur auteur, bien que leur identification ne soit pas possible pour l'ensemble des articles. Ainsi, sur les 232 articles dont l'auteur est dûment signalé, 45 sont écrits par des femmes (19,40%). Cela ne représente qu'une faible minorité en comparaison des 197 rédigés par des hommes (84,91%). Les 45 articles sont écrits par huit femmes différentes, dont deux ne prennent la plume que pour une unique occasion. Les six autres tiennent une courte chronique dont les sujets tournent autour de la femme : courts textes romancés vantant la bonté et la compassion, description du comportement idéal de la mère de famille pour assurer le bonheur familial (notamment en expliquant quelles activités la mère de famille doit proposer à ses enfants afin qu'ils grandissent vertueusement), récits sur les infirmières de la Grande Guerre, discours d'encouragement pour que les jeunes filles s'engagent dans la Croix-Rouge (en précisant que leur but premier est d'aider les autres), histoires des enfants souffrant de la guerre et de ceux qui courageusement portent secours à leur entourage (dans ce cas, il est toujours précisé que ce sont des scouts), etc.

³⁵¹ DITILLIO, V., « La Fédération belge des Femmes universitaires. Naissance et essor (1921-1940) », dans *Sextant*, vol. IX : *Engagements féminins*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1998, p. 83-90.

³⁵² KEYMOLEN, B. et COENEN, M.-TH., *Pas à pas : l'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique*, Bruxelles, Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Emancipation sociale, 1991, p. 63 ; GUBIN, E., « La boîte de Pandore », dans *Sextant*, vol. 13-14 : *Femmes de culture et de pouvoir*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2000, p. 29 ; PIETTE, V., « Un réseau privé d'éducation des filles. Institutrices et pensionnats à Bruxelles (1830-1860) », dans *Sextant*, vol. 13-14 : *Femmes de culture et de pouvoir*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2000, p. 150.

Il est intéressant de constater que les thèmes de prédilection des auteurs féminins concordent avec une des deux tactiques mises au point par la société pendant l'entre-deux-guerres pour dissuader les femmes de travailler. La première consistait en l'octroi d'avantages financiers sous forme d'allocations (exemple : diminuer les impôts et taxes pour les familles nombreuses et celles dont les mères restent au foyer) et la seconde souhaitait persuader les femmes de préférer le travail ménager aux emplois extérieurs rémunérés. Cette dernière méthode reposait sur l'appel au sentiment maternel (l'éducation des enfants serait bien meilleure si la maman y veillait et restait à la maison pour les soutenir) et l'amélioration de la formation ménagère (en apprenant aux femmes à gérer l'économie domestique, par exemple en confectionnant elles-mêmes les vêtements, on leur démontre qu'elles peuvent réduire leurs coûts domestiques sans devoir contribuer par un travail extérieur aux revenus ménagers)³⁵³. Les articles de la revue *Mieux Vivre* rejoignent cette seconde méthode et peut-être recherchent-ils, volontairement ou involontairement, le même effet.

2.4.2. *Les images*

Dans la revue *Mieux Vivre*, les textes d'informations sont fréquemment illustrés par des photos ou dessins mettant en scène le personnel de la Croix-Rouge alors qu'il remplit ses tâches. Tandis que les textes évitent parfois de marquer une distinction entre le personnel masculin ou féminin de l'institution, les images interviennent en tant que complément ; elles donnent l'impression d'une présence majoritaire de femmes dans les services de la Croix-Rouge. Ainsi, par exemple, les textes traitant du service social mentionnent sporadiquement les bénévoles féminines de ce service, parfois en accentuant l'importance de leur rôle ou d'autres fois en taisant davantage la part qu'elles prennent. Les images illustrant ces textes sont bien plus significatives de cette présence féminine : elles montrent toujours une femme portant un uniforme, l'insigne de la Croix-Rouge brodé sur la manche bien en évidence. La meilleure représentation du service social apparaît dès lors sous les traits féminins.

³⁵³ GUBIN, E. et PIETTE, V., « Mères au travail, mère au foyer : les controverses de l'entre-deux-guerres », dans MASUY-STROOBANT, G. et HUMBLET, P. C., *Mères et nourrissons. De la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*, Bruxelles, Editions Labor, 2004, p. 189.

Cependant, outre ces photos, la revue *Mieux Vivre* propose également des dessins qui illustrent le regard de la Croix-Rouge sur le rôle de la femme en temps de guerre. Ainsi, l'exemple d'un numéro de 1945, dans lequel la revue reprend des images créées par des sections locales, peut être relevé (annexe 10)³⁵⁴. Ces images sont inspirées d'une affiche commandée par l'administration centrale de la Croix-Rouge et qui est l'œuvre de Jean Droit. Le dessin de celui-ci sert de couverture à la publication du mois de novembre 1944 de la revue (annexe 11)³⁵⁵. Les deux variations de cette illustration produites par les sections locales présentent une structure similaire construite sur une logique pyramidale mettant en valeur le personnage placé au sommet : nous retrouvons ainsi une infirmière de la Croix-Rouge (cape bleu sombre sur une robe blanche, celle-ci arborant une croix rouge sur la poitrine) surélevée par rapport à une femme et à un homme (respectivement placés à gauche et à droite de l'infirmière), un enfant entre eux. Ces figurants représentent les victimes de la guerre, placés sous la protection de l'infirmière qui les entoure de ses bras. Ces images partagent de grandes similitudes avec l'iconographie de la « Vierge abritant des suppliants sous son manteau », thème important, datant du Moyen-Age, revenant dans des contextes difficiles de calamités. Représenter la Vierge devait permettre aux hommes de se placer sous sa protection afin d'atténuer les épreuves supposément envoyées par Dieu³⁵⁶.

Dans l'imagination populaire, la symbolique de l'infirmière semble donc rester très importante. Héritage de la Grande Guerre, son image paraît être la représentation idéale de toutes les qualités attendues chez les femmes et de l'aide féminine fournie lors des temps troublés par des conflits.

En outre, le lien effectué entre l'infirmière de la Croix-Rouge et la Vierge peut être intéressant à relever. Il est courant de considérer que la Vierge représente la version idéale du féminin. Les symboles et attitudes retrouvés dans son iconographie font écho à des valeurs attribuées au caractère féminin : humilité, silence, sacrifice ou encore dévouement³⁵⁷. En superposant l'image de la Vierge à celle de l'infirmière de la Croix-

³⁵⁴ « Nos sections locales fêtent la Libération », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 24^e année, n°12, Bruxelles, décembre 1945.

³⁵⁵ *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 23^e année, n°11, Bruxelles, novembre 1944,.

³⁵⁶ HALL, J., *Dictionnaire des mythes et des symboles*, Paris, 1997, p. 387.

³⁵⁷ GONZALEZ, M. A., *Les femmes dans l'art*, Paris, Editions Hazan, 2010, coll. « Guide des arts », p. 64.

Rouge, on rappelle implicitement les qualités qu'on attend d'une infirmière, ou plus généralement d'une femme servant sous le drapeau de la Croix-Rouge.

D'une façon générale, la revue *Mieux Vivre* délivre donc un discours dont le but est de motiver les femmes à rejoindre les rangs de la Croix-Rouge et de louer les activités de l'institution. Par le biais de ses articles et de ses images, la revue appuie donc la répartition traditionnelle des genres et confirme l'idée de la société selon laquelle les femmes possèdent des compétences intrinsèques qui les désignent naturellement pour certaines tâches.

2.5. Sphères privée et publique

L'idéologie dominante dans la société de la première moitié du XXe siècle confine les femmes dans un rôle privé. Le monde extérieur à la cellule familiale est le domaine d'action des hommes et la société veille à en éloigner les femmes. Cependant, celles-ci s'en rapprochent de plus en plus³⁵⁸.

Dans une étude centrée sur les œuvres de l'enfance, l'historienne C. Marissal explique que l'engagement social (ces œuvres de l'enfance et, dans une vision plus large, le milieu philanthropique dans lesquels s'impliquent les femmes), représentent les premiers pas des femmes dans la sphère publique. Parce que celles-ci sont unanimement reconnues capables dans les domaines de la maternité et de la famille, elles n'hésitent pas à s'imposer et à prendre des responsabilités³⁵⁹.

La Croix-Rouge demande à ses membres un véritable engagement social qui prend tout son sens lorsqu'il est porté sur la scène publique. En tant qu'institution publique, elle permet dès lors aux femmes d'évoluer dans la sphère publique, pourtant considérée traditionnellement comme étant du ressort masculin. Toutefois, elle concentre les actions

³⁵⁸ PICHE, L., *Femmes et changement social au Québec. L'apport de la Jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 25.

³⁵⁹ MARISSAL, C., « L'engagement social dans les œuvres de l'enfance. Une transition vers la vie publique ? (Belgique, 1900-1940) », dans *Sextant*, vol. 23-24 : *Féminisme international*, éd. E. GUBIN et V. PIETTE, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2007, p. 155.

féminines sur des questions touchant la sphère privée et le domaine de prédilection des femmes : la famille. Ainsi, l'implication des femmes dans les ouvrages ne s'éloigne pas de la préoccupation des femmes de vêtir leurs enfants. Leur participation dans les cantines et dans la confection de colis alimentaire rappelle le rôle d'une mère de foyer qui est chargée de veiller à la bonne alimentation des membres de sa famille. En outre, parce que la Croix-Rouge se proclame neutre d'un point de vue politique et confessionnel, le fait de s'y engager ne signifie pas pour autant exercer une activité politique. Dès lors, les femmes peuvent évoluer dans l'institution et doucement s'introduire sur la scène publique sans que cela n'indique une transgression des rôles de genre³⁶⁰.

En outre, il est intéressant de signaler l'attention portée par les services publics sur quelques-unes des actions de la Croix-Rouge. Notamment, le service des bibliothèques d'hôpitaux bénéficie du soutien total du ministère de la Santé³⁶¹. Le service et les bibliothèques étant dirigés par des femmes, la légitimité du rôle féminin, dans ce contexte, peut s'en retrouver renforcée. Il est également possible que cela ait une influence positive sur l'insertion professionnelle des femmes dans le monde bibliothécaire.

La Croix-Rouge est alors un lieu d'expression par excellence pour les femmes. Les activités de cette institution gravitant toutes autour du secteur social, il paraît légitime que des femmes s'y affairant. Ainsi, leur entrée progressive dans la vie publique peut-elle s'opérer en douceur.

Les différents éléments relevés dans les pages précédentes illustrent l'oscillation permanente de la Croix-Rouge entre le respect de la tradition et la nécessité d'innover, engendrée par les circonstances exceptionnelles amenées par la guerre. La Croix-Rouge concentre ses forces dans les activités sociales, domaine unanimement reconnu féminin, ce qui justifie l'emploi d'un personnel majoritairement féminin pour des actions posées dans la sphère publique, pourtant monopolisée par les hommes. En outre, le conflit

³⁶⁰ *Ibid.*, p. 170.

³⁶¹ A.G.R., Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossier 204, doc. 30, *Assemblée Générale du C.N.B.H. de la Croix-Rouge le 6 juin 1957. Exposé de la Baronne C.E. Janssen, Présidente : « Les Bibliothèques d'Hôpitaux de la CR ont 20 ans »*, s.l.n.d. [1957], p. 7.

mondial entraîne des situations nécessitant un appui médical en la forme d'un service d'automobiles pouvant sillonner la Belgique confié aux femmes. La guerre engendre également le besoin de déléguer des responsabilités et des nouvelles compétences aux femmes, ce qui implique dans certains cas la modification des formations dispensées à la Croix-Rouge (dont la plupart vise le renforcement des « qualités naturelles » des femmes car elles coïncident avec l'état d'esprit attendu parmi les membres de la Croix-Rouge) et d'aborder des sujets jusque-là réservés aux hommes. En outre, bien que la Croix-Rouge soit une institution privilégiant le bénévolat, traditionnellement exercé par les bourgeoises dans les œuvres philanthropiques, le personnel masculin salarié de son administration centrale doit être remplacé par son équivalent féminin, ce qui va à l'encontre de l'attitude de la société, opposée au travail féminin rémunéré.

3. Conclusion de la seconde partie

La problématique de l'émancipation féminine a été le fil rouge de cette seconde partie du travail : différents éléments de la relation entre les femmes et la Croix-Rouge ont été analysés en vue de comprendre si ceux-ci ont pu avoir un impact sur le mouvement d'émancipation féminine. Les observations de notre analyse ne fournissent pas de réponse claire et définitive mais proposent plutôt une réflexion constellée de nuances.

Les premières nuances apparaissent dès que nous nous intéressons à l'attitude de la Croix-Rouge face à l'arrivée importante de femmes dans l'organisation de l'institution. Celle-ci s'étant fixé deux objectifs à caractère social, elle entreprend dès lors de défendre les valeurs qui, selon elle, permettront d'y parvenir. Puisque ces valeurs coïncident avec celles que la société juge indissociables de la nature féminine, la Croix-Rouge soutient que la collaboration avec les femmes est indispensable. Le déclenchement de la guerre ne fait que renforcer cette conviction car, pour l'institution, la place des femmes n'est certes pas sur le champ de bataille mais bien dans les services de la Croix-Rouge, afin de venir en aide aux blessés dans les hôpitaux et aux victimes civiles des combats. Ce faisant, l'institution consolide la pensée de l'époque quant à la division stricte des rôles des genres et ne semble donc pas être favorable à une évolution émancipatrice de la femme. Cette attitude ne rencontre que très peu de résistance chez les femmes, elles-mêmes semblant être convaincues d'être les mieux placées pour servir dans la Croix-Rouge.

Néanmoins, les nécessités engendrées par les conditions de guerre incitent la Croix-Rouge à accorder davantage de responsabilités aux femmes : des services et des sections locales leur sont confiés. Ce n'est cependant qu'une ouverture limitée car ces postes ne sont accordés qu'aux femmes issues de la bourgeoisie et de la noblesse et ne concernent que les domaines traditionnels déjà affectés aux femmes.

Une position plus propice à alimenter la volonté d'émancipation féminine se manifeste au sein de l'administration centrale de la Croix-Rouge. Comme toute grande entreprise doit s'appuyer sur une solide administration pour maintenir une efficacité optimale, la Croix-Rouge développe la sienne, implantée à Bruxelles. En raison de la guerre et d'une disponibilité limitée des hommes, de plus en plus de femmes sont engagées pour remplir les tâches de bureau et sont rémunérées pour leurs prestations. Ces fonctions et ce salaire octroyés aux femmes ne constituent pas un fait nouveau puisque ceux-ci existaient déjà dans la société d'avant-guerre. Les femmes s'intégraient progressivement dans ce secteur professionnel mais cette situation était difficilement acceptée par les hommes. Les nécessités et les conditions liées au contexte de la guerre écartent quelque peu cette réticence masculine et légitiment les nouveaux rôles féminins. Le recrutement relativement important de femmes mené par la Croix-Rouge pour renforcer son administration peut alors être perçu comme un encouragement aux femmes à percer dans ces postes et donc à conquérir leur indépendance économique.

La Croix-Rouge présente donc une attitude ambivalente : tout en fournissant aux femmes l'opportunité d'acquérir plus d'indépendance et de responsabilités, elle les maintient dans des domaines jugés typiquement féminins. Elle les invite à progresser dans la sphère publique de la société, alors considérée comme apanage masculin, tout en concentrant leurs efforts et leur attention autour des sujets qui relèvent du domaine de la famille, et donc du privé. Toute cette ambiguïté se retrouve également dans les publications de sa revue mensuelle *Mieux Vivre*. D'une part, certains articles de cette revue soutiennent la vision de la société dans laquelle les femmes ont un rôle public limité en raison de leurs « compétences naturelles » : leur amour, leur sens inné de la maternité et leur compassion ne peuvent être utiles que dans le cadre familial et dans l'aide apportée à autrui. D'autre part, la revue met à disposition des articles qui proposent une ouverture hors des domaines typiquement féminins. Nombre d'entre eux ont un caractère scientifique et viennent nourrir la culture générale des lecteurs. Dans un contexte où

l'éducation des filles commence seulement à se développer, ces articles représentent une opportunité d'élargir l'instruction de ces dernières. Cette hypothèse postule que les femmes ont bien accès à ce savoir renfermé dans les pages de la revue, ce qui devrait être le cas en théorie pour celles qui peuvent payer un exemplaire. Mais il est difficile de confirmer que les femmes prennent bien le temps, ou manifestent l'envie, de se plonger dans cette lecture.

Conclusion

Le 10 mai 1940, le martèlement des bottes des troupes allemandes sur le sol belge rythme la tournure que prendra la Seconde Guerre mondiale en Belgique. A la différence de la Grande Guerre, l'armée belge cesse tous combats après 18 jours de résistance à l'envahisseur et cède à ce dernier la mainmise sur le pays. C'est le début d'une longue période d'occupation allemande, sans champs de bataille, et qui ne prendra fin qu'en septembre 1944.

Cette absence de combats libère les femmes de leur rôle d'infirmière, si prédominant pendant la Première Guerre mondiale. Désormais, tous les efforts se concentrent sur l'assistance à la population belge pour la soulager des misères engendrées par la guerre et l'occupation allemande. En raison de son statut d'institution publique et de sa vocation humanitaire, la Croix-Rouge de Belgique s'empare en priorité de la question et se hâte d'organiser ses services pour y répondre. Cela implique d'augmenter ses effectifs et, dès 1939, des appels sont lancés aux quatre coins du pays pour recruter des femmes. Ces dernières se présentent en nombre et, sous l'autorité de la Croix-Rouge, endossent les fonctions de conductrices d'ambulance, ambulancières, infirmières, cheffes de section, auxiliaires, bibliothécaires, aides sociales, ouvrières (pour la fabrication de vêtements, l'élaboration de colis alimentaires...), secrétaires...

A partir d'archives émanant de la direction de la Croix-Rouge, ce mémoire a retracé cette mobilisation féminine et s'est attelé à identifier les fonctions, les positions hiérarchiques et les capacités d'action de ces femmes désormais attachées à l'institution pour le temps de la guerre.

Il ressort de cet examen que la présence des femmes se remarque dans trois grands domaines : médical-sanitaire, social et administratif. Ces trois champs d'action ne connaissent pas la même ampleur : l'aspect strictement médical se réduit fortement au fil des années de guerre au profit de l'action sociale qui, dès lors, mobilise la plus grande partie des volontaires féminines.

Les services répartis dans ces domaines concentrent leurs efforts sur les populations civiles. Cependant, la Croix-Rouge ambitionne également de prêter assistance aux prisonniers de guerre et répartit plusieurs de ces volontaires féminines dans l'Office

National de Secours aux Prisonniers de Guerre qui regroupe les actions menées en faveur des soldats et civils enfermés dans les camps.

Ces nouveaux rôles attribués aux femmes par la Croix-Rouge respectent la stricte division des genres imposée par la société de l'époque ; toutes ces tâches sociales, qui nécessitent une propension à manifester, entre autres, de l'amour et de la compassion, sont dévolues aux femmes car, souligne-t-on, leur nature féminine les pourvoit généreusement de ces qualités. Il est dans l'intérêt de la Croix-Rouge de multiplier les discours allant dans ce sens car ils lui permettent d'augmenter ses effectifs avec des renforts féminins. L'institution est donc entièrement favorable à une participation plus accrue des femmes dans ses rangs et salue la qualité des services rendues par celles-ci.

D'une façon générale, les femmes investissent la Croix-Rouge à tous les niveaux de pouvoir : bien qu'en faible minorité, elles sont présentes dans le Conseil Général et le Comité Exécutif. En plus grand nombre, elles prennent la tête de services centraux de la Croix-Rouge et elles dirigent des sections locales implantées dans toute la Belgique. Le seul échelon dans lequel elles n'apparaissent pas est celui du Comité provincial ; le directeur général Donsart y oppose fermement son *veto*, argumentant que les membres du Comité doivent pouvoir faire preuve d'autorité et être capables de prendre des décisions importantes, qualités qu'il juge inconciliables avec la nature féminine. Cette restriction n'est cependant observée que durant les années de guerre et elle est levée en temps de paix. Mais elle peut être révélatrice d'une certaine réticence masculine à accorder des postes plus importants aux femmes. Cette réserve se retrouve dans les propos tenus par quelques membres masculins de la Croix-Rouge, lorsqu'ils doutent du bien-fondé de la décision d'intégrer les femmes dans les organes directeurs de l'institution. Toutefois, cela ne semble pas être l'avis général de la Croix-Rouge car, dès la fin de la Grande Guerre, celle-ci avait pris le parti d'associer des femmes à ses organes directeurs. Elle s'y est maintenue jusqu'à la Seconde Guerre et entend bien persister dans cette ligne de conduite. L'accès aux postes à responsabilité n'est donc pas toujours assuré pour les femmes. Celles qui y parviennent semblent avoir été favorisées par leur statut social : toutes appartiennent aux classes sociales nobles ou bourgeoises. Cela révèle une tendance de la Croix-Rouge de s'entourer d'un premier cercle de femmes aux ressources financières et matérielles suffisantes. En outre, examiner plus attentivement le profil de ces femmes semblant être les plus influentes dans l'institution, met en évidence leur proximité avec le monde

politique (souvent par le biais de leur époux) et l'affinité de certaines femmes vis-à-vis des questions féministes.

La particularité la plus importante de la Croix-Rouge, remarquée pendant la Seconde Guerre mondiale, se trouve dans son ambition de réunir un maximum de volontaires féminines. Elle plante dans tout le pays ses sections locales qui relayeront son processus de mobilisation. Si les sources utilisées dans ce travail n'offrent pas de chiffres précis et certains quant au nombre de femmes mobilisées, elles se révèlent néanmoins plus détaillées au sujet des volontaires des Services Auxiliaires Féminins. Le recrutement de ces volontaires se déroule à l'échelle nationale mais des disparités entre les régions se manifestent rapidement : les agglomérations urbaines belges s'avèrent être les principaux centres de recrutement, Bruxelles en tête. Cette importance des agglomérations urbaines se retrouve dans l'étude de la localisation des centres d'activités de la Croix-Rouge (sections locales, ouvroirs...), ceux-ci étant concentrés dans les zones urbaines du pays.

Pendant la guerre, la Croix-Rouge semble donc rechercher la collaboration des femmes. Cependant, sa position quant au rôle féminin attendu se modifie au fil des années d'occupation. En 1939, elle encourage les femmes à s'engager afin de renforcer ses effectifs sanitaires : ambulancières et infirmières sont particulièrement les bienvenues et le *Motor-Corps* connaît un certain succès. Cependant, suite à la capitulation de la Belgique en mai 1940, la Croix-Rouge reconvertit ses actions sanitaires en actions sociales. Dès lors, elle fait l'éloge des femmes dévouées à la cause sociale et recherche cette main-d'œuvre pour contrer la famine, la pauvreté, l'insalubrité qui menacent les familles belges. Elle insiste particulièrement sur la concordance entre les qualités attendues pour mener ces activités et celles « intrinsèquement présentes » dans la nature féminine.

Les femmes elles-mêmes semblent partager cette vision des choses : elles confirment qu'elles possèdent naturellement les capacités pour servir dans la Croix-Rouge et rajoutent que ces prédispositions en font les candidates idéales pour atteindre les objectifs fixés par cette institution. En outre, la guerre fait trembler la Belgique et les femmes de la Croix-Rouge estiment qu'il relève du devoir de chacun, de chacune, de servir la Patrie. Pour elles, il est alors parfaitement logique de s'engager dans la Croix-Rouge qui leur offre l'opportunité de servir le pays tout en exploitant au mieux leurs compétences féminines.

Cette contribution à l'effort de guerre par le biais de leur participation dans la Croix-Rouge est récompensée au lendemain de la guerre : des médailles nationales et propres à la Croix-Rouge sont décernées à des femmes en reconnaissance des services rendus. Par ailleurs, le retour de la paix provoque un engouement général pour les festivités et les défilés (militaires, patriotiques) se succèdent. La Croix-Rouge veille à participer autant que possible à ces manifestations et permet à des femmes de la représenter. Cependant, seules des infirmières et des ambulancières semblent être autorisées à prendre part aux défilés. Celles-ci n'illustrent qu'une infime partie des activités exercées par les femmes dans la Croix-Rouge et tout le pan social, alors conséquent et considéré comme incontournable pendant la guerre, paraît être relégué dans l'ombre.

Les actions des femmes dans la Croix-Rouge leur ont permis d'obtenir une certaine reconnaissance par la société. Ont-elles également pu exercer une influence sur un autre aspect de cette société ? L'étude du rôle des femmes dans la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre mondiale nous a amenées à aborder la question de l'émancipation féminine et donc à rejoindre le débat des chercheurs contemporains sur l'impact qu'auraient exercé les deux guerres mondiales sur ce mouvement. Ces dernières ont-elles représenté une opportunité à saisir, des circonstances exceptionnelles qui ont encouragé les femmes à lutter pour leur émancipation ? Ou au contraire, le traumatisme que ces conflits entraînent dans la société n'a-t-il pas convaincu celle-ci de conforter l'ordre social qui régnait alors ? Si aujourd'hui, les recherches s'orientent vers cette deuxième hypothèse, la réponse n'est pas tranchée définitivement. L'histoire continue de dévoiler ses secrets au fil des publications scientifiques et les conclusions tirées s'affinent progressivement. Notre mémoire participe à cet effort de découverte en explorant la question de l'émancipation féminine sous l'angle de la relation entre les femmes et la Croix-Rouge de Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale.

En effet, notre étude a mis finalement en lumière la position ambivalente de la Croix-Rouge quant au rôle qu'elle souhaitait accorder aux femmes. Tout au long du conflit, l'institution semble hésiter entre le respect des traditions et la nécessité d'innover pour maintenir son efficacité. En effet, les activités de la Croix-Rouge ont comme objectif premier d'aider les populations civiles à survivre aux conditions de guerre. Elles se concentrent donc dans les domaines sanitaires et sociaux et nécessitent des qualités

comme la compassion, l'altruisme, la douceur, etc.. Ces dispositions étant considérées comme typiquement féminines, les activités de la Croix-Rouge peuvent être confiées à des femmes sans que cela ne choque les esprits de l'époque. Cependant, il y a des exceptions : l'institution dispose d'ambulances et d'automobiles qui lui sont précieuses pour mener des opérations de secours. Avec la guerre et le manque de personnel masculin, il est inévitable que les femmes prennent le volant. Des cours de conduite et de mécanique leur sont dispensés et les initient donc à un domaine estimé principalement masculin.

La même dualité apparaît dans la revue mensuelle de la Croix-Rouge *Mieux Vivre*. Les articles qui y sont publiés et qui sont implicitement destinés à un lectorat féminin visent à renforcer la connaissance des femmes sur l'entretien d'un foyer (mesures hygiéniques, repas sains, éducation des enfants...). Néanmoins, la revue met également à disposition des articles au contenu plus scientifique qui peuvent nourrir une nouvelle curiosité féminine pour des sujets qui ne leur sont habituellement pas soumis (par exemple, le monde médical).

Le constat est également similaire lorsqu'est amenée la question de la rémunération. Si la Croix-Rouge privilégie le bénévolat chez ses membres, elle ne peut faire l'impasse sur un personnel rémunéré chargé du bon fonctionnement de l'appareil administratif de l'institution. Les femmes représentent plus de la moitié de ce personnel. L'ouverture de ce secteur professionnel aux femmes n'est pas une nouveauté et s'amorçait déjà pendant l'entre-deux-guerres. Mais la société se montrait assez réticente face à cette tendance. La Croix-Rouge sort donc des normes lorsqu'elle engage des femmes pour renforcer son administration bien qu'elle reste dans la logique du moment d'octroyer aux éléments féminins un salaire inférieur (d'environ un cinquième) que celui attribué à de leurs homologues masculins.

Finalement, la Croix-Rouge, en tant qu'institution publique, amène les femmes à poser des actions dans la sphère publique, alors que la société a toujours désapprouvé cette incursion féminine et a préféré les maintenir dans le domaine privé. Ce n'est pas une transgression appuyée de l'ordre social car les activités menées par les femmes relèvent principalement du champ familial. Par conséquent, la Croix-Rouge peut aider les femmes à réaliser une transition en douceur de la sphère privée à la sphère publique.

La Croix-Rouge semble donc tenir, officiellement, une ligne de conduite proche de l'idéologie de la société. Néanmoins, quelques écarts apparaissent selon les nécessités du moment. Ceux-ci sont finalement peu nombreux et n'impliquent pas l'ensemble des femmes servant dans la Croix-Rouge. Les membres féminins du *Motor-Corps* ou des bureaux de l'administration centrale, qui sont les deux domaines où se marquent les transgressions les plus flagrantes à l'ordre social établi, sont issus de milieux aisés. Cependant, cette entorse ne dure que le temps de la guerre. A la fin de celle-ci, la Croix-Rouge se réorganise : les services de guerre sont supprimés et les services sociaux sont renforcés. La présence de volontaires est donc toujours la bienvenue mais malgré les discours encourageants et les appels de recrutement, les effectifs se réduisent et les membres masculins reprennent des fonctions qui avaient été exercées par les femmes durant la guerre. La nouvelle répartition des rôles dans la Croix-Rouge annonce donc le retour vers une division traditionnelle des tâches entre les femmes et les hommes.

A la lecture des conclusions de ce travail, il apparaît qu'offrir une réponse tranchée quant à la participation de la Croix-Rouge dans le processus d'émancipation féminine est difficilement réalisable. A la lumière des sources dont nous disposons, qui ne concernent que l'appareil central de la Croix-Rouge, qui manquent de précisions sur le déroulement des activités locales et surtout qui sont imprégnées de l'idéologie de l'époque ne consacrant que peu d'attention aux femmes, assurer que les femmes se sont appuyées sur leurs expériences dans la Croix-Rouge pour soutenir leur mouvement d'émancipation se révèle une tâche complexe. Nous pouvons néanmoins avancer l'hypothèse que les responsabilités et la relative autonomie que certaines femmes ont eu l'occasion d'expérimenter, ont pu les encourager à tenter de les retrouver dans d'autres domaines.

Notre étude gagnerait à être complétée par l'examen de trois autres pistes : tout d'abord, afin de faire écho à l'hypothèse formulée plus haut, il serait intéressant de prolonger à la période d'après-guerre l'analyse de la relation entre l'émancipation féminine et la Croix-Rouge de Belgique. Dans cette optique, étudier le parcours après-guerre des femmes ayant servi dans l'institution humanitaire pendant la Seconde Guerre mondiale, indiquerait les places qu'elles occupent désormais dans la société et, éventuellement, les nouveaux rôles qu'elles s'approprient (ou qui leur sont proposés). Ces éléments pourront être mis en corrélation avec une possible influence de la participation de ces femmes dans la Croix-Rouge.

En outre, l'impact de l'engagement féminin dans la Croix-Rouge dans l'évolution de l'émancipation féminine pourrait être relevé selon une perspective législative : une analyse des archives parlementaires de l'époque, et, plus particulièrement, des commentaires aux projets de loi, pourrait nous renseigner si les actions menées par les femmes dans l'institution pendant la Seconde Guerre mondiale auraient convaincu les politiciens d'accorder une plus grande importance aux revendications féminines en créant de nouvelles lois en faveur de l'émancipation des femmes. Ou, *a contrario*, si les actions typiquement féminines menées avec brio par les femmes pendant la guerre, selon les dires de la Croix-Rouge, auraient conforter la société dans l'idée que les femmes n'ont leur place que dans des domaines correspondant à leurs qualités naturelles.

Enfin, la recherche d'archives émanant des sections locales ou de fonds privés serait également la bienvenue afin d'éclairer le rôle des femmes de la Croix-Rouge à l'échelle locale et permettrait d'affiner le profil des éléments féminins servant dans l'institution. Cet approfondissement nous renseignerait sur la véritable portée de la Croix-Rouge dans la population belge féminine : touchait-elle chacune des couches sociales, ainsi que ses discours le sous-entendent, ou ne s'arrêtait-elle qu'aux couches supérieures, tel qu'il transparaît de l'analyse du profil des femmes servant dans l'institution ?

Ce mémoire qui a démontré l'importance de la Croix-Rouge dans la prise de responsabilité et d'autonomie de certaines femmes, ouvre donc encore un large champ de recherche dans ces débats très actuels des rapports entre les hommes et les femmes, et de la place de la femme dans la société : indépendance réelle ou maintien - sous couvert d'autonomie - dans les codes sociaux de l'époque ?

Bibliographie

1. Sources

1.1. Archives

- BRUXELLES, A.G.R., Fonds Croix-Rouge, dossiers 1-11, 30-42, 85-89, 150, 162-167, 171, 175, 217-218, 1970, 1982-2005, 2015, 2018, 2036, 2144, 2177, 2379, 2412, 2415-2416, 1555, 1561, 1565, 1569, 1571-1573, 1575, 1580-1581, 1591, 2768-2772, 4402, 4439.
- BRUXELLES, A.G.R., Fonds Famille Carton de Wiart (2^e versement), dossiers 203, 204, 208.
- MONS, Archives du Mundaneum, RUD-CDU 935, dossier 6 (indice : 362.191.1).
- BRUXELLES, Archives du Palais royal, Fonds Secrétariat de la reine Elisabeth, dossiers 198 et 202.

1.2. Presse

- *La Libre Belgique*, 63^e année, n° 319, 15 novembre 1946.
- *La Nation belge*, 28^e année, n°314, 12 novembre 1945.
- *Le Courrier de l'Escaut*, 116^e année, n°262, 10 novembre 1945.
- *Le Peuple*, 61^e année, n°269, 16 novembre 1945.
- *Le Soir*, 59^e année, n°279, 16 novembre 1945 ; 60^e année, n°276 et n°299, 5 et 28 octobre 1946.
- *Mieux Vivre*, 16^e-24^e années, 1937, 1939-1945.

2. Travaux

2.1. Outils de recherche et de référence

- ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale et Nouvelle biographie nationale*.
- CORNEL, B., DE MUNCK, L. et VAN ASSCHE, P., *Inventaris van het archief van het Belgische Rode Kruis en zijn Directeur-generaal Edmond Dronsart, 1922-1959*, Bruxelles, Archives de l'Etat en Belgique, 2017 (série Inventaires des Archives générales du Royaume, n°661).
- FREDERICQ, H., « Notice sur Pierre Nolf », dans *Annuaire*, 1955.
- GUBIN, E., JACQUES, C., PIETTE, V. et PUISSANT, J., *Dictionnaire des femmes belges*, Bruxelles, Editions Racine, 2006.
- GUBIN, E. et JACQUES, C., dir., *Encyclopédie d'histoire des femmes. Belgique, XIXe-XXe siècles*, avec la collaboration de C. Marissal, Bruxelles, Editions Racine, 2018.
- HALL, J., *Dictionnaire des mythes et des symboles*, Paris, 1997.
- KOLLER, F., de MAEYER, T.W. et Dr TAYLOR, S., éd., *Who's who in Belgium. 1957-1958*, Bruxelles, G.H.B. Universal Editions, 1959.
- KURGAN, G., JAUMAIN, S. et MONTENS, V., *Dictionnaire des patrons en Belgique. Les hommes, les entreprises, les réseaux*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1996.
- LEGRAIN, P., *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, 1981.
- *Moniteur Belge*, 117^e année, n° 293-294, 20-21 octobre 1947.
- « Association des Infirmières-Visiteuses de Belgique, à Bruxelles – Statuts », dans *Annexes au Moniteur Belge de 1923. Recueil des actes concernant les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique jouissant de la personnalité civile*, Bruxelles, 1924, p. 874-875.

2.2. Monographies

- *125 ans de Croix-Rouge en Belgique*, Bruxelles, Croix-Rouge de Belgique, 1988.
- BELLAIS, R. et al., *La femme et l'industriel. Travailleuses et ménagères en colère dans la révolution industrielle*, Paris, L'Harmattan, 2000.

- CARPENTIER, J., *Démographie de la Belgique. De 1921 à 1939*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques (Office Central de Statistique), 1943.
- DE WEERDT, D., *En de vrouwen ? Vrouw, vrouwenbeweging en feminisme in België (1830-1960)*, Gand, Masereelfonds, 1980.
- DUMONT, G.-H., *Elisabeth de Belgique ou les défis d'une reine*, Verviers, Marabout, 1988, p. 273-274.
- GONZALEZ, M. A., *Les femmes dans l'art*, Paris, Editions Hazan, 2010, coll. « Guide des arts ».
- GUBIN, E. et VAN MOLLE, L. (dir.), *Des femmes qui changent le monde. Histoire du Conseil international des femmes. 1888-1988*, Bruxelles, Editions Racine, 2005.
- GUILLAUME, L., *Les trains sanitaires et l'histoire du Motor-Corps*, Neufchâteau, Weyrich, 2010.
- JACQUES, C., *Les féministes belges et les luttes pour l'égalité politique et économique (1918-1968)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2013.
- KESTELOOT, C., MARES, A. et MARISSAL, C., *Elections communales, 1890-1970. Banque de données*, Bruxelles, Crédit Communal, 1996, coll. « Histoire in-8°, n°95 ».
- KEYMOLEN, D. et COENEN, M.-TH., *Pas à pas : l'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique*, Bruxelles, Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'émancipation sociale, 1991.
- MAERTEN, F. et COLIGNON, A., *La Wallonie sous l'Occupation, 1940-1945*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2012, coll. « Villes en guerre ».
- MERTENS, C., *La répartition de la population sur le territoire belge. Etude de démographie sociale*, Louvain-Bruxelles, Société d'études morales, sociales et juridiques/L'édition universelle, 1947.
- PERROT, M., *« Mon » histoire des femmes*, Paris, Editions du Seuil, 2006.
- PICHE, L., *Femmes et changement social au Québec. L'apport de la Jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003.
- REDING, R., *L'hôpital de l'Océan. La Panne, 1914-1919. Une aventure belge au cœur de la tourmente*, Bruxelles-Paris, Les Editions Jourdan, 2014, coll. « 14-18 ».

- THEBAUD, F., *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, 2^e éd. revue et augmentée de *Ecrire l'histoire des femmes*, Lyon, Ens. Editions, 2007.
- WEBER, P., *Elisabeth de Belgique. Une reine entre guerre et paix*, éd. revue et augmentée, Paris, Editions Payot & Rivages, 2014.

2.3. Ouvrages collectifs

- BILLEN, C., « Espace et société », dans BILLEN, C. et DUVOSQUEL, J.-M., *Bruxelles*, Anvers, Fonds Mercator, 2000, p. 108-125.
- CAPDEVILA, L. et al., *Hommes et femmes dans la France en guerre (1914-1945)*, Paris, Payot, 2003.
- GODDING, P., « La femme sous puissance maritale (1804-1958) », dans COURTOIS, L., PIROTTE, J. et ROSART, F., dir., *Femmes et pouvoirs. Flux et reflux de l'émancipation féminine depuis un siècle*, Louvain-la-Neuve/Bruxelles, Collège Erasme/Editions Nauwelaerts, 1992, p. 19-30.
- GUBIN, E. et PIETTE, V., « Mères au travail, mère au foyer : les controverses de l'entre-deux-guerres », dans MASUY-STROOBANT, G. et HUMBLET, P. G., dir., *Mères et nourrissons. De la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*, Bruxelles, Editions Labor, 2004, p. 177-197.
- GUBIN, E., « Travail des femmes, émancipation économique et histoire urbaine en Belgique (XIXe-XXe siècles) », dans BARRIERE, J.-P. et GUIGNET, P., *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 27-38.
- LUYTEN, D., « (Sur)vivre en Belgique occupée », dans DEVOS, W. et GONY, K. (dir.), *Guerre, occupation, libération. Belgique 1940-1945*, p. 217-229.
- PIETTE, V., « Sortir de guerre en Belgique : perspectives nouvelles pour le travail féminin », dans BARRIERE, J.-P. et GUIGNET, P., dir., *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique, du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 75-88.
- STESSEL, M. et ZELIS, G., « Le travail de la femme mariée en Belgique durant l'entre-deux-guerres : travail salarié ou travail ménager ? », dans COURTOIS, L., ROSART, F. et PIROTTE, J. (dir.), *Femmes des années 80. Un siècle de condition féminine en Belgique (1889-1989)*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1989, p. 63-72.

- THEBAUD, F., « La guerre, et après ? », dans MORIN-ROTUREAU, E., dir., *Combats de femmes 1914-1918*, Paris, Autrement/Mémoire/Histoire, 2004, <https://www.cairn.info/combats-de-femmes-1914-1918--9782746705159-page-185.htm> (consulté le 4 mai 2020), p. 185-199.
- VAN EVERBROECK, C., « Epouse et mère : la femme dans l'ordre nouveau », dans DEVOS, W. et GONY, K., dir., *Guerre, occupation, libération. Belgique 1940-1945*, Bruxelles, Racine, 2019, p. 43-49.
- VEILLON, D., « Les femmes dans la guerre : anonymes et résistantes », dans MORIN-ROTUREAU, E., dir., *1939-1945 : combats de femmes*, Paris, Autrement/Mémoire/Histoire, 2001, p. 69.
- WARNIER, D., « Mai 1940 : la campagne des 18 jours », dans DEVOS, W. et GONY, K., dir., *Guerre, occupation, libération. Belgique, 1940-1945*, Bruxelles, Racine, 2019, p. 65-78.
- WOUTERS, N., « Autorités et économie : la politique du moindre mal », dans DEVOS, W. et GONY, K., dir., *Guerre, occupation, libération. Belgique, 1940-1945*, Bruxelles, Racine, 2019, p. 172-183.
- ZELIS, G., « L'enquête sociale dans le dispositif de formation à l'Ecole sociale catholique féminine de Bruxelles (1920-1940) », dans GEERKENS, E. *et al.*, dir., *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine. Entre pratiques scientifiques et passions politiques*, Paris, La Découverte, 2019.

2.4. Mémoires

- BONZON, M., *Les débuts de la Croix-Rouge de Belgique (1863-1869)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Philosophie et Lettres, groupe B : Histoire Moderne, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 1963.
- DURBERCQ, E., *Le rôle des femmes dans la Croix-Rouge parisienne (1919-1939)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire, Paris, Université Paris X-Nanterre, 1994.
- KAZILIERIS, K., *Regards sur la reine Elisabeth de Belgique à travers ses carnets de notes inédits*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de maître en Histoire, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 2010.

- WATTICANT, M., *L'action de la Croix-Rouge de Belgique sous l'occupation allemande (1940-1944)*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1994.

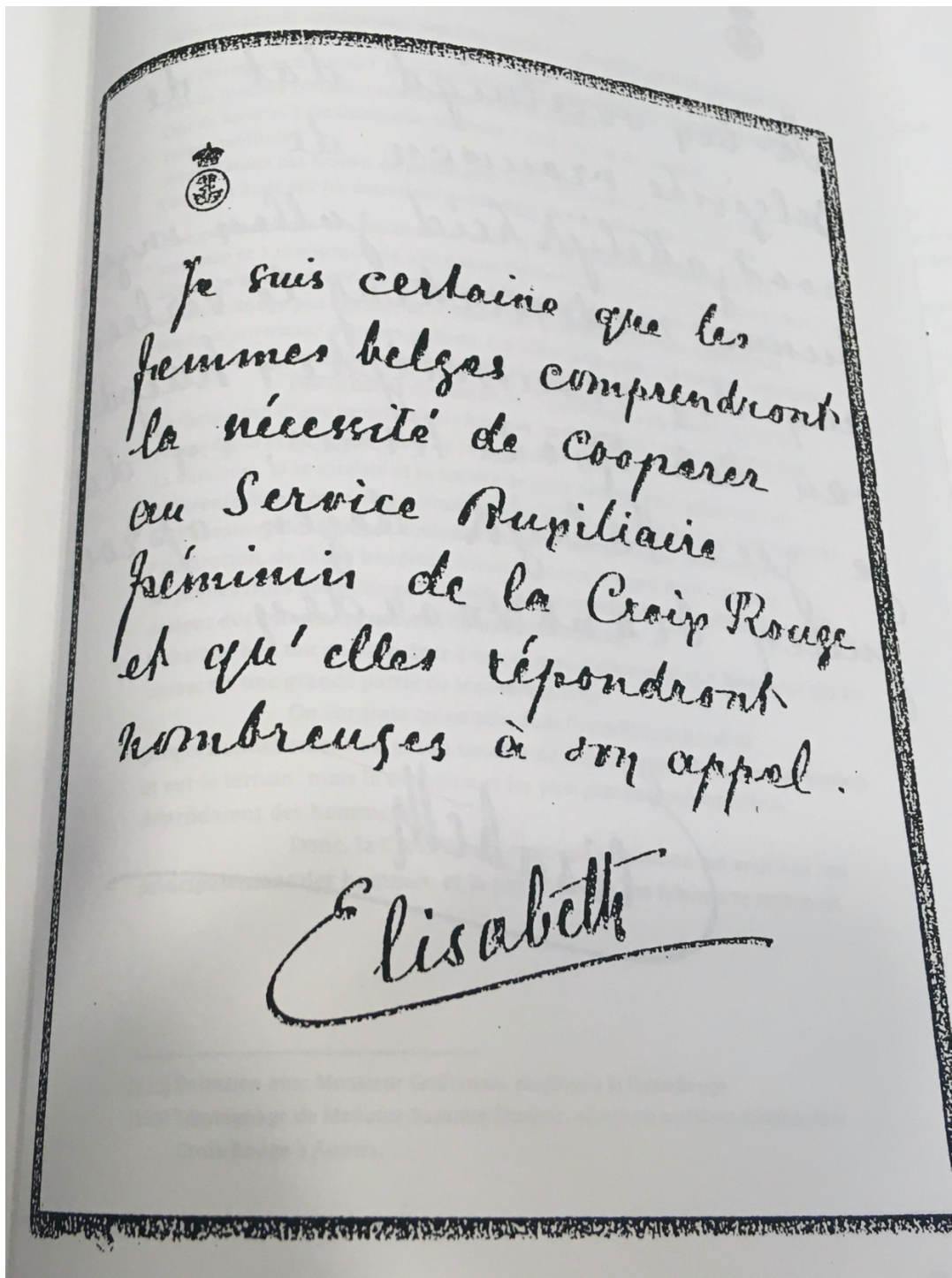
2.5. Articles

- DEBRUYNE, E., « Les femmes dans le service de renseignements belge », dans VANDENBUSSCHE, R., *Femmes et résistance en Belgique et en zone interdite*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2007, <https://books.openedition.org/irhis/2181#bodyftn9> (consulté le 1^{er} mars 2021), p. 45-56.
- DITILLIO, V., « La Fédération belge des Femmes universitaires. Naissance et essor (1921-1940) », dans *Sextant*, vol. IX : *Engagements féminins*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1998, p. 83-114.
- DUPONT-BOUCHAT, M.-S., « Femmes philanthropes. Les femmes dans la protection de l'enfance en Belgique (1890-1914) », dans *Sextant*, vol. 13-14 : *Femmes de culture et de pouvoir*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2000, p. 81-117.
- DURBERCQ, E., « Femmes et œuvres : l'exemple des Croix-Rouges françaises », dans *Recherches contemporaines*, n°3, 1995-1996, p. 193-205.
- GUBIN, E., « Les femmes d'une guerre à l'autre. Réalités et représentations 1914-1940 », dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n°4, 1998, p. 249-281.
- GUBIN, E., « La boîte de Pandore », dans *Sextant*, vol. 13-14 : *Femmes de culture et de pouvoir*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2000, p. 21-35.
- JACQUES, C., « Les infirmières dans l'entre-deux-guerres et l'action des « dames d'œuvres » », dans *Sextant*, vol. 3 : *Femmes et médecine*, Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1995, p. 107-126.
- JACQUES, C., « Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970 », dans *Courrier hebdomadaires du CRISP*, n°2012-2013, 2009/7, p. 5-54.

- JACQUES, C., « Aperçu du féminisme belge (XIXe-XXe s.) », dans *Analyse 2013, Pax Christi, acteur de paix*, 2013, <https://bepax.org/files/files/2013-analyse-aperçu-du-féminisme-belge.pdf>, p. 1-5.
- JACQUES, C., « Bruxelles : un bastion libéral, franc-maçon... et féministe ? Les réactions catholiques (fin XIXe – première moitié du XXe siècle) », dans *Archives de sciences sociales des religions*, n°165, janvier-mars 2014, p. 63-82.
- « Les bibliothèques d'hôpitaux de la Croix-Rouge de Belgique », dans *Nouvelles de Sociétés Nationales*, <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100135816a.pdf> (consulté le 30 décembre 2020).
- MARISSAL, C., « L'engagement social dans les œuvres de l'enfance. Une transition vers la vie publique ? (Belgique, 1900-1940) », dans *Sextant*, vol. 23-24 : *Féminisme international*, éd. E. GUBIN et V. PIETTE, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2007, p. 155-176.
- MARISSAL, C., « Des œuvres catholiques dans la ville : Bruxelles, 1900-1940 », dans *Archives des sciences sociales des religions*, n°165, janvier-mars 2014, p. 185-203.
- PIETTE, V., « Un réseau privé d'éducation des filles. Institutrices et pensionnats à Bruxelles (1830-1860) », dans *Sextant*, vol. 13-14 : *Femmes de culture et de pouvoir*, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2000, p. 149-177.
- QUILLIOUY-RIOUAL, M., « Le féminisme », dans *Identités de genre et intervention sociale*, s.l., 2014, p. 93-110.
- THEBAUD, F., « La vitalité d'un champ », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, 2002/3, p. 177-181.
- THEBAUD, F., « Le privé est politique. Féminismes des années 1970 », dans *Histoire des mouvements sociaux en France*, 2014, p. 509-520.
- SCHAWARTZ, P., « Women's studies, gender studies », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, 2002/3, p. 15-20.

Annexes

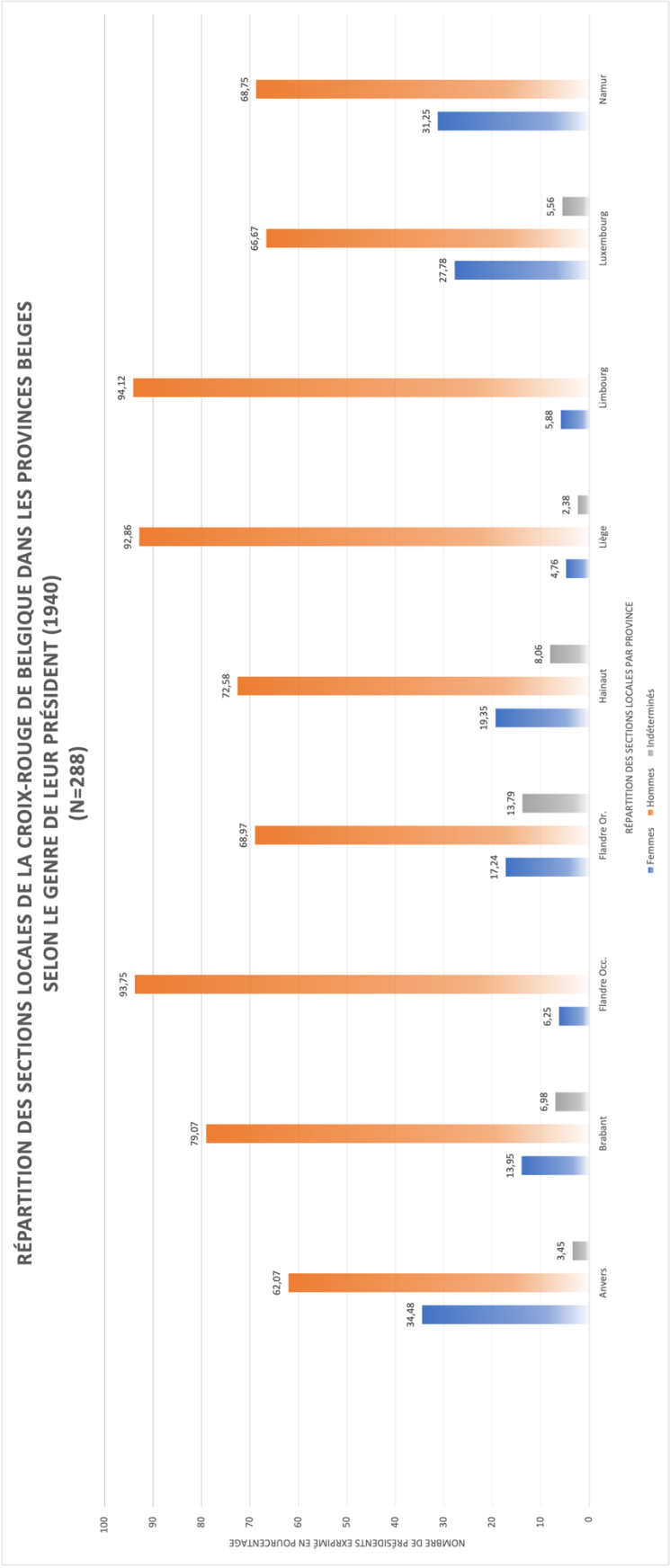
Annexe 1 : Appel de la reine Elisabeth, 1939 (WATTICANT, M., *L'action de la Croix-Rouge de Belgique sous l'occupation allemande (1940-1944)*, maîtrise de licence, Université Libre de Bruxelles, 1994, p. 50 bis.)



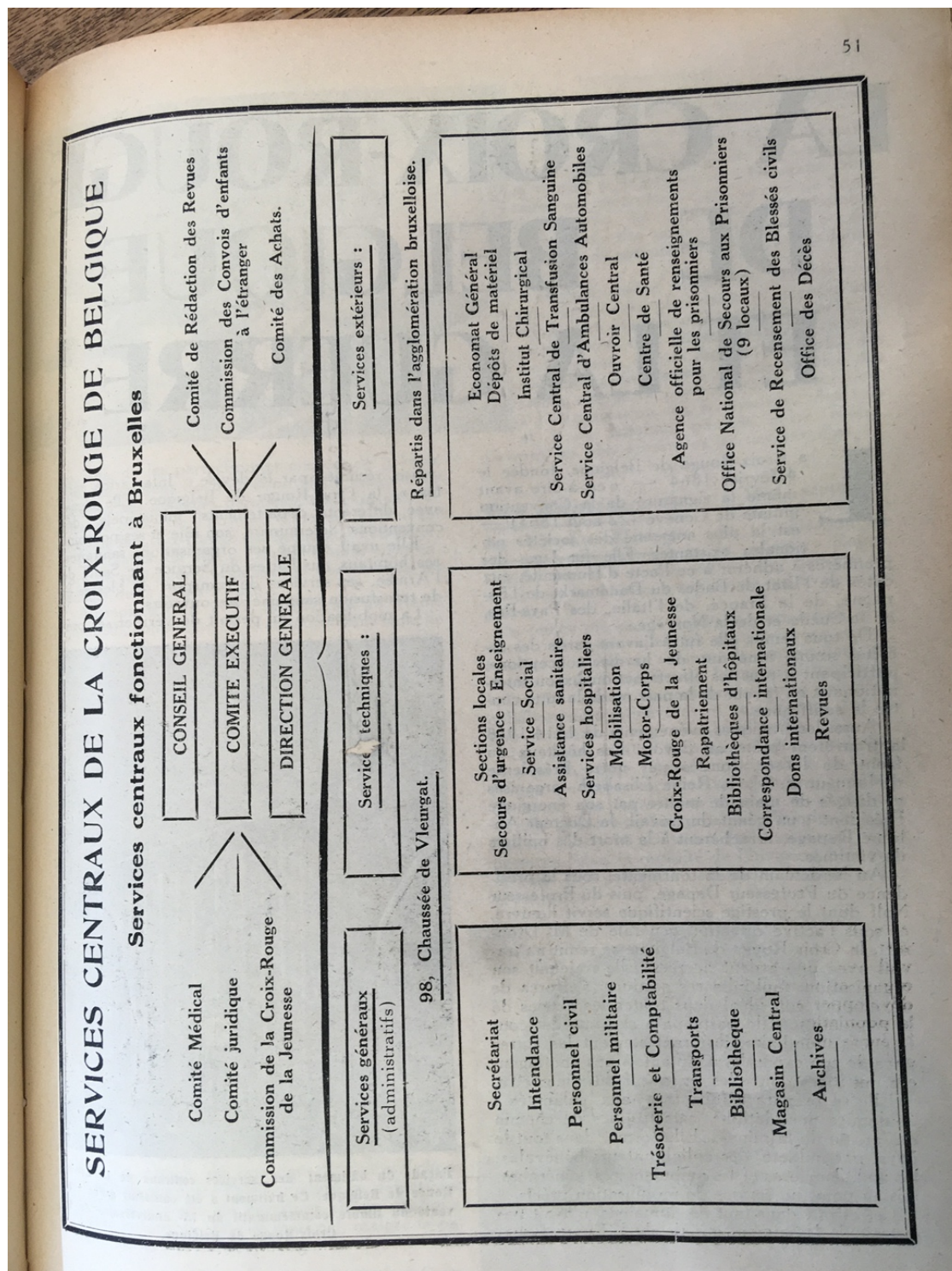
Je suis certaine que les
femmes belges comprendront
la nécessité de coopérer
au Service Pupillaire
féminin de la Croix Rouge
et qu'elles répondront
nombreuses à son appel.

Elisabeth

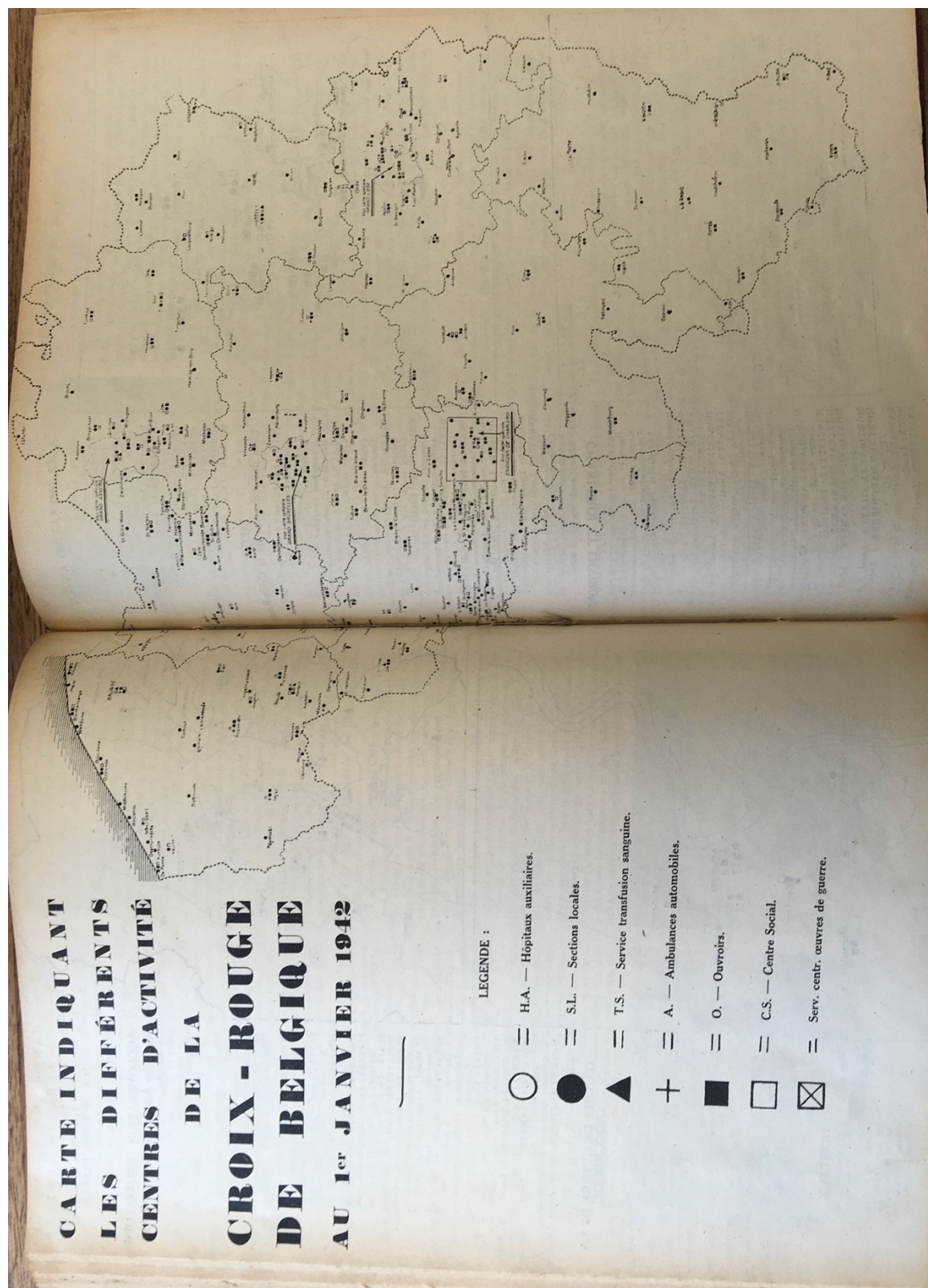
Annexe 2 : Graphique indiquant la répartition des sections locales de la Croix-Rouge de Belgique dans les provinces belges selon le genre de leur président (1940)



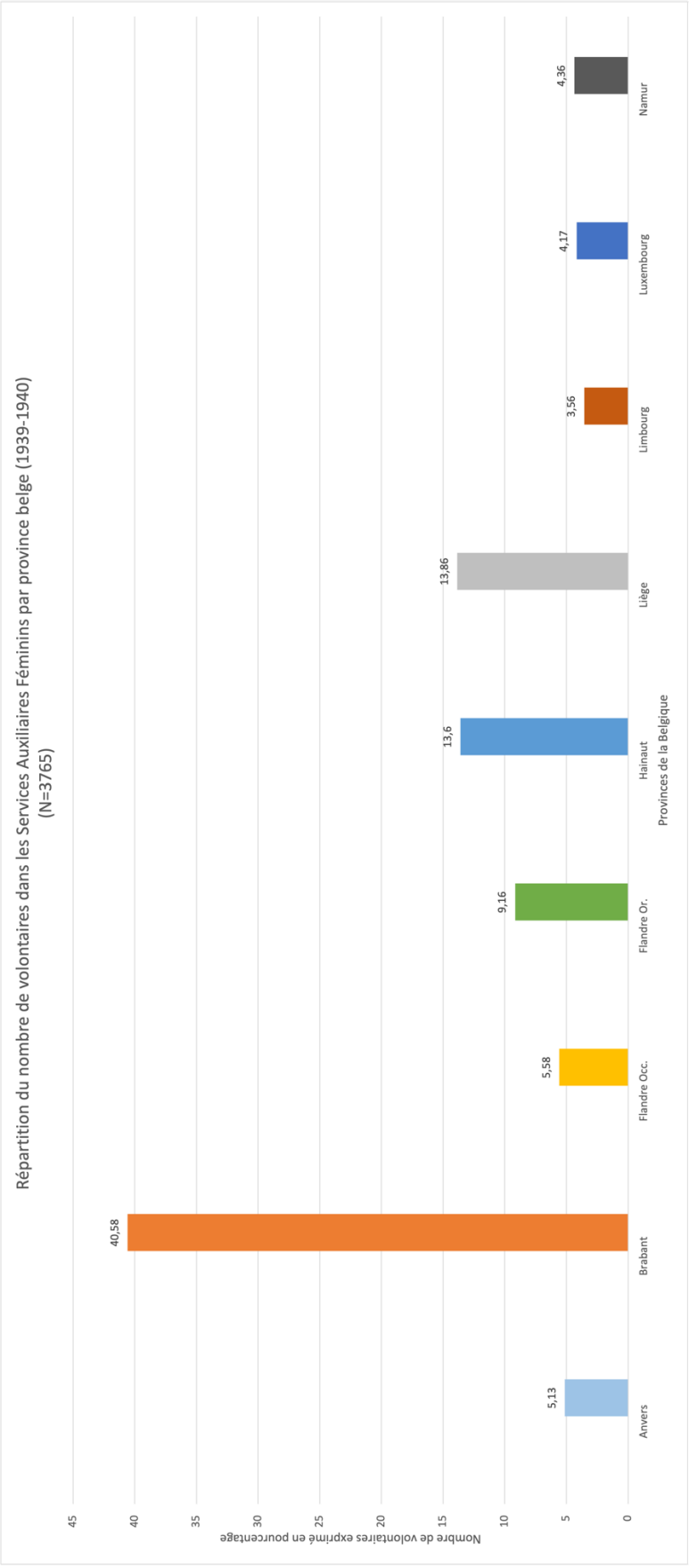
Annexe 3 : Organigramme des services centraux de la Croix-Rouge de Belgique, 1939-1945 (« Services centraux de la Croix-Rouge de Belgique », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge*, 21^e année, n°3, mars 1943, p. 51.)



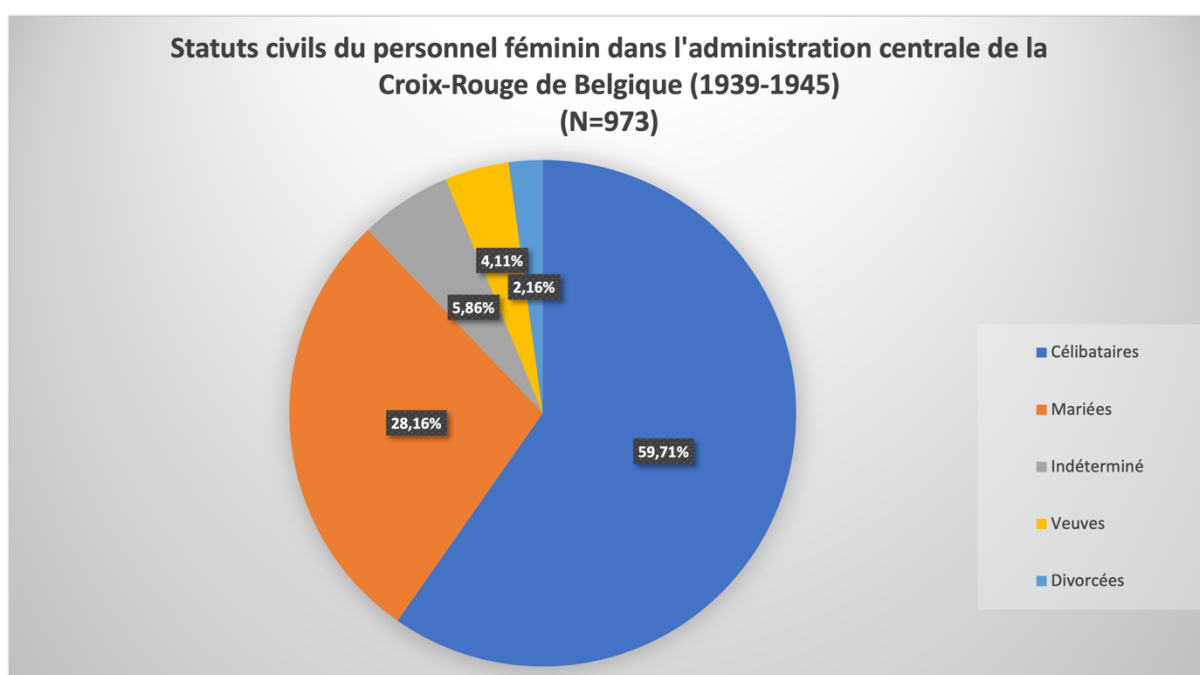
Annexe 4 : Carte des centres d'activités de la Croix-Rouge de Belgique sur le sol belge, 1^{er} janvier 1942 (« Carte indiquant les différents centres d'activité de la Croix-Rouge de Belgique au 1^{er} janvier 1942 », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 21^e année, n°3, mars 1942.)



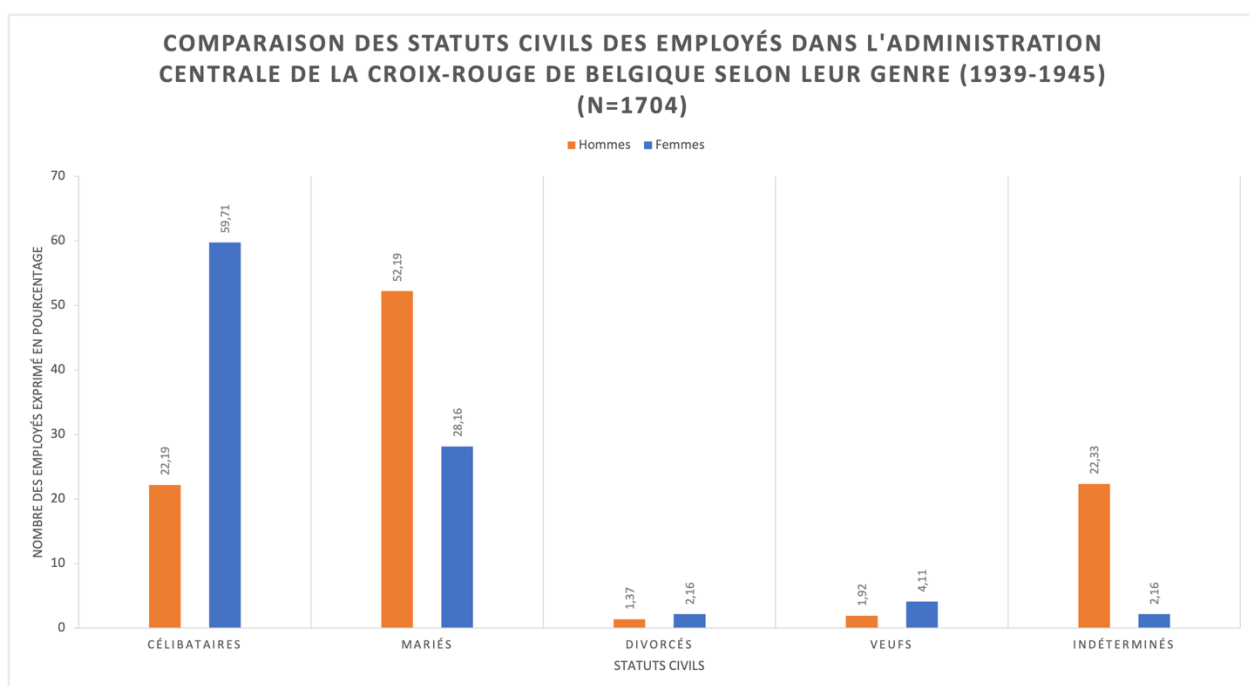
Annexe 5 : Graphique indiquant la répartition du nombre de volontaires féminines dans les Services Auxiliaires Féminins par province belge (1939-1940)



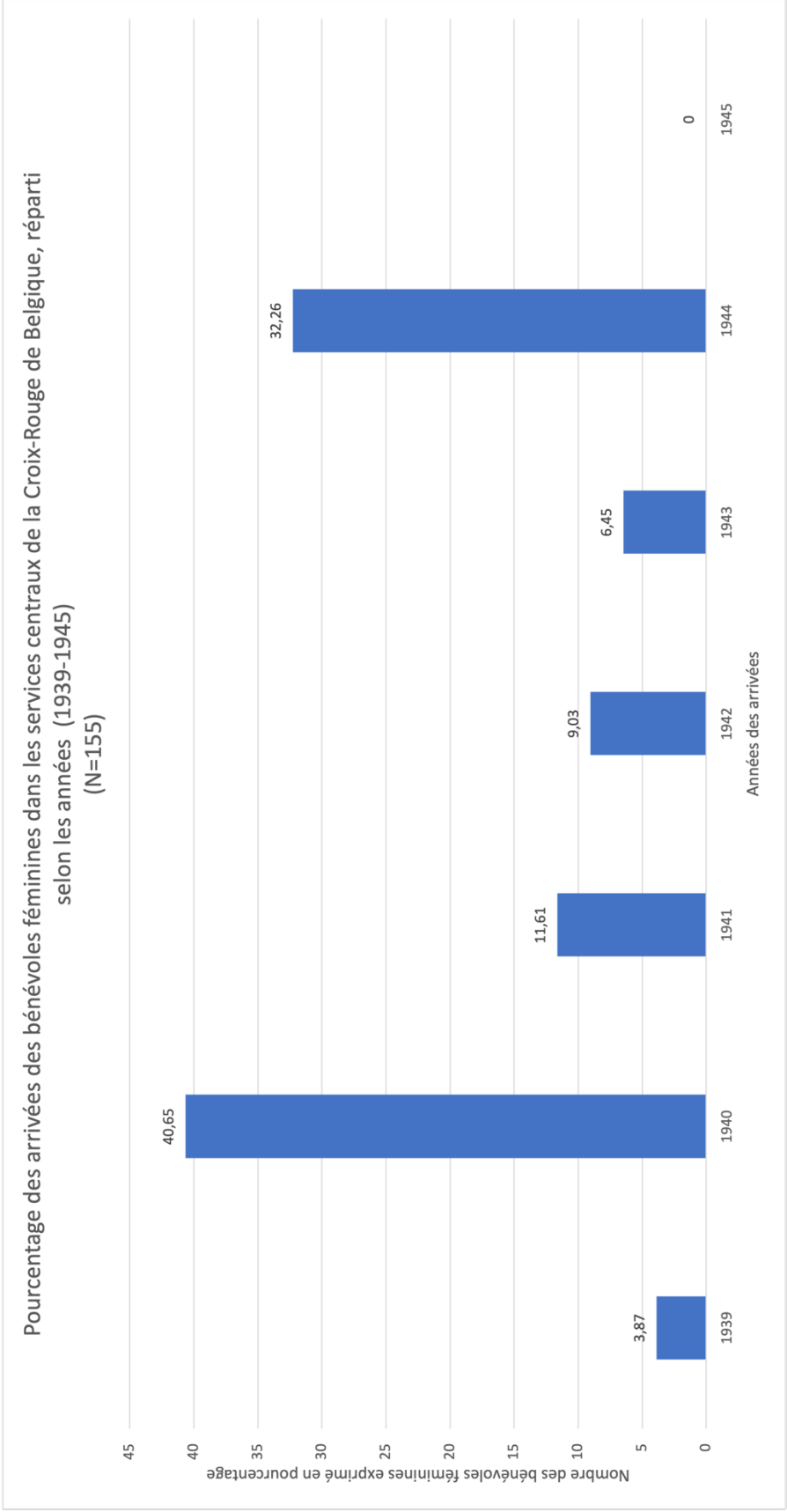
Annexe 6 : Graphique de répartition des statuts civils du personnel féminin au sein de l'administration centrale de la Croix-Rouge de Belgique (1939-1945)



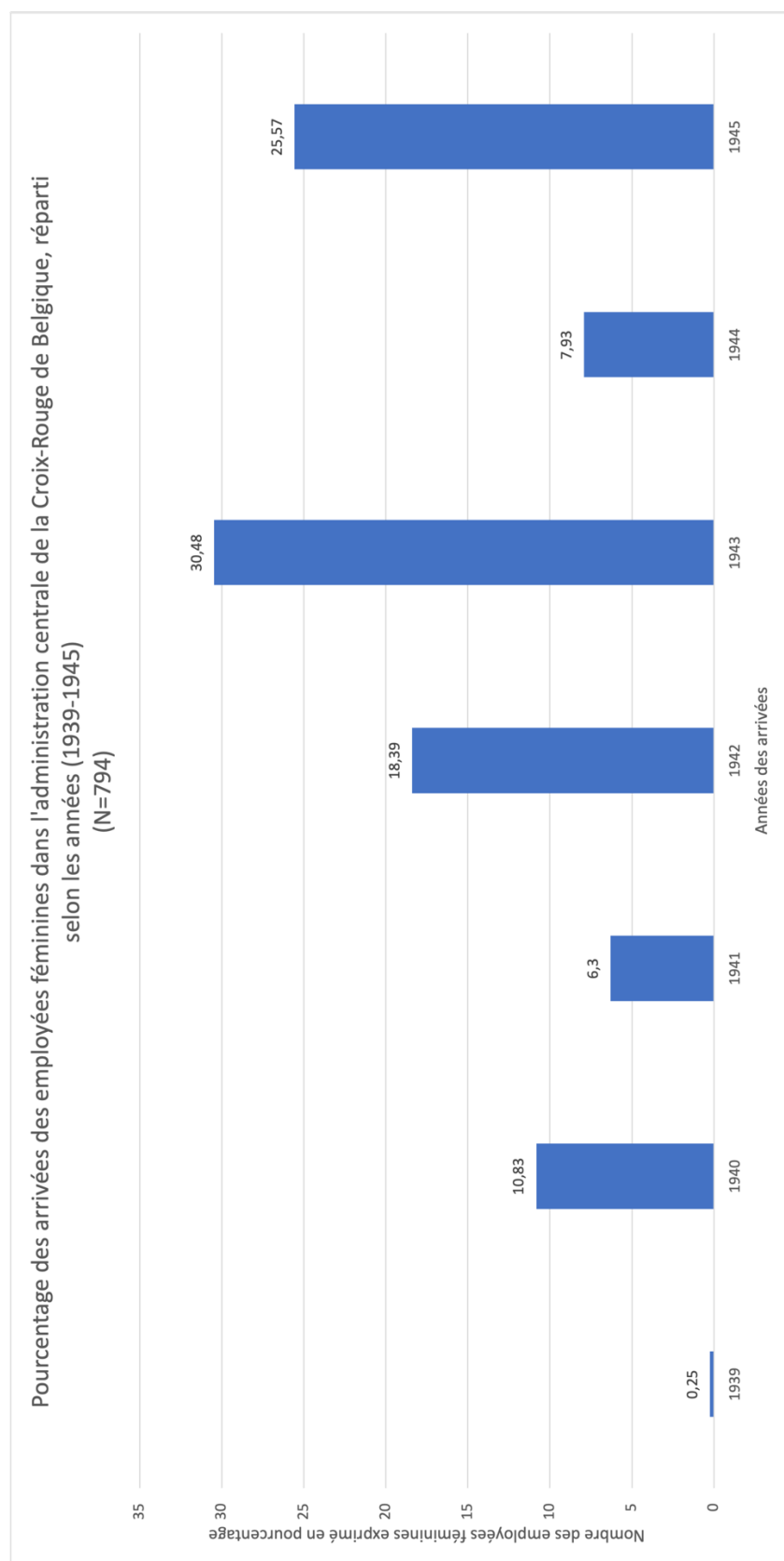
Annexe 7 : Graphique comparant les statuts civils des employés dans l'administration centrale de la Croix-Rouge de Belgique selon leur genre (1939-1945)



Annexe 8 : Graphique indiquant le pourcentage des arrivées de bénévoles féminines dans les services centraux de la Croix-Rouge de Belgique, réparti selon les années (1939-1945)



Annexe 9 : Graphique indiquant le pourcentage des arrivées des employées féminines dans l'administration centrale de la Croix-Rouge de Belgique, réparti selon les années (1939-1945)



Annexe 10 : Variations d'une illustration officielle de la Croix-Rouge de Belgique, 1945
(« Nos sections locales fêtent la Libération », dans *Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 24^e année, n°12, Bruxelles, décembre 1945.)



Annexe 10 : Illustration d'une page de couverture de la revue *Mieux Vivre*, 1944 (*Mieux Vivre. Revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique*, 23^e année, n°11, Bruxelles, novembre 1944.)



Table des Matières

REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION	4
PARTIE I : LES FEMMES DANS LA CROIX-ROUGE	12
PRELIMINAIRES : HISTORIQUE DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE	13
1. ORGANISATION DE LA MOBILISATION FEMININE DANS LA CROIX-ROUGE	18
2. ORGANES DIRECTEURS	22
2.1. <i>Organes centraux</i>	23
2.1.1. Conseil Général	23
2.1.2. Comité Exécutif	24
2.1.3. Direction Générale	25
2.2. <i>Comités provinciaux</i>	29
2.3. <i>Sections locales</i>	30
3. SERVICES DE LA CROIX-ROUGE	32
3.1. <i>Médical-Sanitaire</i>	34
3.1.1. Ambulancières.....	34
3.1.1. Infirmières	37
3.1.2. Motor-Corps.....	39
3.2. <i>Social</i>	44
3.2.1. Service social	44
3.2.2. Service d'assistance sociale.....	46
3.2.3. Bibliothèques d'hôpitaux	49
3.3. <i>Administratif</i>	53
3.3.1. Secrétariat	53
3.3.2. Sections locales	54
3.4. <i>Office National de Secours aux Prisonniers de Guerre</i>	55
3.5. <i>Services Auxiliaires Féminins</i>	60
4. ANALYSE DES EFFECTIFS FEMININS	66
4.1. <i>Personnalités</i>	66
4.1.1. La reine Elisabeth	66
4.1.2. Douze femmes dans la Croix-Rouge.....	70
4.2. <i>Le cas de Bruxelles</i>	78
4.3. <i>La place de la jeunesse dans la Croix-Rouge</i>	82
5. TRAVAIL REMUNERE ET TRAVAIL BENEVOLE	84
6. APRES LA GUERRE	87
7. CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	93
PARTIE II : LA CROIX-ROUGE ET L'EMANCIPATION FEMININE	96

PRELIMINAIRES : HISTORIQUE DU FEMINISME BELGE.....	96
1. LES FEMMES DANS LA CROIX-ROUGE : ACCEPTATION UNANIME ?	101
1.1. <i>Position officielle de la Croix-Rouge</i>	101
1.2. <i>Point de vue des membres masculins de la Croix-Rouge</i>	106
1.3. <i>Point de vue des membres féminins de la Croix-Rouge</i>	109
1.4. <i>Reconnaissance publique du rôle des femmes</i>	113
2. ENTRE TRADITION ET MODERNITE.....	118
2.1. <i>Des activités « féminines » ?</i>	119
2.2. <i>Encouragement du bénévolat... et du salariat</i>	124
2.3. <i>Formations</i>	127
2.4. <i>La revue Mieux Vivre</i>	128
2.4.1. Les articles.....	128
2.4.2. Les images	131
2.5. <i>Sphères privée et publique</i>	133
3. CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	135
CONCLUSION	138
BIBLIOGRAPHIE.....	145
1. SOURCES.....	145
1.1. <i>Archives</i>	145
1.2. <i>Presse</i>	145
2. TRAVAUX	146
2.1. <i>Outils de recherche et de référence</i>	146
2.2. <i>Monographies</i>	146
2.3. <i>Ouvrages collectifs</i>	148
2.4. <i>Mémoires</i>	149
2.5. <i>Articles</i>	150
ANNEXES	152
TABLE DES MATIERES.....	163